

COMPAGNIE DU CAMBODGE

RAPPORT ANNUEL 2009

COMPAGNIE
DU
CAMBODGE

RAPPORT ANNUEL 2009

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 11 JUIN 2010

Société anonyme au capital de 23 508 870 euros

Siège social : 31-32, quai de Dion-Bouton

92811 Puteaux Cedex – France

Tél. : +33 (0)1 46 96 44 33 – Fax : +33 (0)1 46 96 44 22

www.compagnie-du-cambodge.com

552 073 785 RCS Nanterre

CONSEIL DE SURVEILLANCE

AU 8 AVRIL 2010

Comte de Ribes

Président

Hubert Fabri

Vice-Président

Vincent Bolloré

Représentant Bolloré Participations

Jean-Philippe Hottinguer

Sébastien Bolloré

Représentant Plantations des Terres Rouges

DIRECTOIRE

AU 8 AVRIL 2010

Thierry Marraud

Président

Emmanuel Fossorier

Directeur

INFORMATION FINANCIÈRE

Cédric de Bailliencourt

Directeur financier

Tel. : +33 (0) 1 46 96 46 73

Fax : +33 (0) 1 46 96 48 76

Emmanuel Fossorier

Relations investisseurs

Tel. : +33 (0) 1 46 96 47 85

Fax : +33 (0) 1 46 96 42 38

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

5 Rapport de gestion

6 Rapport du Directoire

14 Données sociales

14 Données relatives à la maîtrise des risques environnementaux

15 Rapport du Conseil de surveillance à l'Assemblée générale ordinaire du 11 juin 2010

16 Rapport du Président du Conseil de surveillance sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que sur les procédures de contrôle interne

21 Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil de surveillance

23 États financiers consolidés

24 Bilan consolidé

26 Compte de résultat consolidé

27 État du résultat global consolidé

28 Variation de la trésorerie consolidée

30 Variation des capitaux propres consolidés

31 Annexe aux comptes consolidés

39 Notes sur le bilan

57 Notes sur le compte de résultat

62 Autres informations

68 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

69 Comptes annuels

70 Bilan

72 Compte de résultat

73 Annexe aux comptes annuels

73 Notes sur le bilan

77 Notes sur le compte de résultat

78 Informations diverses

79 Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices

80 Filiales et participations au 31 décembre 2009

82 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

83 Rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

85 Résolutions

86 Résolutions présentées à l'Assemblée générale ordinaire du 11 juin 2010

87 Autres informations réglementées

88 Attestation du rapport financier annuel

88 Document d'information annuel

RAPPORT DE GESTION

- 6** Rapport du Directoire
- 14** Données sociales
- 14** Données relatives à la maîtrise des risques environnementaux
- 15** Rapport du Conseil de surveillance à l'Assemblée générale ordinaire du 11 juin 2010
- 16** Rapport du Président du Conseil de surveillance sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que sur les procédures de contrôle interne
- 21** Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil de surveillance

RAPPORT DE GESTION

RAPPORT DU DIRECTOIRE

RÉSULTATS AU 31 DÉCEMBRE 2009

COMPTES CONSOLIDÉS

Le résultat net consolidé s'établit à 51 millions d'euros, contre 34 millions d'euros en 2008. Le résultat financier est de 9 millions d'euros, contre 188 millions d'euros en 2008, qui intégrait une importante plus-value sur la cession de titres Vallourec et des dépréciations de titres. Le résultat des sociétés mises en équivalence, de 47 millions d'euros, correspond essentiellement aux résultats d'Havas et d'Aegis; il est peu comparable à celui de 2008, qui intégrait une importante dépréciation des titres Havas et Aegis.

Les capitaux propres, part du Groupe, s'établissent à 1 226 millions d'euros au 31 décembre 2009, contre 1 037 millions d'euros au 31 décembre 2008, en augmentation de 189 millions d'euros, après la prise en compte notamment de la réévaluation des participations correspondant à la remontée des valeurs boursières.

COMPTES ANNUELS

Le résultat net social ressort à 116 millions d'euros, contre une perte de 74 millions d'euros en 2008. Il correspond principalement aux dividendes perçus et à la quote-part de la Financière du Loch, qui comprend essentiellement une reprise de provisions sur les titres Aegis.

TRÉSORERIE

Au 31 décembre 2009, la trésorerie de la Compagnie du Cambodge s'élève à 199 millions d'euros, contre 196 millions d'euros au 31 décembre 2008.

PARTICIPATIONS

FINANCIÈRE DU LOCH ET COMPAGNIE DE PLEUVEN (55,5%)⁽¹⁾

La Compagnie du Cambodge détient directement 55,5 % de la Financière du Loch et de la Compagnie de Pleuven, qui gèrent un portefeuille de participations, dont notamment :

Havas⁽²⁾

Le Groupe Bolloré détient 32,9 %⁽³⁾ du capital d'Havas. La valeur boursière de cette participation s'élève à 546 millions d'euros au 1^{er} avril 2010.

Depuis 2005, le Groupe est présent au Conseil d'administration d'Havas, dont Vincent Bolloré est le Président non exécutif.

En 2009, le revenu a atteint 1 441 millions d'euros et la croissance organique est de -7,9 %. Le résultat opérationnel courant s'établit à 180 millions d'euros, contre 188 millions d'euros en 2008. Le résultat net, part du Groupe, s'élève à 92 millions d'euros, contre 104 millions d'euros en 2008 qui incluait une plus-value de 9 millions d'euros. L'endettement net qui s'est fortement amélioré, est désormais négatif de 48 millions d'euros au 31 décembre 2009, contre +79 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Aegis

Le Groupe Bolloré détient 29,8 %⁽⁴⁾ du capital d'Aegis Group Plc, société de marketing services spécialisée dans les médias et les études de marché, cotée à la Bourse de Londres.

La valeur boursière de cette participation représentait 503 millions d'euros au 1^{er} avril 2010.

Le résultat net, part du Groupe, 2009 s'établit à 63 millions de livres sterling, contre 83 millions de livres sterling en 2008. Au 31 décembre 2009, l'endettement net s'établit à 257 millions de livres sterling (*gearing* 58 %), contre 298 millions de livres sterling un an plus tôt.

Vallourec

Dans le cadre du regroupement de l'ensemble des titres Vallourec détenus par le Groupe Bolloré au sein de la Compagnie de Cornouaille, filiale de Bolloré, les titres Vallourec ont été cédés pour 15 millions d'euros, faisant apparaître une plus-value de 7 millions d'euros.

FORESTIÈRE ÉQUATORIALE (64,22 %)⁽¹⁾

Le résultat net consolidé de Forestière Équatoriale s'élève à 3,1 millions d'euros, contre un résultat à l'équilibre en 2008. Il intègre principalement les bons résultats du chemin de fer Sitarail qui relie la Côte d'Ivoire au Burkina Faso et la hausse des dividendes reçus de participations.

IER (47,3 %)⁽²⁾

Le chiffre d'affaires d'IER a été affecté par la conjoncture très difficile du secteur du transport aérien. L'activité Contrôle d'accès d'Automatic Systems a en revanche enregistré des résultats satisfaisants en fin d'année grâce à d'importants contrats remportés dans le domaine des transports publics. IER devrait bénéficier de l'abaissement sensible du seuil de rentabilité de l'activité grâce aux fortes réductions de coûts mises en place et à l'obtention de succès commerciaux significatifs en début d'année 2010.

SAFA (46,37 %)⁽²⁾

SAFA Cameroun filiale de SAFA, exploite 8 600 hectares, dont 4 600 hectares de palmiers et 4 000 hectares d'hévéas. Le chiffre d'affaires 2009 est en retrait de 23 %, à 14 millions d'euros, en raison du fléchissement de la production et de la baisse du prix de vente du caoutchouc. Le résultat net, qui intègre un effet négatif de 2 millions d'euros de mise à la juste valeur des actifs biologiques, ressort à 2 millions d'euros pour l'exercice 2009.

SOCFINAL (11,53 %)

Le Groupe Socfinal gère 140 000 hectares de plantations en Indonésie et en Afrique :

- Socfindo, en Indonésie (48 000 hectares de palmiers et d'hévéas) : résultat de 48 millions d'euros, contre 64 millions d'euros en 2008 (en progression de 45 %), du fait de la baisse des prix de vente de l'huile de palme et du caoutchouc;
- Okomu, au Nigeria (14 500 hectares de palmiers et d'hévéas) : résultat de 2 millions d'euros, contre 7 millions d'euros en 2008, qui avait connu une très forte progression;
- Socapalm (28 500 hectares de palmiers) et Ferme Suisse (4 000 hectares de palmiers) au Cameroun : résultat net de 10 millions d'euros, contre 13 millions d'euros en 2008, du fait de la baisse de la production et de coûts de restructuration engagés pour regrouper les deux plantations;
- LAC, au Liberia (13 400 hectares d'hévéas) : résultat net de 1 million d'euros, contre 7 millions d'euros en 2008, du fait de la baisse des volumes et des prix moyens de vente du caoutchouc;
- SGB, en Côte d'Ivoire (22 000 hectares de palmiers et d'hévéas) : résultat net de 6,5 millions d'euros, impacté par la baisse des prix de vente.

Par ailleurs, le Groupe Socfinal a entrepris la création de 12 000 hectares de plantations d'hévéas au Cambodge et la replantation de 5 000 hectares de palmiers en République démocratique du Congo.

Enfin, le Groupe Socfinal a annoncé la cession de Socfinaf au Kenya pour 67 millions de dollars (soit 49 millions d'euros).

(1) Consolidé par intégration globale.

(2) Consolidé par mise en équivalence.

(3) Dont 28,2 % détenu indirectement par la Compagnie du Cambodge et 4,7 % détenu par Bolloré.

(4) Dont 27,4 % détenu indirectement par la Compagnie du Cambodge, 0,8 % par Bolloré Participations et 1,6 % par Nord-Sumatra Investissements.

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Le résultat de l'exercice est un bénéfice de 116 285 734,68 euros ; il vous est proposé de l'affecter de la façon suivante :

(en euros)

Résultat de l'exercice	116 285 734,68
Report à nouveau antérieur	205 798 618,99
Bénéfice distribuable	322 084 353,67
Dividendes	55 973 500,00
Au compte « Report à nouveau »	266 110 853,67

Le dividende à répartir au titre de l'exercice se trouve ainsi fixé à 100 euros par action au nominal de 42 euros.

En application des dispositions légales, il est précisé que l'intégralité des dividendes attribués aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158 du Code général des impôts, ou sur option, à un prélèvement forfaitaire libératoire en vertu et dans les conditions prévues à l'article 117 quater du Code général des impôts.

Ce dividende sera, selon la procédure applicable aux actions admises en Euroclear, mis en paiement le 22 juin 2010.

DISTRIBUTION DES DIVIDENDES AU TITRE DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Conformément aux dispositions légales, le tableau suivant récapitule le montant des dividendes par action mis en distribution au titre des trois exercices précédents :

Exercice	2008	2007	2006
Nombre d'actions	559 735	559 735	559 735
Dividendes (en euros)	—	278,00 ⁽¹⁾	100,00 ⁽²⁾
Montant distribué (en millions d'euros)	—	155,61	55,97

(1) Le dividende à répartir au titre de l'exercice 2007 était éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-2° et 3° du Code général des impôts, sachant que cet abattement ne bénéficie qu'aux personnes physiques, ou, sur option, à un prélèvement forfaitaire libératoire en vertu et dans les conditions prévues à l'article 117 quater du Code général des impôts.

(2) Le dividende à répartir au titre de l'exercice 2006 était éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-2° et 3° du Code général des impôts, sachant que cet abattement ne bénéficie qu'aux personnes physiques.

PRESCRIPTION DES DIVIDENDES

Le délai légal de prescription des dividendes non réclamés est de cinq ans à compter de leur mise en paiement.

Les dividendes atteints par la prescription quinquennale sont reversés à l'État.

DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Aucune dépense ou charge non déductible du résultat fiscal en vertu de l'article 39-4 du Code général des impôts n'a été engagée par la société.

MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LA PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les règles de présentation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

INFORMATION RELATIVE AUX DÉLAIS DE PAIEMENT

En application de l'article D. 441-4 du Code de commerce, nous vous présentons dans le tableau suivant la décomposition à la date du 31 décembre 2009 du solde des dettes fournisseurs et autres comptes rattachés par date d'échéance. Toutefois, s'agissant de la première année d'application, aucun comparatif avec l'exercice précédent n'est présenté pour cet exercice.

Échéances (J = 31/12/2009) (en milliers d'euros)	Dettes échues à la clôture	Échéances					Hors échéances	Total
		À J + 15	Entre J + 16 et J + 30	Entre J + 31 et J + 45	Entre J + 46 et J + 60	Au-delà de J + 60		
Fournisseurs	8		1					9
Fournisseurs d'immobilisations								
Total à payer	8		1					9
Factures non parvenues							74	74
Autres								
Total fournisseurs et autres comptes rattachés	8		1				74	83

RAPPORT DE GESTION

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIONNARIAT

Principaux actionnaires ou groupes d'actionnaires au 31 décembre 2009 :

	% du capital
Plantations des Terres Rouges	61,82
Compagnie des Glénans	22,05
Bolloré	10,00
Autres sociétés du Groupe Bolloré	5,00
Sous-total Groupe Bolloré	98,87
Public	1,13
Total	100,00

Le nombre des droits de votes est identique à celui des actions.

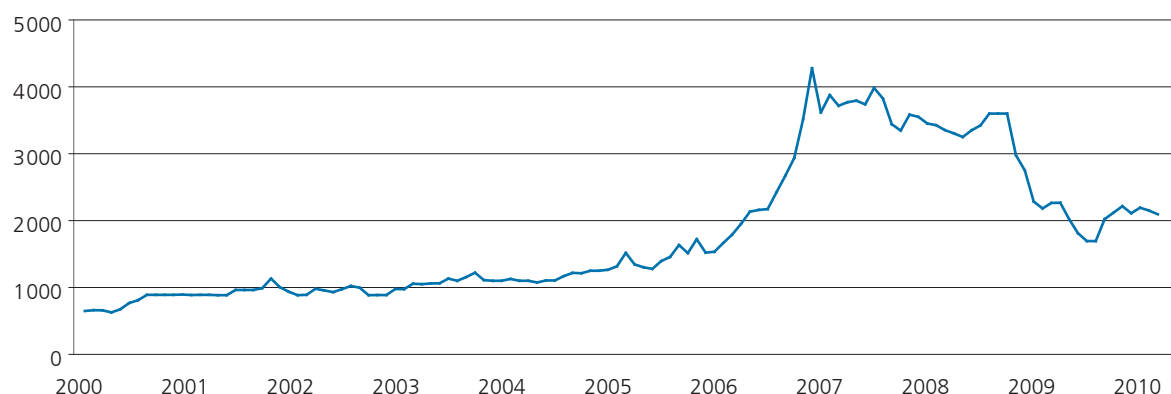
Aucun autre actionnaire que ceux mentionnés dans le tableau ci-contre ne détient plus de 5 % du capital ou des droits de vote.

Au 31 décembre 2009, le nombre d'actionnaires inscrits au nominatif pur est de 31, celui inscrit au nominatif administré s'élevant à 192 (source : CM-CIC Securities).

Au 31 décembre 2009, aucune action inscrite au nominatif pur n'était nantie. Les salariés du Groupe ne détiennent aucun pourcentage du capital de la société au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce.

ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION

Moyenne mensuelle (en euros)



(en euros)

Cours au 31 décembre 2008	1 969,00
Cours au 31 décembre 2009	2 000,00
Cours au 1 ^{er} mars 2010	2 216,50

Au 1^{er} mars 2010, la capitalisation boursière de la Compagnie du Cambodge s'élève à 1 240,7 millions d'euros.

Le nombre de titres échangés en 2009 a été de 792, pour un montant de 1,650 million d'euros.

PRISES DE PARTICIPATIONS

Prises de participations directes

Néant.

Prises de participations indirectes

Néant.

Informations relatives aux participations réciproques

Néant.

CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE L. 225-88 DU CODE DE COMMERCE

Conformément à l'article L. 225-88 du Code de commerce, il est demandé à l'Assemblée générale ordinaire d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-86 du même Code et conclues au cours de l'exercice et des exercices écoulés après avoir été régulièrement autorisées par votre Conseil de surveillance.

JETONS DE PRÉSENCE

Le montant global maximal des jetons de présence pouvant être alloués par le Conseil de surveillance à ses membres a été fixé par l'Assemblée générale ordinaire du 24 juin 1999 à la somme de 21 343 euros jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée.

La répartition de jetons de présence est réalisée, conformément à la décision du Conseil de surveillance, par parts égales au prorata de la durée de l'exercice des fonctions des membres du Conseil de surveillance.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE (ARTICLE L. 225-100-3 DU CODE DE COMMERCE)

Structure du capital de la société

Se reporter au paragraphe « Renseignements concernant l'actionnariat de la société au 31 décembre 2009 ».

Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou clauses des conventions portées à la connaissance de la société en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce

Néant.

Participations directes ou indirectes dans le capital de la société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce

Se reporter au paragraphe « Prises de participations ».

Détenteurs de titres comportant des droits de contrôle spéciaux et leur description

Néant.

Mécanismes de contrôle prévus dans les systèmes d'actionnariat du personnel, accords entre actionnaires dont la société a connaissance et pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote

Néant.

Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Directoire et à la modification des statuts de la société

Les statuts prévoient que la société est administrée par un Directoire qui exerce ses fonctions sous le contrôle d'un Conseil de surveillance.

Le Directoire est composé de deux membres au moins, nommés par le Conseil de surveillance, qui, sous cette réserve, en fixe le nombre comme il l'entend et conformément à la loi. La durée de leurs fonctions est de trois années. En cas de vacance, le remplaçant est nommé pour le temps qui reste à courir jusqu'au renouvellement du Directoire.

Nul ne peut être nommé membre du Directoire s'il est âgé de 75 ans et plus. Tout membre du Directoire en fonction venant à dépasser cet âge est réputé démissionnaire d'office.

Les membres du Directoire sont toujours rééligibles, sous réserve des cas de cessation des fonctions de membre du Directoire prévus par la loi et de l'application de la limite d'âge fixée ci-dessus.

Les règles relatives à la modification des statuts de la société sont celles prévues par la loi.

Pouvoirs du Directoire, en particulier émission ou rachat d'actions

Se reporter au paragraphe « Tableau des délégations en cours de validité ».

Accords conclus par la société, modifiés ou prenant fin en cas de changement de contrôle

Néant.

Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil ou les salariés s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle ou sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique

Néant.

RÉMUNÉRATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous rendons compte ci-après de la rémunération brute totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social en poste au 31 décembre 2009, par la société, par des sociétés contrôlées par votre société au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce ou par la société qui contrôle votre société, au sens du même article :

TABEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

(en euros)	Exercice 2009	Exercice 2008
Comte de Ribes, Président du Conseil de surveillance		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	204 770	205 020
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	—	—
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	—	—
Total	204 770	205 020
Thierry Marraud, Président du Directoire (nomination le 28 août 2008)		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	450 958	387 304
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	—	—
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	—	—
Total	450 958	387 304
Emmanuel Fossorier, membre du Directoire (nomination le 28 août 2008)		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	77 797	67 060
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	—	—
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	—	—
Total	77 797	67 060

RAPPORT DE GESTION

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

	Exercice 2009		Exercice 2008	
(en euros)	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Comte de Ribes, Président du Conseil de surveillance				
Rémunération fixe	177 720	177 720	172 720	172 720
Rémunération variable	–	–	–	–
Rémunération exceptionnelle	–	–	–	–
Jetons de présence	27 050	27 050	27 300	27 300
Avantages en nature	–	–	–	–
Total	204 770	204 770	205 020	205 020
Thierry Marraud, Président du Directoire				
Rémunération fixe	367 020	367 020	302 437	302 437
Rémunération variable	80 000	80 000	80 000	80 000
Rémunération exceptionnelle	–	–	–	–
Jetons de présence	1 021	1 021	1 961	1 961
Avantages en nature	2 917	2 917	2 906	2 906
Total	450 958	450 958	387 304	387 304
Emmanuel Fosserie, membre du Directoire				
Rémunération fixe	68 051	68 051	59 042	59 042
Rémunération variable	8 000	8 000	7 000	7 000
Rémunération exceptionnelle	–	–	–	–
Jetons de présence	–	–	–	–
Avantages en nature	1 746	1 746	1 018	1 018
Total	77 797	77 797	67 060	67 060

TABLEAU SUR LES JETONS DE PRÉSENCE ET LES AUTRES RÉMUNÉRATIONS PERÇUES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS

(en euros)	Montants versés au cours de l'exercice 2009	Montants versés au cours de l'exercice 2008
Hubert Fabri		
Jetons de présence	25 379	25 769
Tantièmes	62 500	65 000
Jean-Philippe Hottinguer		
Jetons de présence	1 144	0
Bolloré Participations		
Jetons de présence	32 154	43 433
Plantations des Terres Rouges		
Jetons de présence	2 888	3 050
Total	124 065	137 252

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL PAR L'ÉMETTEUR ET PAR TOUTE SOCIÉTÉ DU GROUPE

Aucune option de souscription ou d'achat d'action n'a été attribuée au dirigeant mandataire social ni levée au cours de l'exercice.

ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES À CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

Aucune action de performance n'a été attribuée au dirigeant mandataire social par l'émetteur ou par toute société du Groupe.

MANDATS EXERCÉS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 alinéa 3, nous vous rendons compte ci-après de la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice.

Comte de Ribes, Président

Date d'entrée en fonction : 11 juin 2009 ^(R)

Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2011

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Président-directeur général de Société Bordelaise Africaine ;
- Président du Conseil de surveillance de Compagnie du Cambodge ;
- Président d'honneur de Société Industrielle et Financière de l'Artois et IER ;
- Vice-président de Bolloré ;
- Directeur général de la Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard ;
- Administrateur de Bolloré, IER, Société Bordelaise Africaine et Société Industrielle et Financière de l'Artois ;
- Membre du Conseil de surveillance de Compagnie du Cambodge ;
- Représentant permanent de Compagnie du Cambodge au Conseil d'administration de Financière Moncey.

Autres fonctions et mandats

- Membre du Conseil de surveillance de la Banque Jean-Philippe Hottinguer Cie ;
- Administrateur de Ciments Français.

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Président de Redlands Farm Holding ;
- Vice-Président de Financière du Champ de Mars ;
- Administrateur de Plantations des Terres Rouges, Financière du Champ de Mars, Nord-Sumatra Investissements et SFA ;
- Représentant permanent de la Société Anonyme Forestière et Agricole (SAFA) au Conseil de SAFA Cameroun.

Autres fonctions et mandats

- Représentant permanent de PF Représentation aux Conseils de Socfinasia, Socfinal et Société des Caoutchoucs de Grand Bereby (SOGB).

Hubert Fabri ⁽¹⁾, Vice-Président – membre du Conseil de surveillance

Date d'entrée en fonction : 11 juin 2009 ^(R)

Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2011

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Vice-Président du Conseil de surveillance de Compagnie du Cambodge ;
- Membre du Conseil de surveillance de Compagnie du Cambodge ;
- Administrateur de Bolloré, Financière Moncey, Financière de l'Odé, Société Anonyme Forestière et Agricole (SAFA) et Société Industrielle et Financière de l'Artois.

Autres fonctions et mandats

Néant.

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Vice-Président de Plantations des Terres Rouges ;
- Administrateur de Champ de Mars Investissement, Financière Nord-Sumatra, Financière du Champ de Mars, Forestière Équatoriale, SAFA Cameroun, Nord-Sumatra Investissements et Plantations des Terres Rouges.

Autres fonctions et mandats

- Président-directeur général de Socfinasia ;
- Président du Conseil d'administration de Be-fin, Intercultures, Induservices SA, Mopoli, Palmeraies du Cameroun, Socfinde, Socfinal, Société de Gestion pour le Caoutchouc et les Oléagineux (Sogescol), Immobilière de la Pépinière, Socfino, Centrages, Plantations Nord-Sumatra Ltd, Socfinaf Company Ltd et Liberian Agricultural Company (LAC) ;
- Vice-Président de Société des Caoutchoucs de Grand Bereby (SOGB) ;
- Administrateur de Mopoli Luxembourg, Okomu Oil Palm Company, Socfin KCD, Socfindo, Induservices SA, Socfinal et Terrasia ;
- Co-gérant de Brabanta ;
- Représentant permanent de PF Représentation aux Conseils de Société des Palmeraies de la Ferme Suisse, Red Land Roses et Société Camerounaise de Palmeraies (Socapalm).

Plantations des Terres Rouges, Membre du Conseil de surveillance

Date d'entrée en fonction : 11 juin 2009

Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2011

Représentant permanent : Sébastien Bolloré

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Membre du Conseil de surveillance de Compagnie du Cambodge.

Autres fonctions et mandats

Néant.

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

Néant.

Bolloré Participations, Membre du Conseil de surveillance

Date d'entrée en fonction : 11 juin 2009 ^(R)

Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2011

Représentant permanent : Vincent Bolloré

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Membre du Conseil de surveillance de la Compagnie du Cambodge ;
- Administrateur de Bolloré, Compagnie des Tramways de Rouen, Compagnie des Glénans, Financière de l'Odé, IER, Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard, Société Anonyme Forestière et Agricole (SAFA), Société Bordelaise Africaine et Société Industrielle et Financière de l'Artois.

Autres fonctions et mandats

Néant.

(R) Renouvelé

(1) Administrateur indépendant.

RAPPORT DE GESTION

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Nord-Sumatra Investissements, SAFA Cameroun, SDV Cameroun, SDV Congo, Plantations des Terres Rouges et SFA.

Autres fonctions et mandats

- Administrateur de Agro Products Investment Company Ltd, Bereby Finances, Centrages, Immobilière de la Pépinière, Socfinco, Société de Gestion pour le Caoutchouc et les Oléagineux (Sogescol), Palmeraies du Cameroun (Palmcam), Société Camerounaise de Palmeraies (Socapalm), Société des Palmeraies de la Ferme Suisse, Société des Caoutchoucs de Grand Bereby (SOGB), Red Land Roses, Compagnie Internationale de Cultures, Induservices, Socfinal, Socfinasia, Socfinde et Terrasia.

Jean-Philippe Hottinguer ⁽¹⁾, Membre du Conseil de surveillance

Date d'entrée en fonction : 11 juin 2009

Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2011

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Membre du conseil de surveillance de Compagnie du Cambodge;
- Administrateur au Conseil de Société Industrielle et Financière de l'Artois.

Autres fonctions et mandats

- Président-directeur général de Jean-Philippe Hottinguer Corporate Finance (ex-HRF SA);
- Membre des Conseils de surveillance de Devanlay SA, Etam Développement;
- Administrateur au Conseil d'Etam SA;
- Représentant permanent de Jean-Conrad Hottinger AG, associé commandité gérant de Banque Jean-Philippe Hottinguer et Cie (ex-HR Banque);
- Représentant de Banque Jean-Philippe Hottinguer & Cie (ex-HR Banque) au Conseil de Banque Jean-Philippe Hottinguer Gestion Privée (ex-HR Gestion).

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Administrateur au Conseil de Forestière Équatoriale.

Autres fonctions et mandats

Néant.

Thierry Marraud, Président du Directoire

Date d'entrée en fonction : 7 juillet 2008

Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2010

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Président-directeur général et administrateur de SAFA;
- Président du Directoire et membre du Directoire de Compagnie du Cambodge;

- Président de Compagnie des Glénans, du Domaine de la Croix, de Compagnie de Lanmeur, de Financière de l'Argol, de Compagnie de Brocéliande, de Compagnie de Dinan et de Financière de l'Île Tudy;
- Représentant permanent de Bolloré au Conseil de Financière de Cézembre;
- Représentant de Compagnie du Cambodge aux Conseils de IER, Société Bordelaise Africaine et Société Industrielle et Financière de l'Artois;
- Représentant permanent de Financière de l'Odette aux Conseils de Saga et SFD;
- Représentant permanent de Financière V au Conseil de Bolloré;
- Représentant permanent de MP42 au Conseil de Société de Culture des Tabacs et Plantations Industrielles.

Autres fonctions et mandats

- Membre du Conseil de surveillance de Euro Media Group;
- Administrateur de la BGFI International;
- Représentant permanent de Bolloré au Conseil de surveillance de Vallourec.

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Président de Plantations des Terres Rouges, de Babcock Redlands Corporation, Cook Redlands Corporation et de PTR Finances;
- Vice-Président de Redlands Farm Holding;
- Administrateur de African Investment Company, Madison Investissements SA, Sorebol SA, Renwick Invest. SA, Dumbarton Invest. SA, Morisson Invest. SA, Latham Invest. SA, Montrose Invest. SA, Plantations des Terres Rouges, Swann Invest. SA, Financière de Kéréon, SFA SA et BB Group;
- Représentant permanent de SFA SA aux Conseils de Arlington Invest. SA, Cormoran Participations SA, Dumbarton Invest. SA, Latham Invest. SA, Morisson Invest. SA, Madison Invest. SA, Montrose Invest. SA, Peachtree Invest. SA, Renwick Invest. SA et Elycar Invest. SA.

Autres fonctions et mandats

- Administrateur de JSA Holding Bv.

Emmanuel Fossonier, Membre du Directoire

Date d'entrée en fonction : 7 juillet 2008

Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2010

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Membre du Directoire de Compagnie du Cambodge;
- Représentant permanent de Compagnie du Cambodge aux Conseils de Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard et de Compagnie des Tramways de Rouen.

Autres fonctions et mandats

Néant.

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

Néant.

(1) Administrateur indépendant.

TABEAU DES DÉLÉGATIONS EN COURS DE VALIDITÉ (ARTICLE L. 225-100 DU CODE DE COMMERCE)

Délégation de compétence consentie au Directoire en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	Assemblée générale mixte du 11 juin 2009 (dixième résolution) Les augmentations de capital ne pourront dépasser 7 700 000 euros Le montant nominal des valeurs constituant des titres d'emprunt ne pourra excéder 200 000 000 d'euros Validité de l'autorisation : 26 mois à compter de la date de l'Assemblée générale extraordinaire (jusqu'au 11 août 2011)
Délégation de pouvoir consentie au Directoire à une augmentation de capital limitée à 10 % du capital visant à rémunérer des apports de titres ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	Assemblée générale mixte du 11 juin 2009 (onzième résolution) Validité de l'autorisation : 26 mois à compter de la date de l'Assemblée générale extraordinaire (jusqu'au 11 août 2011)
Délégation de compétence consentie au Directoire en vue d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	Assemblée générale mixte du 11 juin 2009 (douzième résolution) Les augmentations de capital ne pourront dépasser 7 700 000 € Validité de l'autorisation : 26 mois à compter de la date de l'Assemblée générale extraordinaire (jusqu'au 11 août 2011)
Délégation de compétence consentie au Directoire à l'effet d'augmenter le capital par émission d'actions réservées aux salariés	Assemblée générale mixte du 11 juin 2009 (treizième résolution) 1 % du capital au 6 juin 2007 Validité de l'autorisation : 26 mois à compter de la date de l'Assemblée générale extraordinaire (jusqu'au 11 août 2011)

ÉTAT RÉCAPITULATIF DES OPÉRATIONS MENTIONNÉES À L'ARTICLE L. 621-18.-2 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER, RÉALISÉES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2009

Déclarant	Date de l'opération	Nature de l'opération	Nombre d'actions	Prix unitaire (en euros)	Montant total de l'opération (en euros)	Référence AMF
Plantations des Terres Rouges ⁽¹⁾	07/01/2009	Acquisition	2	2 200,00	4 400,00	209D0250
Plantations des Terres Rouges ⁽¹⁾	13/01/2009	Acquisition	330	2 200,00	726 000,00	209D0330
Plantations des Terres Rouges ⁽¹⁾	26/01/2009	Acquisition	1	2 200,00	2 200,00	209D0641
Plantations des Terres Rouges ⁽¹⁾	27/01/2009	Acquisition	1	2 200,00	2 200,00	209D0642
Plantations des Terres Rouges ⁽¹⁾	29/01/2009	Acquisition	11	2 200,00	24 200,00	209D0643
Plantations des Terres Rouges ⁽¹⁾	19/02/2009	Acquisition	4	2 200,00	8 800,00	209D1187
Plantations des Terres Rouges ⁽¹⁾	20/02/2009	Acquisition	11	2 200,00	24 200,00	209D1224
Plantations des Terres Rouges ⁽¹⁾	23/02/2009	Acquisition	8	2 200,00	17 600,00	209D1225
Plantations des Terres Rouges ⁽¹⁾	24/02/2009	Acquisition	75	2 200,00	165 000,00	209D1401
Plantations des Terres Rouges ⁽¹⁾	25/02/2009	Acquisition	25	2 200,00	55 000,00	209D1402
Plantations des Terres Rouges ⁽¹⁾	26/02/2009	Acquisition	25	2 200,00	55 000,00	209D1403
Plantations des Terres Rouges ⁽¹⁾	04/03/2009	Acquisition	5	2 200,00	11 000,00	209D1485
Plantations des Terres Rouges ⁽¹⁾	05/10/2009	Acquisition	30	2 200,00	66 000,00	209D5599
Bolloré ⁽¹⁾	11/12/2009	Acquisition	10	2 100,00	21 000,00	209D7038

(1) Société contrôlée par Vincent Bolloré. Par ailleurs, Plantations des Terres Rouges est membre du Conseil de surveillance de Compagnie du Cambodge.

RAPPORT DE GESTION

DONNÉES SOCIALES

Au 31 décembre 2009, la Compagnie du Cambodge emploie 1 218 salariés essentiellement par la détention d’une participation de 64,22 % dans le capital de la société Forestière Équatoriale, qui contrôle indirectement la société Sitarail. Elle consolide deux sociétés et exerce principalement ses métiers dans le transport (chemin de fer).

EFFECTIFS AU 31 DÉCEMBRE 2009

PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	France	Afrique	Total
Transport et logistique	0	1 216	1 216
Autres	2	0	2
Total	2	1 216	1 218
En pourcentage	0,16	99,84	100

Parmi les 1 218 salariés de la Compagnie du Cambodge, 1 216 sont localisés en Afrique (Côte d’Ivoire) et 2 travaillent en France.

PAR TYPE DE POPULATION

	Hommes	Femmes	Cadres	Non-cadres	CDI	CDD	Total
Transport et logistique	1 135	81	124	1 092	1 079	137	1 216
Autres	1	1	1	1	2	0	2
Total	1 136	82	125	1 093	1 081	137	1 218
En pourcentage	93,27	6,73	10,26	89,74	88,75	11,25	100

RECRUTEMENTS ET DÉPARTS

En 2009, la Compagnie du Cambodge a procédé à 80 recrutements.

Recrutements	Effectifs	%
Contrat à durée indéterminée (CDI)	1	1,25
Contrat à durée déterminée (CDD)	79	98,75
Total	80	100,00

Le nombre total des départs en 2009 est de 336 personnes.

Départs	Effectifs	%
Démission	1	0,30
Fin de contrat à durée indéterminée (CDI)	56	16,67
Licenciement non économique	10	2,98
Mutation	1	0,30
Retraite	115	34,22
Autres motifs	153	45,53
Total	336	100,00

DONNÉES RELATIVES À LA MAÎTRISE DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

	Unité de mesure	Données 2009
Consommation de matières premières		
Eau	m³	
Consommation d'énergie		
Électricité	MWh	
Fioul pour poids lourds, engins, usine	l	
Fioul et diesel oil pour navires	t	
Fioul et diesel oil pour locomotives	l	11 247 845
Gaz	m³	15 374

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 11 JUIN 2010

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, le Conseil de surveillance a pris connaissance et exercé son contrôle sur les comptes sociaux au 31 décembre 2009 arrêtés par le Directoire.

Il approuve sans réserve ces comptes qui se traduisent par un bénéfice de 116 285 734,68 euros.

Les membres du Conseil de surveillance ont également examiné le rapport de gestion du Directoire sur l'activité de la société pendant l'exercice écoulé et ont donné leur accord sur ses termes.

Votre Conseil de surveillance accepte la proposition d'affectation de résultat établie par le Directoire, à savoir :

(en euros)

Résultat de l'exercice	116 285 734,68
Report à nouveau antérieur	205 798 618,99
Bénéfice distribuable	322 084 353,67
Dividendes	55 973 500,00
Au compte « Report à nouveau »	266 110 853,67

Les principaux actifs détenus par la Compagnie du Cambodge sont :

Compagnie de Pleuven	55,52 %
Société Financière du Loch	55,50 %
Forestière Équatoriale	64,22 %
Rivaud Loisirs Communication	82,29 %
Société Centrale de Représentation	83,08 %
Socphipard	77,06 %
Compagnie des Tramways de Rouen	27,30 %
Financière Moncey	36,69 %
IER	47,59 %
Rivaud Innovation	28,60 %
Société Anonyme Forestière et Agricole	46,37 %
SAFA Cameroun	20,32 %
Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard	31,50 %
Socfinal	11,53 %

Conformément à la loi, le Conseil de surveillance a pris acte que le Directoire avait indiqué dans son rapport de gestion les données sociales et environnementales liées à son activité, étant ici précisé que la société n'a pas de salariés mais détient une participation de 64,22 % dans le capital de Forestière Équatoriale qui contrôle indirectement la société Sitarail qui emploie 1 216 personnes.

En application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce, le Président du Conseil de surveillance a établi un rapport, ci-après annexé, sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance et sur les procédures de contrôle interne.

Le Conseil de surveillance

RAPPORT DE GESTION

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LA COMPOSITION, LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL, AINSI QUE SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ

En application de l'article L. 225-68 du Code de commerce, le Président du Conseil de surveillance rend compte aux actionnaires dans le présent rapport qui a été approuvé par le Conseil de surveillance du 8 avril 2010, (i) de la composition et des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, (ii) des informations relatives au gouvernement d'entreprise, (iii) des modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale ainsi que (iv à viii) des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.

Les diligences retenues pour l'élaboration de ce rapport reposent sur des entretiens et des réunions avec les différentes directions des divisions opérationnelles et des services centraux du Groupe. Ces travaux ont été conduits en particulier par les Directions des affaires juridiques et d'audit interne du Groupe, sous la supervision et la coordination de la Direction financière et de la Direction de la communication financière.

Les règles de contrôle interne du Groupe s'appliquent aux sociétés faisant partie du périmètre de consolidation des comptes, selon les méthodes de l'intégration globale ou de l'intégration proportionnelle.

I. COMPOSITION ET CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

COMPOSITION DU CONSEIL

Conformément aux dispositions statutaires, les membres du Conseil de surveillance sont nommés par l'Assemblée générale ordinaire et le Conseil peut, sous les conditions prévues par la loi, procéder à des nominations provisoires. Le Conseil doit comprendre trois membres au moins et dix-huit membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion. La durée de leurs fonctions est de trois années et ils sont rééligibles.

Le Conseil est composé de cinq membres : Comte de Ribes (Président), Hubert Fabri (Vice-Président), Bolloré Participations (représentée par Vincent Bolloré), Plantations des Terres Rouges (représentée par Sébastien Bolloré) et Jean-Philippe Hottinguer.

Parmi les cinq membres du Conseil et conformément aux critères d'indépendance retenus par le Conseil en séance du 9 avril 2009, Hubert Fabri et Jean-Philippe Hottinguer sont qualifiés d'indépendants.

POUVOIRS DU PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE

Le Conseil de surveillance, en séance du 28 août 2008 a nommé Thierry Marraud Président du Directoire et Emmanuel Fossorier membre du Directoire.

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société.

Aucune limitation n'est apportée aux pouvoirs du Directoire.

Toutefois, le Président soumet à l'approbation du Conseil toutes les opérations d'importance véritablement stratégique.

RÉUNIONS DU CONSEIL

Conformément aux dispositions de l'article 17 des statuts, les membres du Conseil de surveillance peuvent être convoqués aux séances du Conseil par tous moyens, soit au siège social, soit en tout autre lieu.

Les convocations sont faites par le Président. Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés, la voix du Président étant prépondérante.

Afin de permettre à un nombre maximal de membre du conseil d'assister aux séances du Conseil de surveillance :

- les dates prévisionnelles de réunion sont fixées plusieurs mois à l'avance et les modifications éventuelles de date font l'objet de concertation pour permettre la présence effective du plus grand nombre de membre du conseil ;
- le Conseil de surveillance, en séance du 19 mars 2008, a adopté un règlement intérieur autorisant, à l'exception des opérations visées aux articles L. 232-1 (établissement des comptes annuels et du rapport de gestion) et L. 233-16 (établissement des comptes consolidés et du rapport de gestion du Groupe), la participation aux délibérations du Conseil au moyen de la visioconférence.

MISSIONS DU CONSEIL

Le Conseil de surveillance détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède en outre aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

Une quinzaine de jours avant la réunion du Conseil, une convocation à laquelle est joint le projet de procès-verbal de la séance précédente est adressée à chaque membre du Conseil afin de lui permettre de faire part de ses observations éventuelles sur ce projet avant même la réunion du Conseil.

Le Conseil peut ainsi débattre directement sur l'ordre du jour.

Pour chaque Conseil, un dossier développant chacune des questions mises à l'ordre du jour est remis à chaque membre du Conseil de surveillance, qui peut se faire communiquer toute information complémentaire jugée utile.

Les débats sont conduits avec la volonté constante de favoriser un échange entre tous les membres du Conseil à partir d'une information complète et avec le souci de centrer les échanges sur les questions importantes, notamment d'ordre stratégique.

Au cours de l'exercice, le Conseil s'est réuni à trois reprises et a notamment été appelé à se prononcer sur les points suivants :

Séance du 9 avril 2009 (taux de présence : 100 %)

- Activités et résultats
- Examen des comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2009
- Autorisation au Président d'émettre des cautions, avals et garanties
- Documents prévisionnels
- Conventions soumises aux dispositions des articles L. 225-88 et suivants du Code de commerce
- Examen du Code de gouvernance d'entreprise des sociétés cotées publié en décembre 2008

Séance du 11 juin 2009 (taux de présence : 60 %)

- Réélection du Président du Conseil
- Fixation de ses pouvoirs et de sa rémunération
- Réélection du Vice-Président du Conseil

Séance du 31 août 2009 (taux de présence : 60 %)

- Comptes semestriels consolidés au 30 juin 2009
- Documents prévisionnels
- Conventions soumises aux dispositions des articles L. 225-88 et suivants du Code de commerce
- Répartition des jetons de présence
- Évaluation du fonctionnement et des méthodes de travail du Conseil.

ÉVALUATION DU FONCTIONNEMENT ET DES MÉTHODES DE TRAVAIL DU CONSEIL

Le Conseil de surveillance, en séance du 31 août 2009, a été appelé à procéder à une évaluation de son fonctionnement et de ses méthodes de travail.

Celle-ci a été menée dans la perspective de trois objectifs :

- faire le point sur les modalités de fonctionnement du Conseil;
 - vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues;
 - mesurer la contribution effective de chaque membre du Conseil aux travaux du Conseil du fait de sa compétence et de son implication dans les délibérations.
- La méthode utilisée, comme les années précédentes, est celle de l'auto-évaluation.

Concernant les résultats de l'évaluation, les membres du Conseil ont porté un jugement positif sur les modalités de fonctionnement du Conseil, qui ont notamment été améliorées par la mise en place d'un règlement intérieur autorisant la participation aux séances par la visioconférence.

S'agissant de la préparation et des débats des questions importantes, les membres du Conseil ont porté une appréciation favorable sur l'information mise à leur disposition, tant sur le plan de la pertinence que sur les délais d'obtention de cette information, laquelle permet une analyse de l'ensemble des questions qui sont examinées.

La composition du Conseil permet la réunion de compétences et d'expertises reconnues, notamment industrielles, financières, comptables et bancaires, qui s'expriment de façon permanente, notamment en ce qui concerne l'analyse de l'information financière, et apportent une contribution de grande qualité lors des débats et des prises de décisions.

Ainsi, l'Assemblée générale ordinaire du 11 juin 2009 a renouvelé les mandats d'administrateur du Comte de Ribes, d'Hubert Fabri, de Bolloré Participations et de Plantations des Terres Rouges et a nommé, en qualité de nouveau membre du Conseil Jean-Philippe Hottinguer.

COMITÉS SPÉCIALISÉS

Le Conseil n'a pas de comités spécialisés, les membres du Conseil exerçant collectivement leurs fonctions.

Dans le cadre des dispositions de l'ordonnance du 8 décembre 2008 (instituant l'obligation de mettre en place un Comité d'audit au sein des sociétés dont les titres sont admis à la négociation sur un marché réglementé), les membres du Conseil, en séance du 9 avril 2009, ont décidé, eu égard à la nature et à la structure du Groupe, de faire application des dispositions de l'article L. 823-20-1° du Code de commerce permettant aux entités contrôlées au sens de l'article L. 233-16 par une société elle-même soumise à l'obligation de mise en place d'un Comité d'audit, d'être exemptées de la création de ce Comité.

Ainsi, un Comité d'audit a été constitué au sein de la société Financière de l'Odé, société contrôlante, elle-même soumise à l'obligation de disposer d'un comité spécialisé.

Le Comité d'audit constitué par le Conseil d'administration de Financière de l'Odé le 9 avril 2009 est composé de deux administrateurs indépendants, Alain Moynot et Lucien Vochel, nommés en considération de leur compétence et de leur expertise financière, et ce, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Le Comité d'audit est chargé d'assurer le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière par l'examen des projets de comptes sociaux et consolidés semestriels et annuels avant leur présentation au Conseil d'administration ainsi que de l'examen du respect de la réglementation boursière;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques par l'examen, avec le concours de l'audit interne des systèmes de contrôle interne, de la fiabilité des systèmes et procédures et de la pertinence des procédures d'analyse et du suivi des risques;
- du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les Commissaires aux comptes;
- de l'indépendance des Commissaires aux comptes par l'examen des risques pesant sur celle-ci et des mesures de sauvegarde pour atténuer les risques.

En outre, il lui appartient :

- d'émettre une recommandation sur les Commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée générale ou l'organe exerçant une fonction analogue;

- de rendre compte régulièrement au Conseil d'administration de l'exercice de ses missions et de l'informer sans délai de toute difficulté rencontrée.

Alain Moynot assure la présidence du Comité d'audit.

Au cours de la première réunion du Comité, qui s'est tenue le 25 août 2009, ont notamment été examinés les points suivants :

- examen des comptes consolidés au 30 juin 2009;
- arrêté du projet du règlement intérieur du Comité.

Lors de cette réunion, il a notamment entendu le Directeur du contrôle Groupe et le Directeur juridique.

Le règlement intérieur du Comité a été arrêté par le Conseil d'administration de Financière de l'Odé en séance du 31 août 2009.

RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

L'Assemblée générale ordinaire du 24 juin 1999 a fixé à 21 343 euros le montant global des jetons de présence que le Conseil peut allouer à ses membres, étant précisé que ce montant a été fixé jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée générale.

Le Conseil du 31 août 2009 a décidé de reconduire les modalités de répartition antérieures, soit par parts égales au prorata de la durée de l'exercice des fonctions des membres du Conseil de surveillance.

II. INFORMATIONS RELATIVES AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La gouvernance de la société relève du rapport Afep-Medef d'octobre 2003. Le gouvernement d'entreprises des sociétés cotées, des recommandations Afep-Medef sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de sociétés cotées publiées en janvier 2007 et des recommandations Afep-Medef sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de sociétés cotées dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé publiées en octobre 2008 (disponibles sur www.medef.fr).

L'ensemble de ces textes a été, en décembre 2008, consolidés pour former le Code de Gouvernement d'entreprise des sociétés cotées.

Le Conseil de surveillance du 15 décembre 2008 appelé à se prononcer sur les recommandations émises par l'Afep et le Medef en octobre 2008, a décidé d'adhérer à ces recommandations, tout en précisant que la société n'avait pas procédé à la mise en place de parachutes dorés, ni à l'attribution de régimes de retraite supplémentaires au profit des mandataires.

Le Conseil du 9 avril 2009, appelé à statuer sur l'examen de la situation de la société au regard des principes du gouvernement d'entreprise issus du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de décembre 2008, a pris acte que les pratiques en matière de gouvernance d'entreprise correspondent aux recommandations et assurent ainsi la transparence au sein de la société.

Toutefois, le Conseil n'a pas de comités spécialisés, les membres du Conseil exerçant collectivement leurs fonctions.

Il est rappelé que, dans le cadre des dispositions de l'ordonnance du 8 décembre 2008, le Comité d'audit a été implémenté au niveau de Financière de l'Odé, société contrôlante et elle-même soumise à l'obligation légale d'instituer un Comité d'audit, par un Conseil d'administration en date du 9 avril 2009.

En outre, les membres du Conseil, considérant que l'organisation effective des travaux du Conseil permettait de disposer d'une information complète à l'examen de toute opération significative, ont opté pour l'adoption d'un règlement intérieur ayant pour finalité de faciliter la participation matérielle aux séances du Conseil.

Par ailleurs, le Conseil, appelé à se prononcer sur la qualification de membre du Conseil indépendant, a décidé :

- d'écarter le critère d'ancienneté de douze ans, estimant que la durée des fonctions d'un membre du Conseil témoigne de la reconnaissance de ses compétences et qu'elle ne pouvait, en tant que critère unique, remettre en cause son indépendance;
- de considérer que l'exercice d'un mandat de membre du Conseil dans une autre société du Groupe n'est pas de nature à remettre en cause l'indépendance d'un membre du Conseil.

RAPPORT DE GESTION

Ainsi, le Conseil a considéré que, pour être qualifié d'indépendant, un membre du conseil ne doit pas :

- être salarié ou mandataire social dirigeant de la société, de la société mère ou d'une société qu'elle consolide par intégration globale ou l'avoir été dans les cinq dernières années;
 - être client, fournisseur, banquier d'affaire, banquier de financement :
 - significatif de la société ou de son Groupe,
 - ou pour lequel la société ou son Groupe représente une part significative de l'activité;
 - avoir de lien familial proche avec un mandataire social;
 - avoir été auditeur de la société au cours des cinq années précédentes.
- Enfin, le Conseil, prenant acte que le rapport consolidé recommande que les membres du Conseil possèdent un nombre significatif d'actions, a décidé, eu égard à la structure de l'actionariat de la société, de ne pas se prononcer sur un nombre de titres précis à détenir.

III. MODALITÉS DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Conformément aux dispositions de l'article 22 des statuts, tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité et accomplissement des formalités légales.

Tout actionnaire peut voter par correspondance selon les modalités fixées par la loi et les règlements.

IV. INFORMATIONS PRÉVUES PAR L'ARTICLE L. 225-100-3 DU CODE DE COMMERCE

Les informations prévues par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce sont disponibles dans le rapport annuel.

V. DÉFINITION ET OBJECTIFS DU CONTRÔLE INTERNE

D'après le cadre de référence de l'AMF publié en janvier 2007, le contrôle interne est un dispositif de la société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements;
- l'application des instructions et orientations fixées par la Direction générale;
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs;
- la fiabilité des informations financières;

et, d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

Selon ce cadre, le contrôle interne recouvre les composantes suivantes :

- une organisation comportant une définition claire des responsabilités, disposant des ressources et des compétences adéquates et s'appuyant sur des systèmes d'information, des procédures ou des modes opératoires, des outils ou pratiques appropriés;
- la diffusion en interne d'informations pertinentes, fiables, dont la connaissance permet à chacun d'exercer ses responsabilités;
- un système visant à recenser et analyser les principaux risques identifiables au regard des objectifs de la société et à s'assurer de l'existence de procédures de gestion de ces risques;
- des activités de contrôle proportionnées aux enjeux propres à chaque processus et conçue pour s'assurer que les mesures nécessaires sont prises en vue de maîtriser les risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs;
- une surveillance permanente portant sur le dispositif de contrôle interne ainsi qu'un examen régulier de son fonctionnement.

Cependant, comme indiqué dans le cadre de référence, il convient de préciser que le dispositif de contrôle interne, aussi bien conçu et bien appliqué soit-il, ne peut fournir une garantie absolue quant à la réalisation des objectifs de la société.

Dans la description qui suit, la notion de Groupe couvre l'ensemble de la société mère et des filiales consolidées. Cette description du système de contrôle interne a été réalisée à partir du cadre de référence élaboré par le groupe de Place mené sous l'égide de l'AMF, complété de son guide d'application. Les principes et les points clés contenus dans ce guide sont suivis lorsqu'ils sont applicables.

VI. UN SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE ADAPTÉ AUX SPÉCIFICITÉS DES ORGANISATIONS DU GROUPE

CONTEXTE GÉNÉRAL DU CONTRÔLE INTERNE

Le système de contrôle interne du Groupe repose sur les principes suivants :

La séparation des fonctions

Garante de l'indépendance du contrôle, une dissociation des fonctions opérationnelles et financières a été mise en place à chaque niveau du Groupe.

Les fonctions financières des entités assurent l'exhaustivité et la fiabilité des informations. Régulièrement, l'intégralité de ces données est transmise aux dirigeants et aux fonctions centrales (ressources humaines, juridique, finance...).

Des filiales autonomes et responsables

Le Groupe est organisé en divisions opérationnelles qui, en raison de la diversité de leurs activités, bénéficient d'une large autonomie dans leur gestion. Elles sont responsables de :

- la définition et la mise en œuvre d'un dispositif de contrôle interne adapté à leurs spécificités;
- l'optimisation de leurs opérations et performances financières;
- la protection de leurs actifs;
- la gestion de leurs risques.

Ce système de délégation permet de responsabiliser les entités et d'assurer l'adéquation entre leurs pratiques et le cadre juridique de leur pays d'implantation.

Un support et un contrôle communs à l'ensemble des sociétés du Groupe

Le Groupe établit un référentiel de procédures comptables, financières et de contrôle, d'application obligatoire, directement accessible par les divisions opérationnelles sur l'intranet.

Le département d'audit interne évalue régulièrement le dispositif de contrôle des entités et leur suggère les propositions d'évolution les mieux adaptées.

Une politique de ressources humaines favorisant un bon environnement de contrôle interne

La politique de ressources humaines contribue à l'enrichissement d'un environnement de contrôle interne efficace par l'existence de définition de fonctions, d'un système d'évaluation reposant notamment sur la mise en place d'entretiens annuels ou d'actions de formation.

PRINCIPAUX ACTEURS DU CONTRÔLE INTERNE ET LEURS MISSIONS

Les modalités du contrôle interne s'exercent par :

Le Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance veille à l'efficacité du dispositif de contrôle interne tel que défini et mis en œuvre par la Direction générale. Si besoin, le Conseil peut faire usage de ses pouvoirs généraux pour engager les actions et vérifications qu'il juge appropriées.

Le Directoire

Il est responsable de la définition, de la mise en œuvre et du suivi d'un dispositif de contrôle interne adapté et efficace. En cas de défaillance du dispositif, il veille à l'engagement des actions correctives nécessaires.

Le Comité mensuel de résultat

Chaque division, pour l'ensemble de son périmètre, présente mensuellement à la Direction générale du Groupe et aux fonctions centrales les indicateurs

opérationnels et financiers de son activité, ainsi que l'analyse de leur évolution par rapport aux objectifs approuvés par la Direction générale.

Les organes d'administration des filiales

Dans chaque filiale du Groupe, l'organe d'administration examine la stratégie et les orientations de la société proposées par la Direction générale, veille à leur mise en œuvre, fixe les objectifs opérationnels, ajuste les ressources et procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque mandataire reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Les directions des filiales

Elles appliquent les orientations des organes d'administration au sein de chaque filiale. Assistées de leur service de contrôle de gestion, elles s'assurent de l'efficacité du système de contrôle interne du Groupe. Elles reportent à la fois à leur organe d'administration et aux comités de direction.

L'audit interne Groupe

Le Groupe dispose d'un département d'audit interne intervenant sur l'ensemble des entités du périmètre.

Ses missions reposent sur un plan annuel construit avec les divisions et la Direction générale, basé sur l'évaluation des risques propres à chaque filiale et sur un contrôle cyclique de l'ensemble du périmètre. Ce programme comporte des missions de revue systématique des risques financiers et opérationnels, des missions de suivi et de mise en application des recommandations formulées, ainsi que des interventions plus ciblées en fonction des besoins exprimés par les divisions ou la Direction générale. Il vise à couvrir en priorité les risques les plus sensibles et à assurer la revue des principaux autres risques à moyen terme pour l'ensemble des entités du Groupe. Les auditeurs bénéficient de formations internes aux métiers des divisions afin de mieux maîtriser les spécificités opérationnelles de chacune d'elles.

L'audit a la responsabilité d'évaluer le fonctionnement du dispositif de contrôle interne et de faire toutes préconisations pour l'améliorer, dans le champ couvert par ses missions. Les rapports d'audit sont destinés aux sociétés auditées, aux divisions auxquelles elles sont rattachées et aux Directions financières et générales du Groupe.

Les Commissaires aux comptes

Dans le cadre de leur mandat de revue et de certification des comptes annuels et selon leurs normes professionnelles, ils prennent connaissance des systèmes comptables et de contrôle interne. À ce titre, ils conduisent des interventions intérimaires sur l'appréciation des modes opératoires des différents cycles d'audit retenus. Ils garantissent la correcte application des principes comptables applicables, dans le souci de produire une information fidèle et précise. Ils communiquent une synthèse annuelle des conclusions de leurs travaux à la Direction financière, à la Direction générale du Groupe et au Comité d'audit. Les comptes du Groupe sont certifiés conjointement par les cabinets Constantin Associés (nommé par l'Assemblée générale ordinaire du 8 juin 2006), représenté par Thierry Quéron, et AEG Finances (nommé par l'Assemblée générale ordinaire du 8 juin 2006), représenté par Philippe Bailly.

VII. DESCRIPTION DU PROCESSUS DE CONTRÔLE INTERNE

CONFORMITÉ DES PRATIQUES AUX LOIS ET RÈGLEMENTS

Les directions fonctionnelles du Groupe lui permettent :

- de connaître les différentes règles et lois qui lui sont applicables ;
- d'être informé en temps utile des modifications qui leur sont apportées ;
- de transcrire ces règles dans les procédures internes ;
- d'informer et de former les collaborateurs sur les règles et lois qui les concernent.

APPLICATION DES INSTRUCTIONS ET ORIENTATIONS FIXÉES PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE DU GROUPE

La Direction générale fixe les objectifs et orientations du Groupe et s'assure que ceux-ci sont communiqués à l'ensemble des collaborateurs.

À cet égard, le processus budgétaire du Groupe constitue un engagement fort de la part des entités vis-à-vis de la Direction générale :

- au cours du quatrième trimestre, chaque division opérationnelle établit, sur la base des orientations stratégiques fixées par la Direction générale, un budget détaillant les perspectives de résultat et d'évolution de la trésorerie ainsi que les principaux indicateurs permettant de mesurer les performances opérationnelles ;
- une fois validé par la Direction générale, ce budget, mensualisé, sert de référentiel au contrôle budgétaire. Une analyse des écarts entre cette projection budgétaire et le résultat mensuel est réalisée, chaque mois, au cours des Comités de résultats réunissant la Direction générale du Groupe, les directions de division et les directions fonctionnelles du Groupe (ressources humaines, juridiques, finance).

BON FONCTIONNEMENT DES PROCESSUS INTERNES DE LA SOCIÉTÉ, NOTAMMENT CEUX CONCOURANT À LA SAUVEGARDE DE SES ACTIFS

La Direction des systèmes d'information a mis en place des procédures de sauvegarde et de sécurité permettant d'assurer la qualité et la sûreté de l'exploitation, y compris en cas de problème majeur.

Le processus de suivi des investissements, mené conjointement par la direction des achats, la Direction du contrôle de gestion et la Direction des assurances, concourt à un suivi précis des actifs corporels du Groupe et à une sauvegarde de leur valeur d'utilité au travers de couvertures d'assurance appropriées.

Bien que décentralisé dans les divisions opérationnelles, le suivi des comptes clients fait l'objet d'un reporting mensuel à la Direction financière du Groupe, chargée de recenser les principaux risques de recouvrement sur clients et de mettre en place, avec les divisions, les actions correctives.

Le suivi de la trésorerie du Groupe est assuré par :

- la transmission quotidienne des performances de trésorerie des divisions ;
- l'actualisation mensuelle des prévisions de trésorerie du Groupe ;
- l'optimisation des risques liés aux taux de change et taux d'intérêt (étudiée au sein du Comité des risques, qui se réunit trimestriellement sous l'autorité de la Direction financière) ;
- la disponibilité, auprès des partenaires financiers, d'en-cours de crédit à court, moyen et long termes.

FIABILITÉ DES INFORMATIONS FINANCIÈRES

Processus d'élaboration des comptes consolidés

Les comptes consolidés sont établis sur une base semestrielle ; ils sont vérifiés par les Commissaires aux comptes dans le cadre d'un examen limité au 30 juin et d'un audit complet au 31 décembre, qui portent à la fois sur les comptes sociaux des entités du périmètre et sur les comptes consolidés. Une fois arrêtés par le Conseil de surveillance, ils donnent lieu à publication.

Le Groupe s'appuie sur les éléments suivants pour la consolidation des comptes :

- le service de consolidation du Groupe, garant de l'homogénéité et du suivi des traitements pour l'ensemble des sociétés du périmètre de consolidation de l'entité consolidante ;
- le strict respect des normes comptables en vigueur liées aux opérations de consolidation ;
- l'utilisation d'un outil informatique de renom, développé en 2005 pour s'adapter aux nouvelles technologies de transmission d'informations, garantissant des processus sécurisés de remontée d'informations et une homogénéité de présentation des agrégats comptables ;
- la décentralisation d'une partie des retraitements de consolidation au niveau même des divisions opérationnelles ou des sociétés, permettant de positionner les traitements comptables au plus près des flux opérationnels.

Processus du reporting financier

Les services de la trésorerie et du contrôle de gestion du Groupe organisent et supervisent la remontée des informations et indicateurs financiers mensuels des divisions, en particulier le compte de résultat et le suivi de l'endettement net. Au sein de chaque division, les éléments du reporting financier sont validés par la Direction générale et communiqués sous la responsabilité de la Direction financière.

RAPPORT DE GESTION

Les informations sont présentées sous un format standardisé respectant les règles et les normes de consolidation et facilitant ainsi la comparaison avec les éléments consolidés semestriels et annuels. Elles font l'objet de rapports spécifiques transmis à la Direction générale du Groupe.

Les reportings financiers mensuels sont complétés par des exercices de révision budgétaire en cours d'année afin d'ajuster les objectifs annuels en fonction des données les plus récentes.

PRÉVENTION ET MAÎTRISE DES RISQUES

Gestion des risques

Les litiges et risques sont suivis par chaque division. Par ailleurs, la Direction juridique ainsi que la Direction des assurances en ce qui concerne la gestion des sinistres fournissent leur assistance pour tout contentieux important, ainsi que pour tout projet de contrat ayant une incidence financière significative.

Les principaux risques ont été identifiés comme suit :

- **Risque de marché sur actions cotées.** Sous l'égide de la Direction financière Groupe, un suivi régulier de la valeur des sociétés non consolidées est réalisé. Par ailleurs, à chaque clôture, la valeur de ces titres est réévaluée sur la base des derniers cours de Bourse.
- **Risque de liquidité.** Une gestion centralisée de la liquidité a été mise en place. Elle est placée sous la responsabilité de la Direction de la trésorerie du Groupe, qui s'assure du correct financement des activités de celui-ci notamment à travers des financements bancaires diversifiés. Un ratio d'endettement et un ratio relatif à la capacité du Groupe à faire face au service de la dette sont régulièrement suivis.
- **Risque de taux.** La mise en place de couverture de taux d'intérêt, dont les modalités sont détaillées dans les notes annexes, est décidée par la Direction générale du Groupe.
- **Risque de crédit.** Un suivi mensuel du besoin en fonds de roulement (BFR) est réalisé par la Direction de la trésorerie Groupe. De plus, dans les principales divisions du Groupe, la gestion du risque de crédit est relayée par un credit manager. Le recours à l'assurance crédit est privilégié, et, lorsque le crédit n'est pas couvert par une assurance, l'octroi de crédit est établi au niveau de compétence le plus adapté. Enfin, un suivi régulier des créances clients est effectué à l'échelon tant du Groupe que de la division, et des dépréciations sont pratiquées au cas par cas lorsque cela est jugé nécessaire.
- **Risque de devise.** Le Groupe couvre ses principales opérations en devises. La gestion de la couverture est centralisée au niveau Groupe pour la France et l'Europe. Une couverture sur le net des positions commerciales est pratiquée par la Direction de la trésorerie du Groupe à travers des achats ou ventes à terme de devises. Enfin, la mise en place d'un *netting* mensuel des flux intragroupe permet de limiter les flux échangés et de couvrir le net résiduel. Pour la division Distribution d'énergie, les positions sont directement couvertes sur le marché.
- **Risques opérationnels.** Chaque division du Groupe est responsable de la gestion des risques industriels, environnementaux et de conformité auxquels elle est confrontée. Une analyse régulière de la nature des risques et des modalités de gestion s'y rapportant est effectuée par chaque Direction de division. Par ailleurs, une supervision en est faite par le Comité des risques et la Direction des assurances du Groupe.
- **Risque juridique.** Pour limiter l'exposition à ces risques, la Direction juridique du Groupe veille à la sécurité et à la conformité juridique des activités de celui-ci, en liaison avec les services juridiques des divisions. Lorsqu'un litige survient, la Direction juridique s'assure de sa résolution au mieux des intérêts du Groupe.

Cartographie des risques

L'évaluation et le contrôle des risques inhérents au fonctionnement de chaque entité sont au cœur des préoccupations du Groupe. La démarche globale de cartographie des risques, qui porte sur l'ensemble des métiers, trouve aujourd'hui, par la mise en place d'un progiciel informatique notamment, une dimension active et régulière dans le suivi et la mise à jour des risques.

Les risques identifiés font l'objet d'une série de mesures détaillées dans les plans d'actions élaborés par les différents « propriétaires » de risques nommés au sein de chaque division, l'objectif étant de maîtriser l'exposition à ces risques et donc de les réduire.

En 2009, cette structure a permis de réduire l'impact d'une partie des risques identifiés comme prioritaires.

Par ailleurs, l'actualisation de la cartographie des risques consolidée est validée par le Comité des risques.

VIII. UN RENFORCEMENT RÉGULIER DU SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

Plusieurs actions de renforcement du contrôle interne ont été initiées, conduites ou poursuivies.

CODE DE DÉONTOLOGIE

Le Groupe a élaboré une Charte d'Éthique, que chaque division adapte à ses propres activités et à son propre environnement. La Charte d'Éthique est remise à l'ensemble des nouveaux collaborateurs.

Ainsi, au cours de l'exercice, le Code général de conduite des affaires des sociétés des divisions Transport du Groupe Bolloré a été arrêté et édité, et sa diffusion, en cours depuis le début du mois de décembre 2009, fait l'objet de réunions de présentation aux personnels et de sensibilisation aux thèmes qu'il recouvre. Ce code détermine les principes, les règles de conduite et les comportements à adopter en matière de concurrence, de respect et de protection de l'environnement, d'hygiène et de sécurité, ainsi que de lutte contre la corruption. La fonction « éthique et conformité », rattachée à son plus haut niveau à la Direction générale du Groupe, est déclinée dans les divisions Transport, le Directeur éthique et conformité transport ayant la tâche d'assurer le déploiement et le respect de ce code de conduite.

LISTE D'INITIÉS

Le Groupe met à jour régulièrement la liste des personnes ayant accès à des informations privilégiées qui, si elles étaient rendues publiques, seraient susceptibles d'avoir une influence sensible sur le cours des instruments financiers. Ces personnes, qu'elles soient salariées, administrateurs ou tiers en relation professionnelle étroite avec l'entreprise, ont été informées de l'interdiction d'utiliser ou de communiquer cette information privilégiée dans un but de réaliser des opérations d'achat ou de vente sur ces instruments financiers.

MANUEL DE PROCÉDURES ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

Les principales procédures financières, mais aussi administratives et juridiques, sont regroupées sur un intranet pour permettre la diffusion et la gestion du cadre normatif défini par le Groupe.

LA RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

Le secrétariat général adresse chaque année un questionnaire aux différentes entités sur les actions de développement durable dans les domaines de l'éthique, du social et de l'environnement.

Cette année, un logiciel de reporting a été installé au niveau du Groupe. Il permettra de consolider les données extra-financières émanant des divisions et de mettre en place les plans d'actions appropriés.

Un réseau de référents développement durable se constitue ; il aura pour vocation de décliner au niveau des entités les enjeux identifiés dans le cadre du document stratégique sur le développement durable.

Le 12 avril 2010
Comte de Ribes
Président du Conseil de surveillance

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE COMPAGNIE DU CAMBODGE

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Compagnie du Cambodge et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et ;
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

AUTRES INFORMATIONS

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Paris et Levallois-Perret, le 26 avril 2010

Les Commissaires aux comptes

AEG Finances
Philippe Bailly

Constantin Associés
Thierry Quéron

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2009

24	Bilan consolidé
26	Compte de résultat consolidé
27	État du résultat global consolidé
28	Variation de la trésorerie consolidée
30	Variation des capitaux propres consolidés
31	Annexe aux comptes consolidés
31	Principes comptables – note 1
38	Principales variations de périmètre – note 2
38	Comparabilité des comptes – note 3
39	Notes sur le bilan – notes 4 à 21
57	Notes sur le compte de résultat – notes 22 à 26
62	Autres informations – notes 27 à 33
66	Honoraires des contrôleurs légaux des comptes et des membres de leurs réseaux – note 34
67	Liste des sociétés consolidées – note 35
68	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

BILAN CONSOLIDÉ

ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2009	31/12/2008
Goodwill	4	2 387	1 373
Immobilisations incorporelles	5-22	27	29
Immobilisations corporelles	6-22	23 453	17 333
Titres mis en équivalence	8	890 908	821 454
Autres actifs financiers	9	643 768	563 971
Impôts différés	26	1 638	905
Autres actifs		0	0
Actifs non courants		1 562 181	1 405 065
Stocks et en-cours	10	5 625	6 009
Clients et autres débiteurs	11	9 343	9 803
Impôts courants	12	3 169	15 725
Autres actifs financiers	9	0	123
Autres actifs	13	108	555
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14	239 634	402 263
Actifs courants		257 879	434 478
Total actif		1 820 060	1 839 543

PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2009	31/12/2008
Capital		23 509	23 509
Primes liées au capital		282 575	282 575
Réserves consolidées		919 463	730 757
Capitaux propres, part du Groupe		1 225 547	1 036 841
Intérêts minoritaires		210 905	174 177
Capitaux propres	15	1 436 452	1 211 018
Dettes financières à long terme	19	179 620	177 880
Provisions pour avantages au personnel	17	1 954	2 456
Autres provisions	16	10 089	5 916
Impôts différés	26	463	137
Autres passifs		0	0
Passifs non courants		192 126	186 389
Dettes financières à court terme	19	153 604	406 322
Provisions (part à moins d'un an)	16	210	407
Fournisseurs et autres créditeurs	20	37 089	34 941
Impôts courants	21	579	466
Autres passifs		0	0
Passifs courants		191 482	442 136
Total passif		1 820 060	1 839 543

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en milliers d'euros)	Notes	2009	2008
Chiffre d'affaires	22-23-24	47 241	42 939
Achats et charges externes	24	(32 782)	(35 327)
Frais de personnel	24	(13 491)	(12 495)
Amortissements et provisions	24	(6 406)	(1 703)
Autres produits opérationnels	24	1 428	1 588
Autres charges opérationnelles	24	(1 712)	(1 011)
Résultat opérationnel	22-23-24	(5 722)	(6 009)
Coût net du financement	25	(4 744)	(10 194)
Plus-values (moins-values) de cession des titres	25	7 022	358 844
Autres produits financiers	25	10 805	20 242
Autres charges financières	25	(3 817)	(180 646)
Résultat financier	23-25	9 266	188 246
Part dans le résultat net des entreprises associées	8-22	46 532	(148 469)
Impôts sur les résultats	26	1 180	161
Résultat net consolidé		51 256	33 929
Résultat net consolidé, part du Groupe		27 343	24 599
Intérêts minoritaires		23 913	9 330

RÉSULTAT PAR ACTION

15

(en euros)	2009	2008
Résultat net part du Groupe		
– de base	48,8	43,9
– dilué	48,8	43,9

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

(en milliers d'euros)	2009	2008
Résultat net consolidé de l'exercice	51 256	33 929
Autres éléments du résultat global (nets d'impôt)	177 433	(728 054)
Variation des réserves de conversion des entités contrôlées	0	(15)
Variation de juste valeur des instruments financiers des entités contrôlées	139 431	(646 628)
Autres variations du résultat global ⁽¹⁾	38 002	(81 411)
Résultat global	228 689	(694 125)
Dont		
– part du Groupe	194 890	(540 492)
– part des minoritaires	33 799	(153 633)
Dont impôt sur juste valeur des instruments financiers	(1 447)	7 100

(1) Comprend principalement les éléments du résultat global des titres mis en équivalence :

- au 31 décembre 2009 : dont 30,9 millions d'euros liés aux variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente des entités mises en équivalence et 9 millions d'euros liés aux variations des réserves de conversion ;
- au 31 décembre 2008 : dont –76 millions d'euros liés aux variations de juste valeur des entités mises en équivalence et – 1,3 million d'euros liés aux variations des réserves de conversion.

En raison de la cession de titres cotés, un montant de 7,8 millions d'euros a été transféré du résultat global vers le résultat au cours de la période.

En 2008, les cessions de titres de participation réalisées ont entraîné la reprise en compte de résultat d'une partie des réserves de réévaluation des instruments financiers (IAS 32-39) à concurrence de 325 millions d'euros.

Cet état a été ajouté conformément aux dispositions de la norme IAS 1 « Présentation des états financiers » révisée.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

VARIATION DE LA TRÉSORERIE CONSOLIDÉE

(en milliers d'euros)	2009	2008
Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat net part du Groupe	27 343	24 599
Part des intérêts minoritaires	23 913	9 330
Résultat net consolidé	51 256	33 929
Charges et produits sans effet sur la trésorerie :		
– élimination des amortissements et provisions	6 977	129 911
– élimination de la variation des impôts différés	(1 853)	(1 247)
– autres produits et charges sans incidence de trésorerie ou non liés à l'activité	(44 453)	195 366
– élimination des plus ou moins-values de cession	(7 023)	(367 018)
Autres retraitements :		
– coût net du financement	4 744	10 194
– produits des dividendes reçus	(10 037)	(18 973)
– charges d'impôts sur les sociétés	1 134	974
Dividendes reçus :		
– dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	15 178	14 229
– dividendes reçus des sociétés non consolidées	10 037	19 015
Impôts sur les sociétés décaissés	12 378	(14 614)
Incidence de la variation du besoin en fonds de roulement :	2 000	5 035
– dont stocks et en-cours	384	(1 360)
– dont dettes	1 040	9 089
– dont créances	576	(2 694)
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles	40 338	6 801
Flux d'investissement		
Décaissements liés à des acquisitions :		
– immobilisations corporelles	(6 859)	(3 360)
– immobilisations incorporelles	(8)	(21)
– titres et autres immobilisations financières	(10 100)	(76 371)
Encaissements liés à des cessions :		
– immobilisations corporelles	1	484
– immobilisations incorporelles	0	0
– titres	15 229	419 155
– autres immobilisations financières	51 264	1 653
Incidence des variations de périmètre sur la trésorerie	(2 927)	(3 114)
Flux nets de trésorerie sur investissements	46 600	338 426

(en milliers d'euros)	2009	2008
Flux de financement		
Décaissements		
– dividendes versés aux actionnaires de la société mère	0	(55 973)
– dividendes versés aux minoritaires nets des impôts de distribution	8 234	51 109
– remboursements des dettes financières	(72 572)	(2 070)
Encaissements		
– augmentation des capitaux propres	0	0
– subventions d'investissements	0	0
– augmentation des dettes financières	11	224 089
Intérêts nets décaissés	(4 586)	(10 132)
Flux nets de trésorerie sur opérations de financement	(68 913)	207 023
Incidence des variations de cours des devises	0	0
Variation de la trésorerie	18 025	552 250
Trésorerie à l'ouverture ⁽¹⁾	69 008	(483 242)
Trésorerie à la clôture ⁽¹⁾	87 033	69 008

(1) Voir note 14 – Trésorerie et équivalents de trésorerie.

FLUX D'INVESTISSEMENTS

Les décaissements liés aux acquisitions de titres et autres immobilisations financières correspondent principalement, pour 10 millions d'euros, à la souscription à l'augmentation de capital de l'entité IER SA mise en équivalence.

Les encaissements liés à des cessions d'autres immobilisations financières correspondent principalement, pour 50,4 millions d'euros, à des remboursements de dépôts de trésorerie effectués dans le cadre des appels en garantie liés à des financements.

FLUX DE FINANCEMENTS

La réduction des dettes financières est liée au remboursement d'un financement sur titres arrivé à échéance en 2009 et non renouvelé.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en milliers d'euros)	Nombre d'actions ⁽¹⁾	Capital	Primes	Juste valeur IAS 39	Réserves de conversion	Réserves	Capitaux propres, part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres au 31 décembre 2007	559 735	23 509	282 575	832 526	(16 151)	545 490	1 667 949	304 973	1 972 922
Transactions avec les actionnaires					(19 270)	(71 346)	(90 616)	22 837	(67 779)
Dividendes distribués						(55 973)	(55 973)	47 753	(8 220)
Titres de l'entreprise consolidante (variation)									
Variations de périmètre								(127)	(127)
Impact de la mise en équivalence d'Aegis					(19 270)	(11 143)	(30 413)	(21 401)	(51 814)
Autres variations ⁽²⁾						(4 230)	(4 230)	(3 388)	(7 618)
Éléments du résultat global				(562 008)	(770)	22 286	(540 492)	(153 633)	(694 125)
Résultat de l'exercice						24 599	24 599	9 330	33 929
Autres éléments du résultat global									
– Variation des réserves de conversion des entités contrôlées					(15)		(15)		(15)
– Variation de juste valeur des instruments financiers des entités contrôlées				(485 880)			(485 880)	(160 748)	(646 628)
– Autres variations du résultat global ⁽³⁾				(76 128)	(755)	(2 313)	(79 196)	(2 215)	(81 411)
Capitaux propres au 31 décembre 2008	559 735	23 509	282 575	270 518	(36 191)	496 430	1 036 841	174 177	1 211 018
Transactions avec les actionnaires					(264)	(5 920)	(6 184)	2 929	(3 255)
Dividendes distribués								7 961	7 961
Titres de l'entreprise consolidante (variation)									
Variations de périmètre								(254)	(254)
Autres variations ⁽⁴⁾					(264)	(5 920)	(6 184)	(4 778)	(10 962)
Éléments du résultat global				163 409	6 683	24 798	194 890	33 799	228 689
Résultat de l'exercice						27 343	27 343	23 913	51 256
Autres éléments du résultat global									
– Variation des réserves de conversion des entités contrôlées									
– Variation de juste valeur des instruments financiers des entités contrôlées				132 467			132 467	6 964	139 431
– Autres variations du résultat global ⁽³⁾				30 942	6 683	(2 545)	35 080	2 922	38 002
Capitaux propres au 31 décembre 2009	559 735	23 509	282 575	433 927	(29 772)	515 308	1 225 547	210 905	1 436 452

(1) Voir note 15 – Capitaux propres.

(2) Correspond principalement à l'effet des plans de stock-options d'entités mises en équivalence (dont Havas – 8 millions d'euros).

(3) Comprend principalement les éléments du résultat global des entités mises en équivalence.

(4) Comprend principalement l'effet des modifications des capitaux propres d'ouverture Aegis pour – 13,4 millions d'euros et l'effet des plans de stock-options d'entités mises en équivalence (dont Havas pour 2 millions d'euros et Aegis pour 2 millions d'euros).

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NOTE 1 – PRINCIPES COMPTABLES

A – FAITS MARQUANTS

Cession des titres Vallourec

Au cours du premier semestre 2009, le Groupe a cédé la totalité de ses actions Vallourec pour 15,2 millions d'euros à Compagnie de Cornouaille, filiale de Bolloré. Une plus-value de 7 millions d'euros⁽¹⁾ a été reconnue à ce titre en résultat financier.

B – PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

B.1 – Informations relatives à l'entreprise

Compagnie du Cambodge est une société anonyme de droit français soumise à l'ensemble des textes applicables aux sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du Code de commerce. Son siège social est au 31-32, quai de Dion-Bouton, 92811 Puteaux. La société est cotée à Paris. En date du 8 avril 2010, le Directoire a arrêté les états financiers consolidés du Groupe Compagnie du Cambodge au 31 décembre 2009. Ceux-ci ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée générale des actionnaires qui se tiendra le 11 juin 2010.

B.2 – Principes généraux

Les comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice 2009 sont établis conformément au référentiel comptable IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'adopté dans l'Union européenne au 31 décembre 2009 (consultable à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_en.htm#adopted-commission). Ce référentiel comprend les normes comptables internationales et les interprétations émises par l'International Financial Reporting Interpretation Committee (IFRIC) et par son prédécesseur, le Standard Interpretation Committee (SIC). Les premiers comptes publiés selon le référentiel IFRS sont ceux de l'exercice 2005.

B.3 – Évolutions normatives

1. Nouvelles normes applicables à compter de 2009

Les nouveaux textes appliqués en 2009 et impactant les états financiers du Groupe sont décrits ci-dessous.

L'application de ces normes affecte uniquement le format et l'étendue des informations présentées dans les comptes.

• IFRS 8 « Secteurs opérationnels » et IAS 36 « Dépréciation d'actifs » amendée par IFRS 8

Cette norme annule et remplace la norme IAS 14 « Information sectorielle ». IFRS 8 traite de la présentation de données relatives aux secteurs opérationnels du Groupe, extraites du reporting interne, et utilisées par le principal décideur opérationnel, afin d'évaluer la performance de chaque secteur opérationnel et de leur allouer les ressources. IAS 14 imposait la présentation d'une information selon deux niveaux, par secteur d'activité et par secteur géographique. L'application de cette norme, qui constitue un changement de méthode, ne révèle pas d'effet majeur sur la présentation sectorielle du Groupe, qui reste basée sur une approche par métier. Les principales modifications portent sur des regroupements de secteurs.

Les informations à fournir en application de la norme IFRS 8, y compris les informations comparatives révisées, sont communiquées en note 22.

D'autre part, l'amendement d'IAS 36, à caractère rétrospectif, prévoit que les écarts d'acquisition ne pourront être affectés qu'à des unités génératrices de trésorerie (UGT) ne dépassant pas un secteur opérationnel. À ce titre, le Groupe n'a constaté aucune dépréciation complémentaire d'écart d'acquisition liée à l'application rétrospective d'IFRS 8.

• Révision de la norme IAS 1 « Présentation des états financiers »

Cette révision vise à uniformiser les informations fournies dans les états financiers des entités, et introduit la notion de « résultat global ». Elle est sans incidence sur la situation financière du Groupe.

Les modifications apportées à la présentation des états financiers du Groupe concernent essentiellement :

- le tableau de variation des capitaux propres : celui-ci présente désormais séparément les transactions avec les actionnaires, les autres composantes étant incluses dans l'état de « résultat global » ;
- un nouvel état faisant suite au compte de résultat présente les variations du résultat global de l'exercice.

D'autre part, les nouveaux textes suivants, applicables dès 2009, sont sans impact sur les états financiers du Groupe.

• Amendements d'IAS 32 et IAS 1 « Instruments financiers remboursables par anticipation à la juste valeur et obligations liées à la liquidation »

Cet amendement précise que les instruments financiers remboursables à la juste valeur au gré du porteur et les obligations générées par une liquidation doivent être classés en capitaux propres et non plus en passif.

Le Groupe ne détient pas à ce jour ce type d'instruments financiers et n'est donc pas concerné par ce texte.

• Amendements d'IAS 27 et IFRS 1 « Coût d'une participation dans une filiale, une entité contrôlée conjointement ou une entité associée »

Ce texte ne concerne que les états financiers individuels. Il est donc sans effet sur les comptes consolidés du Groupe.

• Amendement d'IFRS 2 « Conditions d'acquisition des droits et annulation »

Cet amendement précise que les conditions d'acquisition de droits sont soit des conditions de service, soit des conditions de performances, les autres critères d'un paiement fondé sur des actions ne constituant pas des conditions d'acquisition des droits.

D'autre part, cet amendement indique que toutes les annulations, quelle qu'en soit l'origine, doivent faire l'objet du même traitement.

L'application de ce texte est sans effet sur les comptes consolidés du Groupe.

• Amendement d'IFRIC 9 et IAS 39 « Dérivés incorporés »

Ces amendements ont pour objet de clarifier le traitement comptable des dérivés incorporés pour les entités qui mettent en œuvre les amendements « Reclassements d'actifs financiers » publiés par l'IASB en octobre 2008.

• Amendement d'IFRS 7 « Amélioration à fournir sur les instruments financiers »

Cet amendement requiert une information complémentaire sur la juste valeur et le risque de liquidité. Ce texte introduit également une hiérarchie de la juste valeur.

• IFRIC 13 « Programmes de fidélisation clients »

Cette interprétation traite de la comptabilisation des programmes de fidélisation correspondant à l'octroi aux clients de droits à avantages utilisables dans le futur.

Le Groupe n'a pas identifié de programme de fidélisation à ce jour relevant de cette interprétation.

• IFRIC 15 « Contrats de construction immobilière »

Cette interprétation s'applique aux accords portant sur la construction d'un bien immobilier. Il précise, pour ce type d'accord, le champ d'application et le mode de comptabilisation du chiffre d'affaires.

• IFRIC 16 « Couverture d'un investissement net en devises »

Cette interprétation s'applique à une entité qui couvre un risque de change lié à ses participations nettes dans des activités à l'étranger ; il clarifie certains principes de la couverture d'investissement net.

Le Groupe ne détient pas ce type d'instrument financier.

(1) Voir note 25 – Résultat financier.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

• Amélioration annuelle des normes IFRS (applicable au 1^{er} janvier 2009)

Ce texte précise et clarifie les conditions d'application de certaines normes. L'application de ce texte est sans effet sur les comptes consolidés du Groupe.

• Amendement de la norme IAS 23 « Coûts d'emprunts »

Cet amendement supprime l'option de comptabilisation en charges des coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition ou à la construction d'un actif qualifié, c'est-à-dire nécessitant une longue période de préparation avant d'être utilisé ou vendu. Ces coûts doivent être comptabilisés comme une composante du coût de l'actif.

Dans le cadre de la première application de cette norme, le Groupe a retenu la date d'entrée en vigueur de la norme comme date de début d'incorporation des coûts d'emprunts portant sur des actifs éligibles.

Le nombre d'actifs éligibles étant très limité, l'application de ce texte n'a pas d'effet significatif sur les états financiers de la période considérée.

2. Normes d'application obligatoire à compter de 2009 mais non encore adoptées par l'Union européenne

Le Groupe estime, à la date des présents états financiers, ne pas être concerné par l'application des textes suivants :

• Révision d'IFRS 1 « Première adoption des IFRS »

Le Groupe, appliquant déjà les IFRS, n'est pas concerné par ce texte.

3. Normes et interprétations non anticipées

Les états financiers du Groupe n'intègrent pas les éventuels impacts des normes et interprétations publiées par l'IASB au 31 décembre 2009 mais dont l'application n'est obligatoire qu'à compter des exercices ouverts à partir du 1^{er} juillet 2009 et postérieurement, qu'elles soient ou non adoptées par l'Union européenne à la date de publication des comptes.

• Révision d'IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » et amendement d'IAS 27 « États financiers consolidés et individuels »

Cette norme révisée entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009. Elle revoit les modalités de comptabilisation des regroupements d'entreprises et des variations d'intérêt dans les filiales après obtention du contrôle. Cette révision est d'application prospective.

• Amendement d'IFRIC 14 « Paiements anticipés des exigences de financement minimal »

Ce texte constitue un amendement à IFRIC 14 « IAS 19 – Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction », interprétation relative à la norme IAS 19 « Avantages au personnel ». Cet amendement s'applique aux entités soumises aux exigences de financement minimal et qui effectuent un paiement anticipé au titre des contributions destinées à satisfaire certaines exigences. Ce texte permet aux entités concernées de comptabiliser ce versement anticipé comme un actif.

Le Groupe estime, à la date des présents états financiers, ne pas être concerné par l'application des nouveaux textes suivants :

• IFRIC 12 « Accords de concession de services »

L'interprétation IFRIC 12 est appliquée aux contrats de concession ayant simultanément les caractéristiques suivantes :

- la prestation liée au contrat revêt la nature de service public ;
- le concédant contrôle ou régule les services fournis, et fixe notamment le tarif de la prestation ;
- les infrastructures reviennent au concédant à l'issue du contrat.

IFRIC 12 énonce les principes généraux de comptabilisation et d'évaluation des obligations et des droits correspondants relatifs aux accords de concession de services.

Le Groupe considère que les concessions qu'il opère ne relèvent pas de l'interprétation IFRIC 12, car, pour toutes ces concessions, les tarifs sont fixés par le concessionnaire, et non par le concédant. Son application n'aurait donc aucun impact sur les états financiers du Groupe.

• IFRIC 17 « Distribution d'actifs non monétaires aux actionnaires »

Ce texte précise le traitement comptable de la distribution de dividende en nature, et plus précisément la date de comptabilisation, le mode d'évaluation et la classification comptable de l'opération.

• IFRIC 18 « Transferts d'actifs des clients »

Ce texte s'applique à la comptabilisation de transferts de certains actifs reçus des clients dans le but de connecter les clients à un réseau, ou bien de permettre aux clients d'accéder à la fourniture de biens ou de services.

• IFRIC 19 « Extinction des passifs financiers avec des instruments de capitaux propres »

Cette interprétation précise le traitement comptable à appliquer lors d'un remboursement de passif financier par émission d'actions.

Ce texte indique, que l'écart entre la valeur nette comptable du passif financier et le montant de la contrepartie payée pour son extinction doit être comptabilisé en résultat.

• Amendement d'IAS 39 « Éléments couverts éligibles »

Cet amendement fournit des précisions sur les éléments pouvant être désignés comme éléments couverts. Ce texte précise notamment que la valeur temps ne doit pas être prise en compte dans une relation de couverture et spécifie que l'inflation ne peut être désignée comme élément couvert que dans certaines conditions.

• Amendement d'IFRS 2 « Transactions intragroupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie »

Cet amendement a pour objet de clarifier le traitement comptable du paiement fondé sur des actions, réglé en trésorerie, dans le cadre de certains accords. Selon ces accords, la filiale reçoit des biens ou des services de la part d'employés ou de fournisseurs, la société mère ou une autre entité du Groupe effectuant le paiement.

• Amendement d'IAS 32 « Classement des droits de souscriptions émis »

Cet amendement porte sur les droits de souscription émis et libellés dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de l'émetteur.

Ce texte requiert que, lorsque certaines conditions sont remplies, ces droits de souscription soient classés en capitaux propres, quelle que soit la devise dans laquelle le prix d'exercice est libellé. Jusqu'à présent, ces droits de souscription étaient comptabilisés en instruments dérivés, au passif.

Le Groupe a commencé l'examen des nouveaux textes suivants :

• Amélioration annuelle des normes IFRS (applicable pour les exercices ouverts à partir du 1^{er} juillet 2009)

Ce texte précise et clarifie les conditions d'application de certaines normes.

Version révisée d'IAS 24 « Informations relatives aux parties liées »

La révision d'IAS 24 simplifie les dispositions relatives à l'information à fournir concernant les entités liées à une administration publique. Elle clarifie également la définition d'une partie liée.

• IFRS 9 « Instruments financiers » (phase 1 : classification et évaluation des actifs financiers)

Cette norme a pour objectif d'améliorer la comparabilité et de faciliter la compréhension des états financiers. Elle constitue le premier volet de la réforme de la norme IAS 39 sur les instruments financiers et elle porte sur la classification et l'évaluation des actifs financiers.

Le nombre de catégories d'actifs financiers a été réduit à deux (contre quatre précédemment), et l'évaluation se fait désormais soit à la juste valeur par résultat (avec l'option de juste valeur par capitaux propres uniquement pour les actifs stratégiques), catégorie par défaut, soit au coût amorti sous conditions d'accès. Ainsi, pour déterminer si un actif doit être évalué au coût amorti, il convient de se référer au modèle de management de l'entité, ainsi qu'aux caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie attachés à l'actif financier. Si l'objectif est de recevoir des flux constituant uniquement le remboursement de capital et le paiement d'intérêts, l'actif doit être évalué au coût amorti.

B.4 – Nouvelle réglementation fiscale en France, applicable au 1^{er} janvier 2010

La loi de finance pour 2010, votée en décembre 2009, a supprimé la taxe professionnelle (TP) pour la remplacer par la contribution économique territoriale (CET).

La CET se compose de deux éléments :

- la cotisation foncière des entreprises (CFE), assise sur les valeurs locatives foncières de l'actuelle taxe professionnelle ;

- la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux.

En outre, le Conseil national de la comptabilité (CNC) a publié, le 14 janvier 2010, un communiqué relatif au traitement comptable de la CET dans les états financiers consolidés en normes IFRS. Selon le CNC, il convient de distinguer les deux composantes de la CET :

- la CFE, présentant des caractéristiques similaires à celles de la TP, tant en matière de base que de plafonnement, doit être comptabilisée, tout comme la TP, en charge opérationnelle ;
- en ce qui concerne la CVAE, le CNC précise qu'il appartient à chaque entreprise d'exercer son jugement pour déterminer la qualification de la CVAE.

Le Groupe estime que la CVAE répond à la définition d'un impôt sur le résultat, telle qu'énoncée par IAS 12.2 « Impôts dus sur la base des bénéfices imposables ». D'autre part, le Groupe a également pris en considération les précisions fournies par l'IFRIC en mars 2006 et mai 2009, relatives au champ d'application de la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat ». L'IFRIC indique notamment que, pour entrer dans le champ d'IAS 12, un impôt doit être calculé sur la base d'un montant net de produits et de charges et que ce montant net peut être différent du résultat net comptable.

Ce changement affecte principalement certaines entités mises en équivalence dans le périmètre Compagnie du Cambodge.

Conformément aux dispositions d'IAS 12, la qualification de la CVAE en tant qu'impôt sur le résultat a conduit le Groupe à comptabiliser un impôt différé passif au 31 décembre 2009 pour un montant de 86 milliers d'euros.

La charge correspondante est incluse dans la ligne « Part dans le résultat net des entreprises associées ».

Le reclassement de la CVAE en impôt n'aura en conséquence pas d'impact de présentation sur les comptes 2010, affectant essentiellement les sociétés mises en équivalence.

B.5 Modalités de première application des IFRS

En tant que premier adoptant des IFRS, le Groupe a retenu les options de première application suivantes, prévues par IFRS 1 :

- les regroupements d'entreprises antérieurs à la date de transition aux IFRS n'ont pas été retraités ;
- le montant cumulé des différences de conversion à la date de transition aux IFRS a été considéré comme nul ;
- le montant cumulé des écarts actuariels sur les avantages au personnel à la date de transition aux IFRS a été imputé sur les capitaux propres ;
- les immobilisations corporelles ont fait l'objet de réévaluations ;
- seuls les plans de stock-options émis après le 7 novembre 2002 et dont les droits permettant l'exercice des options restaient à acquérir au 1^{er} janvier 2005 sont comptabilisés selon la norme IFRS 2.

B.6 Méthodes de consolidation

1. Périmètre de consolidation

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec d'autres actionnaires, quel que soit le pourcentage de détention, sont consolidées suivant la méthode de l'intégration proportionnelle.

Le Groupe apprécie au cas par cas pour chaque participation l'ensemble des éléments permettant de caractériser le type de contrôle qu'il exerce.

Les sociétés qui sont non significatives par rapport aux états financiers consolidés sont exclues du périmètre de consolidation. Leur matérialité est appréciée avant chaque clôture annuelle.

2. Opérations intragroupe

Opérations n'affectant pas le résultat consolidé

Les créances et les dettes réciproques ainsi que les produits et les charges réciproques sont éliminés :

- dans leur totalité entre les sociétés consolidées par intégration globale ;

- dans la limite du pourcentage d'intégration le plus faible de l'entreprise contrôlée conjointement en cas de transactions effectuées :

- entre une société intégrée globalement et une société intégrée proportionnellement,
- entre deux entreprises intégrées proportionnellement.

Opérations affectant le résultat consolidé

L'élimination des profits et des pertes ainsi que des plus-values et moins-values est pratiquée :

- à 100 % pour les sociétés consolidées par intégration globale ;
- dans la limite du pourcentage d'intégration le plus faible dans les cas suivants en cas de transactions effectuées :
 - entre une société intégrée globalement et une société intégrée proportionnellement,
 - entre deux entreprises intégrées proportionnellement,
 - entre une société mise en équivalence et une société intégrée globalement.

3. Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie de fonctionnement est différente de la monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe, et qui ne sont pas en situation d'hyperinflation, sont convertis selon la méthode dite « du cours de clôture ». Leurs éléments de bilan sont convertis au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice et les éléments du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en écart de conversion dans les réserves consolidées.

Les *goodwill* relatifs aux sociétés étrangères sont considérés comme faisant partie des actifs et passifs acquis et, à ce titre, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

4. Opérations en monnaie étrangère

Les opérations en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle de l'entité, au cours de change en vigueur à la date d'opération. À la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture de l'exercice. Les pertes et gains de change en découlant sont reconnus dans la rubrique « Résultat de change » et présentés en « Résultat opérationnel » pour les transactions commerciales et en « Autres produits et charges financiers » pour les transactions financières.

Les pertes et gains de change sur les produits dérivés de change, utilisés à des fins de couverture, sont enregistrés en « Résultat opérationnel » pour les transactions commerciales et en « Résultat financier » pour les transactions financières.

5. Regroupements d'entreprises

Pour les regroupements d'entreprises intervenus à compter du 1^{er} janvier 2004, le Groupe utilise la méthode de l'acquisition pour la comptabilisation des regroupements d'entreprises, conformément à la norme IFRS 3 « Regroupement d'entreprises ».

À la date d'acquisition, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise sont évalués individuellement à leur juste valeur quelle que soit leur destination. Les analyses et expertises nécessaires à l'évaluation initiale de ces éléments doivent être finalisées dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition. Une évaluation provisoire est fournie lors des clôtures de comptes intervenant dans ce délai.

La différence constatée entre le coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la quote-part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur, des actifs et des passifs et passifs éventuels identifiables à la date d'acquisition constitue le *goodwill*.

Les actifs incorporels sont comptabilisés séparément de l'écart d'acquisition s'ils sont identifiables, c'est-à-dire s'ils résultent d'un droit légal ou contractuel, ou s'ils sont séparables des activités de l'entité acquise et qu'ils sont porteurs d'avantages économiques futurs.

Le coût d'acquisition correspond à la juste valeur, à la date de l'échange des actifs remis, des passifs encourus et/ou des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entité acquise et de tout autre coût directement attribuable à l'acquisition. Lorsque l'accord de regroupement d'entreprises prévoit un ajustement du prix d'achat dépendant d'événements futurs, le

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Groupe inclut le montant de cet ajustement dans l'évaluation du regroupement d'entreprises à la date d'acquisition si cet ajustement est probable et peut être mesuré de manière fiable.

6. Comptabilisation des variations de pourcentage d'intérêt de participations consolidées sans changement de méthode de consolidation

Acquisition d'intérêts complémentaires dans une entité consolidée

En l'absence de dispositions spécifiques dans le référentiel IFRS, le Groupe continue d'appliquer la méthode retenue selon le référentiel français et constate en *goodwill* la différence entre le prix d'acquisition des intérêts minoritaires et la quote-part de situation nette acquise.

Diminution du pourcentage d'intérêt dans une filiale consolidée sans modification de la méthode de consolidation

En l'absence de dispositions spécifiques dans le référentiel IFRS, le Groupe continue d'appliquer la méthode retenue selon le référentiel français et comptabilise en résultat l'écart entre le prix de cession des titres et la quote-part de situation nette cédée.

7. Transfert interne de titres consolidés avec variation du pourcentage d'intérêt

En l'absence de dispositions spécifiques, le Groupe a appliqué le traitement comptable suivant : les titres des entités intégrées sont remis en valeur historique et les résultats internes sont éliminés. L'effet de la variation des intérêts détenus est reflété directement dans les capitaux propres, part du Groupe, en contrepartie des intérêts minoritaires, sans impact sur le total des capitaux propres.

B.7 Règles et méthodes d'évaluation

1. Recours à des estimations

L'établissement des états financiers selon les normes IFRS nécessite de procéder à des estimations et de formuler des hypothèses qui concernent l'évaluation de certains montants qui figurent dans les comptes, notamment pour :

- les durées d'amortissement des immobilisations ;
- l'évaluation des provisions et des engagements de retraite ;
- les évaluations retenues pour les tests de perte de valeur ;
- l'estimation des justes valeurs ;
- la valorisation des paiements en actions (IFRS 2) ;
- l'évaluation des actifs biologiques (IAS 41) ;
- l'activation des déficits reportables.

Le Groupe revoit régulièrement ses appréciations en fonction, notamment, de données historiques ou du contexte économique dans lequel il évolue. Par voie de conséquence, les montants qui figureront dans les futurs états financiers du Groupe pourraient en être affectés.

2. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe est constitué principalement par les prestations de services du secteur du transport et de la logistique.

Les produits sont constatés en chiffre d'affaires lorsque l'entreprise a transféré à l'acquéreur les risques et avantages inhérents à la propriété des biens ou à la prestation de services.

Le tableau ci-dessous détaille les spécificités sectorielles liées à la comptabilisation des produits des activités ordinaires.

Transport et logistique	Activité de mandataire (transport maritime)	L'entité agissant en tant qu'agent, le chiffre d'affaires correspond uniquement à la commission perçue, sous déduction des produits/frais répercutés aux armateurs
	Activité de commissionnaire	L'entité agissant en tant que principal, le chiffre d'affaires correspond au total des facturations hors droits de douane

3. Contrats de location

Les contrats de location pour lesquels le Groupe intervient en tant que preneur sont classés en contrats de location-financement lorsque les termes du contrat de location transfèrent en substance la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au preneur. Tous les autres contrats sont classés en location simple.

En application de l'interprétation IFRIC 4 « Conditions permettant de déterminer si un contrat comporte une location », le Groupe revoit les contrats de fournitures de prestations de biens et de services afin de déterminer si ces contrats octroient également à l'acheteur un droit d'usage de certains actifs. Les équipements ainsi identifiés sont comptabilisés comme décrits dans ce paragraphe en application de la norme IAS 17 « Contrats de location ». Les paiements relatifs à ces actifs sont isolés du total des paiements relatifs au contrat.

Les actifs détenus en vertu d'un contrat de location-financement sont comptabilisés en tant qu'actifs au plus faible de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location et de leur juste valeur à la date d'acquisition. Le passif correspondant dû au bailleur est enregistré au bilan en tant qu'obligation issue des contrats de location-financement. Les frais financiers, qui représentent la différence entre les engagements totaux du contrat et la juste valeur du bien acquis, sont répartis sur les différentes périodes couvertes par le contrat de location, de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque exercice.

Les revenus locatifs provenant des contrats de location simple sont comptabilisés en produits de façon linéaire sur toute la durée du contrat de location.

Les charges de loyer, en vertu d'un contrat de location simple, sont comptabilisées en charges dans le compte de résultat de façon linéaire pendant toute la durée du contrat de location.

4. Contrats de concession

Le Groupe a analysé les caractéristiques de tous les contrats de concession qui lui sont octroyés afin de déterminer de quelle norme relève le traitement comptable à appliquer. Ces analyses ne révèlent aucune concession relevant de l'interprétation IFRIC 12 « Contrats de concession ».

Les contrats de concession en cours dans les exercices présentés ne comprennent pas de contrats de construction préalable à l'exploitation. Il s'agit principalement de contrats d'exploitation établissant que le Groupe assume le rôle d'exploitant et fixe librement les tarifs de ses prestations.

Dans le cas où un droit d'usage est exigé à l'initiation du contrat, une immobilisation incorporelle est comptabilisée et amortie linéairement sur la durée du contrat.

Le Groupe applique IFRIC 4 « Déterminer si un contrat comporte une location » (voir plus haut) afin d'identifier les actifs qui répondraient aux critères de comptabilisation de la norme IAS 17 « Contrats de location ».

Si cette règle ne s'applique pas, le Groupe comptabilise les actifs concernés selon la norme IAS 16 « Actifs corporels » et applique l'approche par composants. Les biens renouvelables sont amortis sur leur durée d'utilisation.

Dans le cas où le Groupe est contractuellement tenu de réaliser des travaux de remise en état des infrastructures qui ne sont pas comptabilisées à l'actif, le Groupe comptabilise des provisions conformément à la norme IAS 37 « Provisions, actifs et passifs éventuels ».

En l'absence de location-financement identifiée, les revenus de l'exploitation sont comptabilisés en chiffre d'affaires, et les redevances versées au concédant, en charge d'exploitation sur l'exercice au cours duquel elles sont assumées.

5. Coût net du financement

Ce coût comprend les charges d'intérêt sur la dette, les intérêts perçus sur placements de trésorerie et, le cas échéant, les variations de valeur des dérivés qualifiés de couvertures, et ayant pour sous-jacents des éléments de l'endettement net du Groupe.

6. Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement les dépréciations d'actifs financiers, le résultat de change concernant les transactions financières, les effets d'actualisation, les dividendes reçus des sociétés non consolidées, les variations des provisions financières et, le cas échéant, les variations de valeur des produits dérivés non qualifiés de couverture et portant sur les éléments composant l'endettement net.

7. Impôts sur les résultats

Le Groupe calcule les impôts sur les résultats conformément aux législations fiscales en vigueur.

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé selon la méthode du report variable, en utilisant les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Des impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles, sauf si l'impôt différé est généré par un *goodwill* ou par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable à la date de transaction.

Un impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées, co entreprises et investissements dans les succursales, sauf si la date à laquelle s'inversera la différence temporelle peut être contrôlée et s'il est probable qu'elle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Le Groupe reconnaît de manière systématique un impôt différé sur le retraitement des actifs et passifs liés aux contrats de location-financement et la comptabilisation des engagements de retraite.

8. Goodwill

Le *goodwill* correspond à l'écart constaté entre, d'une part, le coût d'acquisition des titres de l'entité acquise et, d'autre part, la part du Groupe dans la juste valeur, aux dates d'acquisition, des actifs et passifs identifiables de la société.

Les *goodwill* relatifs à des sociétés mises en équivalence sont inclus dans la rubrique « Titres mis en équivalence ».

Les *goodwill* relatifs aux sociétés contrôlées sont enregistrés à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « *Goodwill* ». Les *goodwill* ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de valeur, au minimum une fois par an et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur. Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable est comptabilisé dans l'exercice en charge opérationnelle. Il est non réversible.

Les écarts d'acquisition négatifs (*badwill*) sont comptabilisés directement en résultat l'année de l'acquisition.

Un *goodwill* est également constaté lorsque le montant d'un engagement d'achat d'intérêts minoritaires excède la part des réserves des minoritaires représentative de ces intérêts.

9. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement des droits d'exploitation et des logiciels informatiques. Les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition. Elles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité.

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les dépenses de recherche et développement sont enregistrées en charges de l'exercice au

cours duquel elles sont encourues, à l'exception des frais de développement, inscrits en immobilisations incorporelles lorsque les conditions d'activation répondant strictement aux critères suivants sont réunies :

- le projet est clairement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable ;
 - la faisabilité technique du projet est démontrée ;
 - l'existence d'une intention de terminer le projet et d'utiliser ou de vendre les produits issus de ce projet ;
 - l'existence d'un marché potentiel pour la production issue de ce projet ou son utilité en interne est démontrée ;
 - les ressources nécessaires pour mener le projet à son terme sont disponibles.
- Les frais de développement sont amortis sur la durée de vie estimée des projets concernés. Dans le cas spécifique des logiciels, la durée de vie est déterminée comme suit :
- si le logiciel est utilisé en interne, sur la durée probable d'utilisation ;
 - si le logiciel est à usage externe, selon les perspectives de vente, de location ou de toute autre forme de commercialisation.

Aucun projet de développement significatif ne satisfait l'intégralité de ces conditions au 31 décembre 2009.

L'amortissement des frais de développement capitalisés commence lors de la mise à disposition du produit concerné.

Les frais de développement de logiciels capitalisés sont ceux qui sont encourus pendant les phases de programmation, de codification et de tests. Les dépenses encourues préalablement (phases de planification de la conception, de définition du produit et de définition de l'architecture du produit) sont comptabilisées en charges.

10. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition ou de production, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles comptabilisations de perte de valeur.

Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien ; le mode d'amortissement accéléré peut néanmoins être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels concernés. Pour certaines immobilisations complexes constituées de différents composants, notamment les constructions, chaque composante de l'immobilisation est amortie sur sa durée d'utilisation propre.

Les principales durées d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

Constructions, installations spécifiques	8 à 25 ans
Autres immobilisations corporelles	3 à 15 ans

Les durées d'amortissement sont revues périodiquement pour vérifier leur pertinence.

La date de départ des amortissements est la date de mise en service du bien.

11. Dépréciations d'actifs non financiers

Les actifs immobilisés incorporels et corporels font l'objet de tests de perte de valeur dans certaines circonstances. Pour les immobilisations dont la durée de vie est indéfinie (cas des *goodwill*), un test est réalisé au minimum une fois par an, et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît. Pour les autres immobilisations, un test est réalisé seulement lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît.

Les actifs soumis aux tests de perte de valeur sont regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondant à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère des flux de trésorerie identifiables. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel. La valeur recouvrable de l'UGT est la valeur la plus élevée entre la valeur de marché diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie susceptibles de découler de l'utilisation d'un actif ou d'une UGT. Le taux d'actualisation est déterminé pour chaque UGT, en fonction de sa zone géographique et du profil de risque de son activité.

La note 4 résume les hypothèses retenues pour les principaux secteurs du Groupe.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

12. Titres des sociétés mises en équivalence

Les prises de participation dans les sociétés associées sont comptabilisées selon IAS 28 à compter de l'acquisition de l'influence notable. Toute différence entre le coût de la participation et la quote-part acquise dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels de la société associée est comptabilisée selon IFRS 3. Le *goodwill* ainsi déterminé est inclus dans la valeur comptable de la participation.

L'application de la norme IAS 28 nécessite le suivi, à chaque clôture, des actifs, passifs et passifs éventuels identifiés. Il se traduit par la prise en compte, dans la quote-part de résultat revenant au Groupe, d'un amortissement des actifs amortissables identifiés sur la base de leur juste valeur à la date d'acquisition et d'un ajustement au titre des éventuelles pertes de valeur comptabilisées par l'entreprise associée.

Un test de dépréciation est effectué dès qu'un indice objectif de perte de valeur est identifié, comme une baisse importante du cours de la participation, l'anticipation d'une baisse notable des flux de trésorerie futurs, ou toute information indiquant de probables effets négatifs significatifs sur les résultats de l'entité. La valeur recouvrable des participations consolidées par mise en équivalence est alors testée selon les modalités décrites dans la note relative aux pertes de valeur d'actifs immobilisés non financiers (voir supra).

13. Actifs financiers

Les actifs financiers non courants comprennent la part à plus d'un an des actifs disponibles à la vente, des instruments financiers comptabilisés en juste valeur par le résultat et des prêts, dépôts et obligations.

Les actifs financiers courants comprennent les clients et autres débiteurs, la trésorerie et équivalents de trésorerie et la part à moins d'un an des instruments financiers comptabilisés en juste valeur par le résultat et des prêts, dépôts et obligations.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces actifs sont comptabilisés à leur juste valeur, c'est-à-dire généralement à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction.

13.1. Actifs disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente comprennent essentiellement des titres de participation de sociétés non consolidées.

Aux dates de clôture, les actifs disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur. Pour les actions de sociétés cotées, cette juste valeur est la valeur boursière à la clôture.

La juste valeur des titres non cotés est déterminée sur la base de l'actif net réévalué et, le cas échéant, par transparence de la valeur d'actifs sous-jacents.

Les variations de juste valeur temporaires sont comptabilisées directement en capitaux propres. Elles sont transférées en résultat au moment de la cession des titres de participation considérés.

Lorsqu'un test de perte de valeur conduit à reconnaître une moins-value latente significative ou durable par rapport au coût d'acquisition, cette perte de valeur est comptabilisée en résultat de manière irréversible.

Pour les titres en moins-value à la clôture, le Groupe reconnaît de manière systématique une perte de valeur définitive en résultat lorsque le cours de Bourse d'un titre coté est inférieur de plus de 30 % à son coût d'acquisition, ou qu'il est inférieur au coût d'acquisition depuis deux ans. Concernant les participations dans les holdings cotées du Groupe, s'agissant d'investissements de structure à long terme, les critères de dépréciation systématique retenus sont une moins-value de 40 % par rapport au coût d'acquisition, ou une moins-value constatée sur une période de quatre ans.

Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût d'achat. En cas d'indication objective de dépréciation significative ou durable, une dépréciation irréversible est constatée en résultat.

Les cessions partielles de titres sont effectuées en utilisant la méthode FIFO.

13.2. Actifs à la juste valeur par le compte de résultat

Les actifs à la juste valeur par le compte de résultat comprennent les actifs de transaction à long terme, principalement des instruments financiers dérivés. Les variations de juste valeur de ces actifs sont comptabilisées en résultat financier à chaque clôture.

13.3. Prêts, créances, dépôts et obligations

La catégorie « Prêts, créances, dépôts et obligations » comprend principalement des créances rattachées à des participations, des avances en compte courant

consenties à des entités associées ou non consolidées, des dépôts de garantie, les autres prêts et créances et les obligations.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces actifs financiers sont comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables. À chaque date de clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode dite « du taux d'intérêt effectif ».

Ils font l'objet d'une comptabilisation de perte de valeur s'il existe une indication objective de perte de valeur. La perte de valeur correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable (actualisation des flux de trésorerie attendus au taux d'intérêt effectif d'origine) est comptabilisée en résultat. Elle est réversible si la valeur recouvrable est amenée à évoluer favorablement dans le futur.

13.4. Clients et autres débiteurs

Les créances clients et autres débiteurs sont des actifs financiers courants évalués initialement à la juste valeur, qui correspond en général à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif.

À chaque arrêté, les créances sont évaluées au coût amorti, déduction faite des pertes de valeur tenant compte des risques éventuels de non-recouvrement.

Les créances clients du Groupe sont provisionnées sur une base individuelle, en tenant compte de l'âge de la créance et des informations externes permettant d'évaluer la santé financière du créancier.

Les créances cédées à des tiers par le biais de contrats de mobilisations de créances commerciales sont maintenues dans le poste clients lorsque l'essentiel des risques et avantages qui leur sont associés est conservé par le Groupe, les emprunts et dettes financières étant majorés à due concurrence.

13.5. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » se compose des fonds de caisse, des soldes bancaires ainsi que des placements à court terme dans des instruments du marché monétaire. Ces placements, d'échéance inférieure à trois mois, sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les conventions de trésorerie figurant au bilan consolidé sont établies entre sociétés ayant des liens de filiation, dont l'une des contreparties n'est pas consolidée au sein du périmètre de consolidation du Groupe mais dans un ensemble plus grand. Les intérêts financiers communs de ces sociétés les ont conduites à étudier des modalités leur permettant d'améliorer les conditions dans lesquelles elles doivent assurer leurs besoins de trésorerie ou utiliser leurs excédents de manière à optimiser leur trésorerie. Ces opérations courantes de trésorerie, réalisées à des conditions de marché, sont par nature des crédits de substitution.

14. Stocks et en-cours

Les stocks sont inscrits au plus bas de leur coût et de leur valeur nette de réalisation. Le coût comprend les coûts directs de matières et, le cas échéant, les coûts directs de main-d'œuvre ainsi que les frais directement attribuables. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal des activités diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente (frais commerciaux essentiellement).

15. Titres d'autocontrôle

Les titres de la société consolidante détenus par le Groupe sont comptabilisés, le cas échéant, en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les éventuels profits ou pertes liés à l'achat, la vente, l'émission ou l'annulation de ces titres sont comptabilisés directement en capitaux propres, sans affecter le résultat.

16. Provisions

Les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant ne peut être fixé de manière précise.

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation présente, résultant d'un fait générateur passé, qui entraînera probablement une sortie de ressources pouvant être raisonnablement estimée. Le montant comptabilisé doit être la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation présente à la date de clôture. Elle est actualisée lorsque l'effet est significatif et que l'échéance est supérieure à un an.

Les provisions pour restructuration sont comptabilisées lorsque le Groupe dispose d'un plan formalisé et détaillé et que celui-ci a été notifié aux parties intéressées.

Les provisions pour obligations contractuelles correspondent principalement à la remise en état des ouvrages exploités dans le cadre des contrats de concessions. Elles sont calculées à la fin de chaque exercice en fonction d'un plan pluriannuel de travaux révisé annuellement pour tenir compte des programmes de dépenses.

17. Paiements en actions

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des plans de souscription ou d'achat d'actions portant sur les actions de la société mère ainsi que de ses filiales sont définies par la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions ». L'attribution de stock-options et les offres de souscription au plan d'épargne Groupe représentent un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constituent à ce titre un complément de rémunération. Les avantages ainsi accordés sont comptabilisés en charges linéairement sur la période d'acquisition des droits, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres pour les plans remboursables en actions, et en dette vis-à-vis du personnel pour les plans remboursables en numéraire.

Ils sont évalués lors de leur attribution sur la base de la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués.

Seuls les plans émis après le 7 novembre 2002 sont comptabilisés selon la norme IFRS 2.

18. Engagements envers le personnel

Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi incluent les indemnités de fin de carrières, les régimes de retraite ainsi que la couverture des frais médicaux accordée aux retraités de certaines filiales.

Les engagements relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi concernent majoritairement les filiales de la zone euro et de la zone Afrique (zone CFA).

— Régimes à prestations définies

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages au personnel », les engagements résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leur coût, font l'objet d'une évaluation actuarielle suivant la méthode des unités de crédit projetées. Les évaluations ont lieu chaque année pour les différents régimes.

Ces régimes sont soit financés, leurs actifs étant alors gérés séparément et indépendamment de ceux du Groupe, soit non financés, leur engagement faisant l'objet d'un passif au bilan.

Pour les régimes à prestations définies financés, l'insuffisance ou l'excédent de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé comme passif ou actif au bilan, après déduction des écarts actuariels cumulés ainsi que du coût des services passés non encore comptabilisés. Cependant, un excédent d'actifs n'est comptabilisé au bilan que dans la mesure où il représente des avantages économiques futurs qui sont effectivement disponibles pour le Groupe, par exemple sous la forme de remboursements du régime ou de diminutions des cotisations futures au régime. Si un tel excédent d'actifs n'est pas disponible ou ne représente pas d'avantages économiques futurs, il n'est pas comptabilisé.

La valorisation des engagements liés aux avantages du personnel fait intervenir des hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de liquidation de droit de taux de mortalité, de taux d'inflation, puis actualisés en utilisant les taux d'intérêt des obligations privées à long terme de première catégorie (taux de référence utilisé : IBoxx) à la date d'évaluation.

Un coût des services passés est constaté lorsque l'entreprise adopte un régime à prestations définies ou change le niveau des prestations d'un régime existant :

- lorsque les nouveaux droits à prestation sont acquis aux ayants droit dès l'adoption du régime à prestations définies ou de sa modification, le coût des services passés est immédiatement comptabilisé en charge ;
- pour les droits non encore acquis aux ayants droit au moment de l'adoption du régime à prestations définies ou de sa modification, les coûts des services passés sont comptabilisés en charge, selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis aux ayants droit.

Les écarts actuariels résultent principalement des modifications d'hypothèses et de la différence entre les résultats selon les hypothèses actuarielles et les résultats effectifs des régimes à prestations définies. Seule la part de gains et pertes actuariels excédant 10 % du plus élevé de la valeur actualisée de

l'obligation ou de la juste valeur des actifs du régime à l'ouverture de l'exercice est comptabilisée en résultat sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel du régime concerné, soit 9,8 ans en moyenne au niveau du Groupe (méthode « du corridor »).

La charge actuarielle comptabilisée en résultat opérationnel pour les régimes à prestations définies comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice, le coût financier, le rendement attendu des actifs, le coût des services passés, l'amortissement des écarts actuariels ainsi que les effets de toute réduction ou liquidation de régime.

— Régimes à cotisations définies

Certains avantages sont également fournis dans le cadre de régimes à cotisations définies. Les cotisations relatives à ces régimes sont inscrites en frais de personnel lorsqu'elles sont encourues.

Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme sont provisionnés au bilan. Il s'agit des engagements relatifs aux gratifications liées à l'ancienneté.

Cette provision est évaluée selon la méthode des unités de crédit projetées.

Les charges relatives à ces engagements sont comptabilisées en résultat opérationnel.

19. Passifs financiers et endettement financier net

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les dettes financières, les concours bancaires courants, les fournisseurs et comptes rattachés ainsi que les instruments financiers à la juste valeur par le résultat.

Les passifs financiers non courants comprennent la part à plus d'un an des emprunts et instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultat.

Les passifs financiers courants comprennent la part à moins d'un an des emprunts et instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultat et les fournisseurs et comptes rattachés.

Les emprunts et autres dettes financières similaires sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les passifs financiers de transaction sont maintenus en juste valeur avec une contrepartie au compte de résultat.

La définition de l'endettement financier net du Groupe respecte la recommandation n° 2009-R-03 du 2 juillet 2009 du Conseil national de la comptabilité relative aux entreprises sous référentiel comptable international, étant précisé que tous les instruments financiers dérivés ayant pour sous-jacent un élément de l'endettement net sont inclus dans l'endettement net.

20. Engagements d'achat d'intérêts minoritaires

Le Groupe comptabilise les engagements d'achat d'intérêts minoritaires en dettes d'acquisition d'immobilisations financières dans le poste « Autres passifs courants/non courants » avec pour contrepartie un *goodwill* si le montant de l'engagement excède la valeur des intérêts minoritaires à acquérir.

La juste valeur des engagements est revue à chaque clôture, et le montant de la dette est ajusté en conséquence.

La dette est actualisée pour tenir compte des effets du temps jusqu'à la date prévue de réalisation de l'engagement.

21. Information sectorielle

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels », les secteurs opérationnels retenus pour présenter l'information sectorielle sont ceux revus par la Direction générale (le principal décideur opérationnel pour le Groupe). Ils reflètent l'organisation du Groupe, qui est basée sur l'axe métier. Le secteur opérationnel retenu est le suivant :

- Transport et logistique : comprend les activités de services portant sur l'organisation en réseau du transport maritime et aérien et de la logistique, ainsi que la concession de la ligne de chemin de fer reliant le Burkina Faso à la Côte d'Ivoire.

L'information sectorielle par zone géographique suit le découpage suivant :

- France, y compris Dom-Tom ;
- Afrique.

Les opérations entre les différents secteurs sont réalisées à des conditions de marché.

Les indicateurs sectoriels prévus par la norme sont présentés en note 22. Ils ont été établis en utilisant les règles appliquées aux états financiers.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTE 2 – PRINCIPALES VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE

EXERCICE 2009

Au cours du premier semestre 2009, la société Compagnie du Cambodge a procédé à l'acquisition complémentaire de 5 000 titres de Forestière Équatoriale (3,5 % du capital) pour un montant de 1 250 milliers d'euros sans conséquence sur la méthode de consolidation. Un *goodwill* de 1 014 milliers d'euros a été comptabilisé au titre de cette acquisition.

EXERCICE 2008

Aegis (mise en équivalence au 30 septembre 2008)

Au 31 décembre 2008, le Groupe Compagnie du Cambodge détient une participation de 27,51 % dans le groupe de communication et d'achat d'espace britannique Aegis.

Depuis le 30 septembre 2008, le Groupe considère que les obstacles le privant d'une influence notable ont été levés. En conséquence, cette participation a été mise en équivalence dans les comptes consolidés à compter de cette date.

Financière de Sainte-Marine et Financière de Port-la-Forêt

Fusion-absorption des entités Financière de Sainte-Marine et Financière de Port-la-Forêt dans Financière de Sainte-Marine (ex-Bolloré Médias Investissements).

Printex Europe SA et Automatic Systems America USA Inc.

Déconsolidation des entités Printex Europe SA et Automatic Systems America USA Inc. (sans activité).

NOTE 3 – COMPARABILITÉ DES COMPTES

Aux variations de périmètre de consolidation et aux modifications de présentation détaillées ci-dessous près, les comptes de l'exercice 2009 sont comparables à ceux de l'exercice 2008.

APPLICATION D'IAS 1 RÉVISÉE ET D'IFRS 8

Les normes IAS 1 « Présentation des états financiers » révisée et IFRS 8 « Secteurs opérationnels » ont été appliquées pour la première fois en 2009. L'application de ces normes n'a pas d'effet sur les comptes du Groupe et modifie seulement la présentation de l'information financière sectorielle.

Conformément aux dispositions d'application de ces normes, l'information financière sectorielle comparative a été adaptée à la nouvelle présentation pour toutes les périodes présentées.

La note 23 décrit l'incidence des variations de périmètre et de change sur les chiffres clés, les données 2009 étant ramenées au périmètre et au taux de change 2008.

NOTES SUR LE BILAN

NOTE 4 – GOODWILL

ÉVOLUTION DES GOODWILL

(en milliers d'euros)

Au 31 décembre 2008	1 373
Acquisition ⁽¹⁾	1 014
Cession	0
Variation de change	0
Autres	0
Au 31 décembre 2009	2 387

(1) Correspond à l'acquisition de 5 000 titres de Forestière Équatoriale par Compagnie du Cambodge.

VENTILATION PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL

(en milliers d'euros)

	31/12/2009	31/12/2008
Transport et logistique	2 387	1 373
Total	2 387	1 373

DÉFINITION DES UGT

Le Groupe Compagnie du Cambodge comprend au 31 décembre 2009 moins d'une dizaine d'unités génératrices de trésorerie (UGT). Le découpage de l'activité par UGT s'appuie sur les spécificités des différents métiers du Groupe. La principale UGT est la suivante : « Transport et logistique ». Cette activité est décrite dans la note B.7 « Règles et méthodes d'évaluation », paragraphe 21 « Information sectorielle ».

DÉTERMINATION DE LA VALEUR RECOUVRABLE

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », les *goodwill* font l'objet chaque année de tests de valeur. Les tests sont réalisés au moins une fois par an, à la date de clôture.

Lorsque la valeur recouvrable (valeur la plus élevée entre la juste valeur et la valeur d'utilité) est inférieure à la valeur comptable d'une UGT, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel, dans le poste « Amortissements et provisions ».

La valeur d'utilité est calculée par la méthode d'actualisation des flux de trésorerie opérationnels prévisionnels après impôts.

La juste valeur est calculée à partir des informations de marché.

Principales hypothèses de détermination de la valeur recouvrable

Les principales hypothèses retenues pour la détermination de la valeur recouvrable sont les suivantes :

- le taux d'actualisation est déterminé en prenant pour base le coût moyen pondéré du capital (WACC) de chaque UGT ; il intègre les éventuels risques spécifiques à chaque activité (métiers, marchés et géographiques) ; le taux retenu a été déterminé sur la base d'informations communiquées par un cabinet d'expertise.
- les flux de trésorerie sont calculés à partir des budgets opérationnels puis sont extrapolés en appliquant, jusqu'à la cinquième année, un taux de croissance en adéquation avec le potentiel de développement des marchés concernés, et avec les perspectives définies par le management, sur la base de l'expérience passée. Au-delà de la cinquième année, la valeur terminale est évaluée sur la base d'une capitalisation à l'infini des flux de trésorerie.

Les projections de flux de trésorerie sur les concessions sont basées sur la durée des contrats.

Ces tests sont effectués sur la base d'un taux d'actualisation après impôts. La méthode retenue n'entraîne pas d'écarts significatifs avec un calcul effectué sur la base d'un taux d'actualisation avant impôts (vérification effectuée conformément à la norme IAS 36 BCZ 85).

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Le tableau ci-dessous reprend les hypothèses retenues pour l'UGT « Transport et logistique » :

	2009	2008
(en milliers d'euros)	Transport et logistique (UGT)	Transport et logistique (UGT)
Valeur nette comptable du goodwill	2 387	1 373
Pertes de valeur comptabilisées sur l'exercice	0	0
Base retenue pour la valeur recouvrable	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité
Paramètres du modèle applicable aux flux de trésorerie		
– taux de croissance sur prévisions de N + 2 à N + 5	2 % à 3 %	1,5 % à 3 %
– taux de croissance sur valeur terminale ⁽¹⁾	N/A	N/A
– coût moyen pondéré du capital (WACC)	13,48 %	13,10 %

(1) S'agissant d'une concession, les projections de flux de trésorerie sont basées sur la durée du contrat de concession.

NOTE 5 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

ÉVOLUTION EN 2009

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	Au 31/12/2008	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètre	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2009
Concessions, brevets, frais de recherche	161	0	0	0	0	0	161
Fonds commerciaux	0	0	0	0	0	0	0
Autres	318	8	0	0	0	0	326
Valeurs brutes	479	8	0	0	0	0	487

Amortissements et provisions (en milliers d'euros)	Au 31/12/2008	Dotations	Reprises	Variations de périmètre	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2009
Concessions, brevets, frais de recherche	(145)	(6)	0	0	0	0	(151)
Fonds commerciaux	0	0	0	0	0	0	0
Autres	(305)	(4)	0	0	0	0	(309)
Amortissements et provisions	(450)	(10)	0	0	0	0	(460)
Valeurs nettes	29	(2)	0	0	0	0	27

NOTE 6 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

ÉVOLUTION EN 2009

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	Au 31/12/2008	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètre	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2009
Terrains	193	0	0	0	0	24	217
Constructions	1 983	0	0	0	0	220	2 203
Installations techniques, matériels	881	1 558	0	0	0	0	2 439
Autres	20 886	336	(24)	0	0	4 076	25 274
Immobilisations en-cours	1 781	1 929	0	0	0	0	3 710
Avances, acomptes	0	0	0	0	0	0	0
Valeurs brutes	25 724	3 823	(24)	0	0	4 320	33 843

Amortissements et provisions (en milliers d'euros)	Au 31/12/2008	Dotations	Reprises	Variations de périmètre	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2009
Terrains	0	0	0	0	0	0	0
Constructions	(141)	(18)	0	0	0	0	(159)
Installations techniques, matériels	(635)	(90)	0	0	0	(1)	(726)
Autres	(7 615)	(1 915)	24	0	0	1	(9 505)
Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0
Avances, acomptes	0	0	0	0	0	0	0
Amortissements et provisions	(8 391)	(2 023)	24	0	0	0	(10 390)
Valeurs nettes	17 333	1 800	0	0	0	4 320	23 453

Les investissements sont détaillés par secteur opérationnel dans la note 22.

NOTE 7 – CONTRATS DE LOCATION

CONTRATS DE LOCATION EN TANT QUE PRENEUR

Échéancier des paiements minimaux

Au 31 décembre 2009 (en milliers d'euros)	Total	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Concessions ⁽¹⁾	(24 780) ⁽²⁾	(3 205)	(8 789)	(12 786)
Paiements minimaux	(2 534)	(2 534)	0	0
Total	(27 314)	(5 739)	(8 789)	(12 786)

Au 31 décembre 2008 (en milliers d'euros)	Total	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Concessions ⁽¹⁾	(36 503) ⁽²⁾	(3 928)	(13 022)	(19 553)
Paiements minimaux	(568)	(108)	(428)	(32)
Total	(37 071)	(4 036)	(13 450)	(19 585)

(1) Voir ci-après les informations relatives aux contrats de concession.

(2) Inclut uniquement la part fixe des redevances.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

CONTRATS DE LOCATIONS EN TANT QUE BAILLEUR

Échéancier de l'investissement brut total dans le contrat de location et de la valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir au titre de la location : néant.

Informations relatives aux contrats de concession

Concessionnaire	Infrastructures	Concédant	Durée du contrat	Contrepartie du droit d'usage accordé par le concédant ⁽¹⁾⁽²⁾	Contrôle des infrastructures utilisées et des développements ultérieurs ⁽³⁾
Sitarail	Réseau ferré reliant Abidjan à Ouagadougou (Côte d'Ivoire/Burkina Faso)	États du Burkina Faso et de la Côte d'Ivoire	15 ans à compter de 1995, renouvelée jusqu'en 2030	Redevance sur chiffre d'affaires + règlement du service de la dette	Infrastructures existantes mises à disposition par le concédant, qui en garde la propriété et assure les travaux de développement. Obligation contractuelle d'entretien à la charge du concessionnaire.

(1) Les redevances sont comptabilisées en charges dans le résultat opérationnel, au cours de l'exercice où elles sont exigibles.

(2) Le droit d'entrée initial est comptabilisé en immobilisation incorporelle et amorti linéairement sur la durée de la concession.

(3) Les obligations contractuelles d'entretien et de remise en état font l'objet de provisions comptabilisées selon la norme IAS 37 et présentées en note 16 - Provisions pour risques et charges.

Caractéristiques du contrat

Contrôle et régulation du tarif des prestations	Fixation libre des prix des prestations par le concessionnaire
Origine des revenus du concessionnaire	Usagers
Transfert des infrastructures à l'issue du contrat au concessionnaire	Non

NOTE 8 – TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE

(en milliers d'euros)

Au 31 décembre 2008	821 454
Variation du périmètre de consolidation ⁽¹⁾	11 482
Quote-part de résultat	46 532
Autres mouvements ⁽²⁾	11 440
Au 31 décembre 2009	890 908

(1) Correspond principalement à la souscription à l'augmentation de capital d'IER SA.

(2) Les autres mouvements correspondent aux variations suivantes :

- + 30,9 millions d'euros au titre de la variation de juste valeur des titres cotés détenus par les entités mises en équivalence ;
- – 15,8 millions d'euros au titre de la distribution de dividendes ;
- – 13,4 millions d'euros provenant des modifications des capitaux propres d'ouverture d'Aegis ;
- + 9 millions d'euros au titre de la variation de la réserve de conversion.

VALEUR CONSOLIDÉE DES PRINCIPALES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

	Au 31/12/2009		Au 31/12/2008	
(en milliers d'euros)	Quote-part de résultat	Valeur de mise en équivalence	Quote-part de résultat	Valeur de mise en équivalence
Havas ⁽¹⁾	28 569	339 573	(149 971)	316 133
Aegis ⁽²⁾	28 122	339 004	1 116	323 125
Société Industrielle et Financière de l'Artois	764	103 473	539	95 193
Financière Moncey	212	76 258	329	56 195
Société Anonyme Forestière et Agricole	678	16 115	4 539	16 060
Compagnie des Tramways de Rouen	9	7 116	88	6 143
IER	(12 054)	4 722	(5 163)	3 582
Rivaud Innovation	59	2 384	(160)	2 322
Autres sociétés	173	2 263	214	2 701
Total	46 532	890 908	(148 469)	821 454

Évaluation des titres mis en équivalence

Conformément à la norme IAS 28, la valeur des participations mises en équivalence est testée à la date de clôture dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation.

La valeur d'utilité des participations est calculée à partir d'une analyse multicritère intégrant la valeur boursière, des flux de trésorerie futurs actualisés et des comparables boursiers.

Ces méthodes sont confrontées aux objectifs de cours déterminés par les analystes financiers pour les titres cotés.

Les valeurs d'utilité des participations dans Havas et Aegis ont été recalculées au 31 décembre 2009.

Concernant Havas, la revue de la valeur d'utilité a conduit à reconnaître une reprise de dépréciation à hauteur de 4,7 millions d'euros.

Concernant Aegis, la revue de la valeur d'utilité a conduit à reconnaître une reprise de dépréciation à hauteur de 8,8 millions d'euros.

(1) Havas

Havas est une société cotée qui établit des comptes consolidés conformes au référentiel IFRS.

Le Groupe Compagnie du Cambodge détient, au 31 décembre 2009, 28,18 % du capital du Groupe Havas (28,18 % au 31 décembre 2008).

Le Groupe, au regard des normes IFRS, ne détenant pas le contrôle d'Havas, cette participation est consolidée par mise en équivalence dans les comptes consolidés. Au cours de l'exercice, aucun événement n'est venu modifier l'appréciation de l'influence notable concernant la participation dans le Groupe Havas.

Au 31 décembre 2009, la valeur consolidée de la participation s'élève à 339,6 millions d'euros, et la quote-part de résultat revenant au Groupe est de 28,6 millions d'euros (après reprise de dépréciation de 4,7 millions d'euros).

La valeur de marché de la participation s'établit à 338,1 millions d'euros au cours spot au 31 décembre 2009.

Principales informations financières résumées d'Havas

(en millions d'euros)	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008
Chiffre d'affaires	1 441	1 568
Résultat net	98	112
Total actif	4 307	4 509
Capitaux propres	1 087	1 015

(2) Aegis

Aegis est une société cotée à la Bourse de Londres qui établit des comptes consolidés conformes au référentiel IFRS.

Le Groupe Compagnie du Cambodge détient, au 31 décembre 2009, 27,45 % du Groupe Aegis (27,51 % au 31 décembre 2008). Cette participation a été mise en équivalence dans les comptes du Groupe à compter du 30 septembre 2008, comme précisé dans le rapport annuel 2008.

L'évaluation de la juste valeur des actifs et passifs identifiables a été confiée à un cabinet extérieur. L'écart d'acquisition a été calculé conformément au référentiel IFRS, et a été constaté dans la devise de l'entité acquise et converti au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les actifs incorporels identifiables conformément à IAS 38 et selon la pratique généralement observée dans ce secteur correspondent à des réseaux composés d'un ensemble d'actifs incorporels (relations clients, outils, marques) formant un tout indissociable, de durée de vie indéfinie.

Ces actifs ont été valorisés par actualisation des flux de trésorerie futurs.

Au 31 décembre 2009, la valeur consolidée de la participation s'élève à 339 millions d'euros, et la quote-part de résultat revenant au Groupe s'élève à 28,1 millions d'euros, après reprise de dépréciation de 8,8 millions d'euros.

La valeur de marché de la participation s'élève à 428,6 millions d'euros au cours spot au 31 décembre 2009.

Principales informations financières résumées d'Aegis

(en millions de Livres Sterling)	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008
Chiffre d'affaires	1 346	1 342
Résultat net	64	89
Total actif	3 613	4 114
Capitaux propres	444	460

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTE 9 – AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Au 31 décembre 2009 (en milliers d'euros)	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Dont non courant	Dont courant
Actifs disponibles à la vente	682 207	(42 263)	639 944	639 944	0
Actifs à la juste valeur par résultat	0	0	0	0	0
Prêts, créances, dépôts et obligations	29 896	(26 072)	3 824	3 824	0
Total	712 103	(68 335)	643 768	643 768	0

Au 31 décembre 2008 (en milliers d'euros)	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Dont non courant	Dont courant
Actifs disponibles à la vente	549 437	(40 791)	508 646	508 646	0
Actifs à la juste valeur par résultat	0	0	0	0	0
Prêts, créances, dépôts et obligations	87 306	(31 858)	55 448	55 325	123
Total	636 743	(72 649)	564 094	563 971	123

DÉTAIL DES VARIATIONS DE LA PÉRIODE

(en milliers d'euros)	Valeur nette au 31/12/2008	Acquisitions	Cessions ⁽¹⁾	Variation juste valeur ⁽²⁾	Dépréciation constatée en résultat	Autres mouvements	Valeur nette au 31/12/2009
Actifs disponibles à la vente	508 646	100	(7 909)	140 878	(1 770)	(1)	639 944
Actifs à la juste valeur par résultat	0	0	0	0	0	0	0
Prêts, créances, dépôts et obligations	55 448	7	(51 387)	0	0	(244)	3 824
Total	564 094	107	(59 296)	140 878	(1 770)	(245)	643 768

(1) Il s'agit principalement du remboursement des dépôts de trésorerie pour un montant de 50,4 millions d'euros et de la cession des titres Vallourec pour 8,2 millions d'euros.

(2) Les cessions de titres de participation réalisées ont entraîné la reprise en compte de résultat de réserves de réévaluation d'instruments financiers (IAS 32-39) à concurrence de 7,8 millions d'euros au titre de l'exercice.

Les variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente concernent essentiellement les titres Financière de l'Odet pour + 71,4 millions d'euros et Bolloré pour + 41 millions d'euros.

ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE

Détail des principaux titres

	2009		2008	
Sociétés (en milliers d'euros)	Pourcentage de détention	Valeur nette comptable	Pourcentage de détention	Valeur nette comptable
Vallourec	–	–	0,37	15 980
Financière de l'Odét	15,38	218 195	15,38	146 776
Gaumont	9,57	15 945	9,57	18 603
Harris Interactive	14,90	6 639	14,97	3 754
Plantations des Terres Rouges ⁽²⁾	10,00	86 906	10,00	95 363
Bolloré ⁽³⁾	5,55	157 522	5,55	116 480
Socfinal	11,53	31 202	11,53	22 498
Socfinasia	5,00	19 306	5,00	12 531
Autres titres cotés	–	2 903	–	2 336
Sous-total titres cotés⁽¹⁾		538 618		434 321
Financière V ⁽⁴⁾	22,81	87 589	22,81	62 548
Nord-Sumatra Investissements	5,00	8 371	5,00	6 410
Autres titres non cotés	–	5 366	–	5 367
Sous-total titres non cotés		101 326		74 325
Total		639 944		508 646

Les titres de participation cotés sont évalués au cours de Bourse (voir note 31).

Les titres de participation non cotés concernent principalement les participations du Groupe dans Financière V, holding intermédiaire de contrôle du Groupe.

(1) Titres cotés

Valorisation des titres au cours de Bourse de clôture de décembre 2009 pour les sociétés cotées.

(2) Plantations des Terres Rouges

Le Groupe ne détient pas d'influence notable sur la société Plantations des Terres Rouges malgré sa participation de 32,81 % (10 % par la Compagnie du Cambodge et 22,81 % par sa filiale mise en équivalence Société Industrielle et Financière de l'Artois), car les titres détenus par la Société Industrielle et Financière de l'Artois (22,81 %) sont privés de droits de vote en raison du contrôle qu'exerce la société Plantations des Terres Rouges sur la Société Industrielle et Financière de l'Artois (via ses participations directes et indirectes dans cette dernière).

(3) Bolloré

Au 31 décembre 2009, une moins-value latente temporaire de (10,5) millions d'euros a été reconnue directement en capitaux propres totaux, au titre de la participation dans Bolloré. Cette moins-value est considérée comme ni significative et durable.

(4) Financière V

Ces titres font l'objet d'une valorisation basée sur la valeur par transparence, correspondant à la moyenne des méthodes décrites ci-dessous :

- des cours de Bourse de Bolloré et de Financière de l'Odét ;
- des capitaux propres consolidés de Financière de l'Odét.

NOTE 10 – STOCKS ET EN-COURS

	Au 31/12/2009			Au 31/12/2008		
(en milliers d'euros)	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Matières premières, fournitures et autres	6 384	(759)	5 625	6 379	(370)	6 009
Total	6 384	(759)	5 625	6 379	(370)	6 009

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTE 11 – CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

Au 31/12/2009 (en milliers d'euros)			
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Clients et comptes rattachés	5 021	(218)	4 803
Créances sociales et fiscales d'exploitation	764	0	764
Fournisseurs débiteurs	1 225	0	1 225
Comptes courants actifs	0	0	0
Autres créances d'exploitation	2 495	(59)	2 436
Autres créances	218	(103)	115
Total	9 723	(380)	9 343

Au 31/12/2008 (en milliers d'euros)			
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Clients et comptes rattachés	3 057	(240)	2 817
Créances sociales et fiscales d'exploitation	575	0	575
Fournisseurs débiteurs	1 682	0	1 682
Comptes courants actifs	0	0	0
Autres créances d'exploitation	4 852	(151)	4 701
Autres créances	93	(65)	28
Total	10 259	(456)	9 803

BALANCE ÂGÉE DES CRÉANCES ÉCHUES NON PROVISIONNÉES À LA CLÔTURE

Au 31 décembre 2009 (en milliers d'euros)						
	Total	Non échues	Échues	De 0 à 6 mois	De 6 à 12 mois	Plus de 12 mois
Créances clients nettes	4 803	3 128	1 675	1 658	17	0

Au 31 décembre 2008 (en milliers d'euros)						
	Total	Non échues	Échues	De 0 à 6 mois	De 6 à 12 mois	Plus de 12 mois
Créances clients nettes	2 817	1 107	1 710	1 154	4	552

Le Groupe analyse ses créances clients au cas par cas et constate les dépréciations sur une base individuelle en tenant compte de la situation du client et des retards de paiement.

Les créances échues non provisionnées et ne faisant pas l'objet de couvertures d'assurance-crédit s'élèvent à 1,7 million d'euros au 31 décembre 2009, contre 1,7 million d'euros au 31 décembre 2008.

ANALYSE DE LA VARIATION DE LA PROVISION SUR CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

(en milliers d'euros)							Au 31/12/2009
	Au 31/12/2008	Dotations	Reprises	Variations de périmètre	Variations de change	Autres mouvements	
Provisions clients et comptes rattachés	(240)	(43)	64	0	0	1	(218)

ANALYSE EN COMPTE DE RÉSULTAT DES PROVISIONS ET DES CHARGES SUR CRÉANCES CLIENTS

(en milliers d'euros)	2009	2008
Dotations aux provisions	(43)	0
Reprises de provisions	64	0
Pertes sur créances irrécouvrables	(2)	(0)

NOTE 12 – IMPÔTS COURANTS - ACTIF

	Au 31/12/2009			Au 31/12/2008		
(en milliers d'euros)	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Impôts courants – actif	3 169	0	3 169	15 725	0	15 725
Total	3 169	0	3 169	15 725	0	15 725

NOTE 13 – AUTRES ACTIFS COURANTS

	Au 31/12/2009			Au 31/12/2008		
(en milliers d'euros)	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Comptes de régularisation	108	0	108	555	0	555
Total	108	0	108	555	0	555

NOTE 14 – TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	Au 31/12/2009			Au 31/12/2008		
(en milliers d'euros)	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Disponibilités	3 675	0	3 675	2 997	0	2 997
Équivalents de trésorerie	0	0	0	0	0	0
Conventions de trésorerie – actif	235 959	0	235 959	399 266	0	399 266
Trésorerie et équivalents de trésorerie	239 634	0	239 634	402 263	0	402 263
Conventions de trésorerie – passif	(152 155)	0	(152 155)	(330 905)	0	(330 905)
Concours bancaires courants	(446)	0	(446)	(2 350)	0	(2 350)
Trésorerie nette	87 033	0	87 033	69 008	0	69 008

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTE 15 – CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2009, le capital social de Compagnie du Cambodge s'élève à 23 508 870 euros, divisé en 559 735 actions ordinaires d'un nominal de 42 euros chacune et entièrement libérées. Au cours de la période close le 31 décembre 2009, le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation s'est élevé à 559 735 et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et dilutives s'est élevé à 559 735.

ÉVOLUTION DU CAPITAL

Aucune évolution du capital de la société mère n'a été constatée durant l'exercice 2009.

Les événements affectant ou pouvant affecter le capital social de Compagnie du Cambodge sont soumis à l'accord de l'Assemblée générale des actionnaires.

Le Groupe suit en particulier l'évolution du ratio endettement net/capitaux propres totaux.

L'endettement net utilisé est présenté en note 19 – Endettement financier.

Les capitaux propres utilisés sont ceux présentés dans le tableau de variation des capitaux propres des états financiers.

DIVIDENDES DISTRIBUÉS PAR LA SOCIÉTÉ MÈRE

La société mère n'a procédé à aucun versement de dividende au cours de l'exercice 2009.

RÉSULTAT PAR ACTION

Le tableau ci-dessous fournit le détail des éléments utilisés pour calculer les résultats par action de base et dilué présentés au pied du compte de résultat.

(en milliers d'euros)	2009	2008
Résultat net, part du Groupe, utilisé pour le calcul du résultat par action – de base	27 343	24 599
Résultat net, part du Groupe, utilisé pour le calcul du résultat par action – dilué	27 343	24 599
Nombre de titres émis au 31 décembre	2009	2008
Nombre de titres émis	559 735	559 735
Nombre de titres d'autocontrôle	0	0
Nombre de titres en circulation	559 735	559 735
Plan d'options de souscription d'actions	0	0
Nombre de titres émis et potentiels	559 735	559 735
Nombre moyen pondéré de titres en circulation – de base	559 735	559 735
Nombre moyen pondéré de titres dilutifs résultant de l'exercice d'options de souscription	0	0
Nombre moyen pondéré de titres en circulation et potentiels – après dilution	559 735	559 735

NOTE 16 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Exercice 2009 (en milliers d'euros)	Au 31/12/2008	Augmentations	Diminutions		Variations de périmètre	Autres mouvements	Variations de change	Au 31/12/2009
			Avec utilisation	Sans utilisation				
Provisions pour litiges	346	138	0	(335)	0	0	0	149
Autres provisions pour risques	61	0	0	0	0	0	0	61
Restructurations	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres provisions pour charges	0	0	0	0	0	0	0	0
Total provisions à moins d'un an	407	138	0	(335)	0	0	0	210
Provisions pour litiges	535	206	0	(512)	0	1	0	230
Provisions pour risques filiales	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres provisions pour risques	2 086	5 226	(128)	(120)	0	0	0	7 064
Provisions pour impôts	460	0	(460)	0	0	0	0	0
Obligations contractuelles	2 506	457	(497)	0	0	0	0	2 466
Restructurations	329	0	0	0	0	0	0	329
Autres provisions pour charges	0	0	0	0	0	0	0	0
Total autres provisions	5 916	5 889	(1 085)	(632)	0	1	0	10 089
Total	6 323	6 027	(1 085)	(967)	0	1	0	10 299

Impact (net des charges encourues) au compte de résultat en 2009

(en milliers d'euros)	Dotations	Reprises sans utilisation	Impact net
Résultat opérationnel	(6 027)	967	(5 060)
Résultat financier	0	0	0
Charge d'impôt	0	0	0
Total	(6 027)	967	(5 060)

Les provisions pour obligations contractuelles correspondent principalement à la remise en état des ouvrages exploités dans le cadre des contrats de concessions. Elles sont calculées à la fin de chaque exercice en fonction d'un plan pluriannuel de travaux révisé annuellement pour tenir compte des programmes de dépenses.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTE 17 – ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL

ACTIFS ET PASSIFS COMPTABILISÉS AU BILAN

	Au 31/12/2009			Au 31/12/2008		
	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Valeur actualisée des obligations (régimes non financés)	3 822	1	3 823	4 438	2	4 440
Valeur actualisée des obligations (régimes financés)	0	0	0	0	0	0
Écarts actuariels non comptabilisés	(1 869)	0	(1 869)	(1 984)	0	(1 984)
Juste valeur des actifs du régime	0	0	0	0	0	0
Coût des services passés non comptabilisés	0	0	0	0	0	0
Montant net au bilan des engagements envers le personnel	1 953	1	1 954	2 454	2	2 456

Les pertes et gains actuariels d'expérience générés courant 2009 pour le Groupe s'élèvent à – 0,4 million d'euros (soit – 9,60 % par rapport à l'engagement).

COMPOSANTES DE LA CHARGE

	Exercice 2009			Exercice 2008		
	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Coût des services rendus	(140)	0	(140)	(143)	0	(143)
Charges d'intérêt	(197)	0	(197)	(202)	0	(202)
Rendement attendu des actifs du régime	0	0	0	0	0	0
Coût des services passés	0	0	0	(157)	0	(157)
Montant des gains et pertes actuariels reconnus dans l'année	(192)	0	(192)	(118)	(1)	(119)
Coûts des engagements envers le personnel	(529)	0	(529)	(620)	(1)	(621)

MOUVEMENTS SUR LE PASSIF/ACTIF NET COMPTABILISÉ AU BILAN

Évolution de la provision

	Exercice 2009			Exercice 2008		
	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total
(en milliers d'euros)						
Au 1^{er} janvier	2 454	2	2 456	2 127	2	2 129
Augmentation	529	0	529	620	1	621
Diminution	(1 030)	(1)	(1 031)	(293)	(1)	(294)
Écart de conversion	0	0	0	0	0	0
Autres mouvements	0	0	0	0	0	0
Au 31 décembre	1 953	1	1 954	2 454	2	2 456

HYPOTHÈSES D'ÉVALUATION

Les engagements sont évalués par des actuaires indépendants du Groupe. Les hypothèses retenues tiennent compte des spécificités des régimes et des sociétés concernées.

Les évaluations actuarielles complètes sont réalisées chaque année au cours du dernier trimestre.

Répartition géographique des engagements en date de clôture

Au 31 décembre 2009

(en milliers d'euros)

	France	Autres ⁽¹⁾	Total
Valeur actualisée des obligations (régimes non financés)	888	2 934	3 822
Valeur actualisée des obligations (régimes financés)	0	0	0
Avantages postérieurs à l'emploi	888	2 934	3 822
Autres avantages à long terme	1	0	1
Écarts actuariels non comptabilisés	232	(2 101)	(1 869)
Juste valeur des actifs du régime	0	0	0
Coût des services passés non comptabilisés	0	0	0
Montant net au bilan des engagements envers le personnel	1 121	833	1 954

(1) Majoritairement en zone CFA.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements sont les suivantes :

(en pourcentage)	France	Autres
Au 31 décembre 2009		
Taux d'actualisation	5,00	5,00
Rendement attendu des actifs	4,00	4,00
Augmentation des salaires ⁽¹⁾	2,50	2,50
Augmentation du coût des dépenses de santé	3,51	3,51
Au 31 décembre 2008		
Taux d'actualisation	4,30	4,30
Rendement attendu des actifs	4,00	4,00
Augmentation des salaires ⁽¹⁾	2,10	2,10
Augmentation du coût des dépenses de santé	3,70	3,70

(1) Inflation comprise.

Pour les régimes de retraite, les pertes et gains actuariels sont amortis en charges en respectant la règle dite « du corridor » (les pertes et gains excédant 10 % du maximum entre la dette actuarielle et la valeur de marché des actifs financiers sont amortis sur l'espérance de durée résiduelle moyenne d'activité) – voir « Principes et méthodes comptables ».

SENSIBILITÉS

Sensibilité de l'évaluation à une variation de valeur de taux d'actualisation :

Évolution du taux d'actualisation	En %		En milliers d'euros	
	De - 0,5 %	De + 0,5 %	De - 0,5 %	De + 0,5 %
Effet sur l'engagement 2009	2,56	-2,48	98	-95
Effet sur la charge 2010	0,62	1,28	3	7

Sensibilité des engagements de couverture maladie à un point d'évolution des coûts médicaux :

Évolution des coûts médicaux	En %		En milliers d'euros	
	De - 1 %	De + 1 %	De - 1 %	De + 1 %
Effet sur l'engagement 2009	-7,71	8,89	-66	76
Effet sur le coût normal et les intérêts 2010	-10,91	12,99	-4	5

NOTE 18 – ÉCHÉANCIER DES DETTES

Au 31 décembre 2009
(en milliers d'euros)

	Total	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	0	0	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0	0	0
Total emprunts obligataires (a)	0	0	0	0
Emprunts auprès des établissements de crédit (b)	176 244	481	175 763	0
Autres emprunts et dettes assimilées (c)	153 599	153 123	476	0
Sous-total passifs au coût amorti (a + b + c)	329 843	153 604	176 239	0
Passifs à la juste valeur en résultat (d)	3 381	0	3 381	0
Total dettes financières (a + b + c + d)	333 224	153 604	179 620	0
Passifs non courants				
Dettes des passifs courants				
Fournisseurs et autres créditeurs	37 089	37 089	0	0
Impôts courants	579	579	0	0

Au 31 décembre 2008
(en milliers d'euros)

	Total	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	0	0	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0	0	0
Total emprunts obligataires (a)	0	0	0	0
Emprunts auprès des établissements de crédit (b)	248 466	72 703	175 763	0
Autres emprunts et dettes assimilées (c)	334 434	333 619	815	0
Sous-total passifs au coût amorti (a + b + c)	582 900	406 322	176 578	0
Passifs à la juste valeur en résultat (d)	1 302	0	1 302	0
Total dettes financières (a + b + c + d)	584 202	406 322	177 880	0
Passifs non courants				
Dettes des passifs courants				
Fournisseurs et autres créditeurs	34 941	34 941	0	0
Impôts courants	466	466	0	0

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTE 19 – ENDETTEMENT FINANCIER

ENDETTEMENT FINANCIER NET

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2009	Dont courant	Dont non courant	Au 31/12/2008	Dont courant	Dont non courant
Emprunts obligataires convertibles	0	0	0	0	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0	0	0	0	0
Emprunts auprès des établissements de crédit	176 244	481	175 763	248 466	72 703	175 763
Autres emprunts et dettes assimilées	153 599	153 123	476	334 434	333 619	815
Passifs à la juste valeur en résultat	3 381	0	3 381	1 302	0	1 302
Endettement financier brut	333 224	153 604	179 620	584 202	406 322	177 880
Trésorerie et équivalents de trésorerie ⁽¹⁾	(239 634)	(239 634)	0	(402 263)	(402 263)	0
Dépôt de garantie en trésorerie ⁽²⁾	0	0	0	(28 132)	0	(28 132)
Actifs en juste valeur en résultat	0	0	0	0	0	0
Endettement financier net	93 590	(86 030)	179 620	153 807	4 059	149 748

(1) Trésorerie et équivalents de trésorerie – voir note 14.

(2) Inclus dans le poste « Autres actifs financiers non courants ».

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES ÉLÉMENTS DE L'ENDETTEMENT FINANCIER

Analyse des passifs financiers par catégorie

Passifs au coût amorti

Emprunts auprès des établissements de crédit (en milliers d'euros)	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008
Valeur	176 244 ⁽¹⁾	248 466

(1) Dont 174 millions d'euros de financement garantis par des nantissements de titres au 31 décembre 2009 ainsi qu'au 31 décembre 2008 (voir note 29 – Engagements donnés).

Autres emprunts et dettes assimilées (en milliers d'euros)	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008
Valeur ⁽¹⁾	153 599	334 434

(1) Comprend principalement des conventions de trésorerie pour un montant de 152 millions d'euros au 31 décembre 2009 et 331 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Actifs et passifs à la juste valeur en compte de résultat

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008
Valeur		
Dérivés actifs non courants	0	0
Dérivés actifs courants	0	0
Total	0	0
Dérivés passifs non courants	3 381	1 302
Dérivés passifs courants	0	0
Total	3 381	1 302

Nature et juste valeur des instruments financiers dérivés

Nature de l'instrument	Risque couvert	Société	Échéance	Montant nominal total (en milliers d'euros)	Juste valeur des instruments au 31/12/2009 (en milliers d'euros)	Juste valeur des instruments au 31/12/2008 (en milliers d'euros)
Ventes d'options	De taux	Financière du Loch	2012	20 000	(3 381)	(1 302)

Le dérivé présenté dans le tableau ci-dessus n'est pas qualifié comptablement de couverture.

Les produits et les charges comptabilisés en résultat de la période au titre de ce passif financier sont présentés en note 25 – Résultat financier.

Selon la devise

Au 31 décembre 2009 (en milliers d'euros)	Total	Euros	Dollars américains	Livres sterling	Autres devises
Emprunts obligataires convertibles	0	0	0	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0	0	0	0
Total emprunts obligataires (a)	0	0	0	0	0
Emprunts auprès des établissements de crédit (b)	176 244	176 244	0	0	0
Autres emprunts et dettes assimilées (c)	153 599	153 494	0	0	105
Sous-total passifs au coût amorti (a + b + c)	329 843	329 738	0	0	105

Au 31 décembre 2008 (en milliers d'euros)	Total	Euros	Dollars américains	Livres sterling	Autres devises
Emprunts obligataires convertibles	0	0	0	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0	0	0	0
Total emprunts obligataires (a)	0	0	0	0	0
Emprunts auprès des établissements de crédit (b)	248 466	248 466	0	0	0
Autres emprunts et dettes assimilées (c)	334 434	334 345	0	0	89
Sous-total passifs au coût amorti (a + b + c)	582 900	582 811	0	0	89

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Selon le taux (montants avant couverture)

	Au 31/12/2009			Au 31/12/2008		
	Total	Taux fixe	Taux variable	Total	Taux fixe	Taux variable
(en milliers d'euros)						
Emprunts obligataires convertibles	0	0	0	0	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0	0	0	0	0
Total emprunts obligataires (a)	0	0	0	0	0	0
Emprunts auprès des établissements de crédit (b)	176 244	2 164	174 080	248 466	2 164	246 302
Autres emprunts et dettes assimilées (c)	153 599	1 065	152 534	334 434	828	333 606
Sous-total passifs au coût amorti (a + b + c)	329 843	3 229	326 614	582 900	2 992	579 908

La part de l'endettement brut à taux fixe du Groupe s'élève à 1 % au 31 décembre 2009, contre 5 % au 31 décembre 2008.

NOTE 20 – FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

	Au 31/12/2008	Variations de périmètre		Variations nettes	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2009
		Entrées	Sorties				
(en milliers d'euros)							
Dettes fournisseurs	15 723	0	0	(2 260)	0	(4)	13 459
Dettes sociales et fiscales d'exploitation	1 839	0	0	(222)	0	0	1 617
Clients créditeurs	319	0	0	(219)	0	0	100
Comptes courants – passif à moins d'un an	362	0	0	(188)	0	0	174
Autres dettes d'exploitation	16 490	0	0	3 993	0	2	20 485
Autres dettes	208	0	0	1 045	0	1	1 254
Total	34 941	0	0	2 149	0	(1)	37 089

NOTE 21 – IMPÔTS COURANTS-PASSIF

	Au 31/12/2008	Variations de périmètre		Variations nettes	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2009
		Entrées	Sorties				
(en milliers d'euros)							
Impôts courants – passif	466	0	0	113	0	0	579
Total	466	0	0	113	0	0	579

NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

NOTE 22 – INFORMATIONS SUR LES SECTEURS OPÉRATIONNELS

Le Groupe applique pour la première fois la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels » dans ses comptes 2009.

Conformément aux dispositions de la norme, les informations sectorielles comparatives au titre des périodes antérieures ont été retraitées afin d'être conformes à la présentation adoptée en 2009.

Conformément aux dispositions de cette norme, les secteurs opérationnels retenus pour présenter l'information sectorielle sont ceux revus par la Direction générale (le principal décideur opérationnel pour le Groupe); ils reflètent l'organisation du Groupe, qui est basée sur l'axe métier.

Le secteur présenté par le Groupe est décrit ci-dessous :

- Transport et logistique : comprend les activités de services, portant sur l'organisation en réseau du transport maritime et aérien et de la logistique, ainsi que la concession de la ligne de chemin de fer reliant le Burkina Faso à la Côte d'Ivoire.

Les autres activités regroupent les activités Holding, Médias (par le biais de participations mises en équivalence) et Plantations (mise en équivalence).

L'application de cette norme ne révèle pas d'effet majeur sur la présentation sectorielle du Groupe, qui reste basée sur une approche par métier, comme précédemment.

Les modifications portent sur les secteurs suivants :

- l'ancien secteur Terminaux et Systèmes spécialisés n'ayant aucune activité opérationnelle dans le Groupe a été supprimé;
- le secteur Transport et logistique reste inchangé;
- les anciens secteurs Autres activités et Médias sont désormais présentés en « Autres activités ».

Les résultats opérationnels sectoriels sont les principales données utilisées par la Direction générale afin d'évaluer la performance des différents secteurs et de leur allouer les ressources.

Les méthodes comptables et d'évaluation retenues pour l'élaboration du reporting interne sont identiques à celles utilisées pour l'établissement des comptes consolidés. Il n'y a donc pas de réconciliation entre la présentation du reporting interne et celle des comptes consolidés.

Le chiffre d'affaires et les investissements sont également suivis par la Direction générale sur une base régulière.

En revanche, l'indicateur concernant les actifs sectoriels est présenté conformément à la norme IFRS 8, mais n'est pas présenté de manière régulière à la Direction générale. Il fait l'objet d'une réconciliation avec les comptes consolidés.

L'information concernant les dotations aux amortissements et provisions est fournie pour permettre au lecteur d'apprécier les principaux éléments sans effets monétaires du résultat opérationnel sectoriel, mais n'est pas transmise dans le reporting interne.

INFORMATIONS PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL

En 2009 (en milliers d'euros)	Transport et logistique	Autres activités	Élimination intersecteurs	Total consolidé
Chiffre d'affaires externe	47 109	132	0	47 241
Chiffre d'affaires inter-secteurs	0	0	0	0
Chiffre d'affaires	47 109	132	0	47 241
Dotations nettes aux amortissements et provisions	(1 351)	(5 055)	0	(6 406)
Résultat opérationnel	1 732	(7 454)	0	(5 722)
Investissements corporels et incorporels	3 831	0	0	3 831
Actifs sectoriels	38 557	2 389	(3)	40 943

En 2008 (en milliers d'euros)	Transport et logistique	Autres activités	Élimination intersecteurs	Total consolidé
Chiffre d'affaires externe	42 815	124	0	42 939
Chiffre d'affaires inter-secteurs	0	0	0	0
Chiffre d'affaires	42 815	124	0	42 939
Dotations nettes aux amortissements et provisions	(1 654)	(49)	0	(1 703)
Résultat opérationnel	(771)	(5 238)	0	(6 009)
Investissements corporels et incorporels	3 581	0	0	3 581
Actifs sectoriels	32 843	2 262	(3)	35 102

Les transactions entre secteurs sont effectuées aux conditions de marché.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

RÉCONCILIATION DES ACTIFS SECTORIELS AVEC LES COMPTES CONSOLIDÉS

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Goodwill	2 387	1 373
Immobilisations incorporelles	27	29
Immobilisations corporelles	23 453	17 333
Stocks et en-cours	5 625	6 009
Clients et autres débiteurs	9 343	9 803
Autres actifs courants	108	555
Total actifs sectoriels, y compris comptes courants	40 943	35 102
Comptes courants	0	0
Total actifs sectoriels, hors comptes courants	40 943	35 102

INFORMATIONS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(en milliers d'euros)	France et Dom-Tom	Afrique	Total
En 2009			
Chiffre d'affaires	132	47 109	47 241
Immobilisations incorporelles	0	27	27
Immobilisations corporelles	2 342	21 111	23 453
Investissements corporels et incorporels	0	3 831	3 831
En 2008			
Chiffre d'affaires	124	42 815	42 939
Immobilisations incorporelles	0	29	29
Immobilisations corporelles	2 163	15 170	17 333
Investissements corporels et incorporels	0	3 581	3 581

Le chiffre d'affaires par zone géographique présente la répartition des produits en fonction du pays où la vente est réalisée.

NOTE 23 – PRINCIPALES ÉVOLUTIONS À PÉRIMÈTRE ET TAUX DE CHANGE CONSTANTS

Le tableau ci-dessous décrit l'incidence des variations de périmètre et de change sur les chiffres clés, les données 2009 étant ramenées au périmètre et au taux de change 2008.

(en milliers d'euros)	2009	Variations de périmètre ⁽¹⁾	Variations de change	2009 périmètre et change constants	2008
Chiffre d'affaires	47 241	0	0	47 241	42 939
Résultat opérationnel	(5 722)	0	0	(5 722)	(6 009)
Résultat financier	9 266	5 894	0	15 160	188 246

(1) Impact de la mise en équivalence d'Aegis au 30 septembre 2008.

NOTE 24 – RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

L'analyse du résultat opérationnel par nature de produits et charges est la suivante :

(en milliers d'euros)	2009	2008
Chiffre d'affaires	47 241	42 939
Achats et charges externes	(32 782)	(35 327)
– achats et charges externes	(30 248)	(32 681)
– locations et charges locatives	(2 534)	(2 646)
Frais de personnel	(13 491)	(12 495)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(6 406)	(1 703)
Autres produits opérationnels (*)	1 428	1 588
Autres charges opérationnelles (*)	(1 712)	(1 011)
Résultat opérationnel	(5 722)	(6 009)

(*) DÉTAILS DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

(en milliers d'euros)	2009			2008		
	Total	Produits opérationnels	Charges opérationnelles	Total	Produits opérationnels	Charges opérationnelles
Plus-values (moins-values) sur cessions d'immobilisations	1	1	0	31	473	(442)
Pertes et gains de change	7	(5)	12	11	(2)	13
Bénéfices et pertes attribués	0	0	0	0	0	0
Autres	(292)	1 432	(1 724)	535	1 117	(582)
Autres produits et charges opérationnels	(284)	1 428	(1 712)	577	1 588	(1 011)

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTE 25 – RÉSULTAT FINANCIER

(en milliers d'euros)	2009	2008
Coût net du financement	(4 744)	(10 194)
– charges d'intérêts	(7 337)	(37 811)
– revenus des créances financières	2 593	27 617
– autres produits	0	0
Plus-values (moins-values) de cession des titres ⁽¹⁾	7 022	358 844
Autres produits financiers (*)	10 805	20 242
Autres charges financières (*)	(3 817)	(180 646)
Résultat financier	9 266	188 246

(1) Au cours de l'exercice 2009, le Groupe a cédé la totalité de ses actions Vallourec pour 15,2 millions d'euros, réalisant une plus-value de cession de 7 millions d'euros.
 Au cours de l'exercice 2008, le Groupe a cédé 3,60 % de Vallourec pour 400 millions d'euros, réalisant une plus-value de cession de 358,1 millions d'euros.

(*) DÉTAILS DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

	2009			2008		
(en milliers d'euros)	Total	Produits financiers	Charges financières	Total	Produits financiers	Charges financières
– revenus des titres et des valeurs mobilières de placement	10 074	10 074	–	19 059	19 059	–
– variations des provisions financières ⁽¹⁾	(1 344)	426	(1 770)	(126 423)	972	(127 395)
– mise à la juste valeur des dérivés ⁽²⁾	(2 079)	0	(2 079)	(46 897)	0	(46 897)
– autres	337	305	32	(6 143)	211	(6 354)
Autres produits et charges financiers	6 988	10 805	(3 817)	(160 404)	20 242	(180 646)

(1) Les titres Aegis ont fait l'objet d'une dépréciation pour – 108 millions d'euros au 31 décembre 2008.

(2) En 2008, une partie des titres Vallourec faisait l'objet de ventes à terme; la variation de juste valeur de ces dérivés a été constatée dans le résultat financier de cette période.

NOTE 26 – IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

ANALYSE DE LA CHARGE D'IMPÔT

(en milliers d'euros)	2009	2008
Impôts exigibles	(891)	(2 242)
Crédit d'impôts	0	0
Économie d'impôt due aux intégrations fiscales	218	1 156
Sous-total impôts sur les bénéfices	(673)	(1 086)
Impôts différés nets	1 853	1 247
Sous-total impôts différés	1 853	1 247
Total	1 180	161

RATIONALISATION DE LA CHARGE D'IMPÔT

L'écart entre la charge d'impôt théorique et la charge nette d'impôt réelle s'analyse de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	2009	2008
Résultat net consolidé	51 256	33 929
Résultat net des sociétés mises en équivalence	(46 532)	148 469
Charge (produit) d'impôt	(1 180)	(161)
Résultat avant impôts	3 544	182 237
Taux d'impôt théorique	34,43 %	34,43 %
Profit (charge) théorique d'impôt	(1 220)	(62 749)
Rapprochement		
Différences permanentes	4 315	(37 150)
Effet des cessions de titres non imposées au taux courant	0	100 037
Activation (dépréciation) de reports déficitaires	(2 368)	(4 579)
Crédit d'impôts	0	1 531
Différences dues aux taux d'impôts des sociétés étrangères et contributions additionnelles	356	3 350
Autres	97	(279)
Produit (charge) réel d'impôt	1 180	161

Le taux d'impôt utilisé pour la rationalisation de la charge d'impôt correspond au taux d'impôt global auquel est taxée la société mère.

ORIGINE DES IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS ET PASSIFS

(en milliers d'euros)	2009	2008
Reports fiscaux déficitaires activés	0	0
Provisions retraites et autres avantages au personnel	581	707
Réévaluation des immobilisations en IFRS	(203)	(183)
Provisions réglementées à caractère fiscal	0	0
Crédit-bail	0	0
Différences temporaires sociales	160	151
Autres	637	93
Actifs et passifs d'impôts différés nets	1 175	768

REPORTS DÉFICITAIRES NON ACTIVÉS – EN IMPÔT

(en milliers d'euros)	2009	2008
Déficits reportables	15 173	13 235
Amortissements réputés différés	16	135
Total	15 189	13 370

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

ÉVOLUTION EN 2009

	Au 31/12/2008	Variations de périmètre		Variations nettes	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2009
		Entrées	Sorties				
Impôts différés – actif	905	0	0	(755)	0	1 488	1 638
Impôts différés – passif	137	0	0	(2 608)	0	2 934 ⁽¹⁾	463

(1) Dont 1,5 million d'euros liés aux variations de juste valeur (IAS 32-39) sur titres.

AUTRES INFORMATIONS

NOTE 27 – EFFECTIFS MOYENS

	2009	2008
Cadres	124	141
Agents de maîtrise/employés et ouvriers	1 150	1 171
Total	1 274	1 312

VENTILATION DES EFFECTIFS PAR SECTEUR

	2009	2008
Transport et logistique	1 270	1 308
Autres activités	4	4
Total	1 274	1 312

NOTE 28 – PARTIES LIÉES

RÉMUNÉRATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

(en milliers d'euros)	2009	2008
Avantages à court terme	189	185
Avantages postérieurs à l'emploi	0	0
Avantages à long terme	0	0
Indemnités de fin de contrat de travail	0	0
Paieement en actions	0	0

Les montants indiqués ci-dessus sont ceux versés au cours de l'exercice aux membres du Directoire et du Conseil de surveillance.

TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les comptes consolidés incluent des opérations effectuées par le Groupe dans le cadre normal de ses activités avec des sociétés non consolidées qui ont un lien capitalistique direct ou indirect avec le Groupe.

(en milliers d'euros)

	2009	2008
Chiffre d'affaires		
Entités non consolidées du Groupe Compagnie du Cambodge	8 394	8 198
Entités consolidées par intégration globale ⁽¹⁾	0	0
Entités sous contrôle conjoint ⁽²⁾	0	0
Entités mises en équivalence ⁽²⁾	0	0
Membres du Conseil de surveillance et du Directoire	0	0
Achats et charges externes		
Entités non consolidées du Groupe Compagnie du Cambodge	(2 414)	(3 401)
Entités consolidées par intégration globale ⁽¹⁾	0	0
Entités sous contrôle conjoint ⁽²⁾	0	0
Entités mises en équivalence ⁽²⁾	(14)	9
Membres du Conseil de surveillance et du Directoire	0	0
Autres produits et charges financiers⁽³⁾		
Entités non consolidées du Groupe Compagnie du Cambodge	18 936	6 750
Entités consolidées par intégration globale ⁽¹⁾	119 581	86 990
Entités sous contrôle conjoint ⁽²⁾	0	0
Entités mises en équivalence ⁽²⁾	11 625	(170 074)
Membres du Conseil de surveillance et du Directoire	0	0

(en milliers d'euros)

	2009	2008
Créances liées à l'activité (hors intégration fiscale)		
Entités non consolidées du Groupe Compagnie du Cambodge	741	186
Entités consolidées par intégration globale ⁽¹⁾	24	25
Entités sous contrôle conjoint ⁽²⁾	0	0
Entités mises en équivalence ⁽²⁾	0	0
Membres du Conseil de surveillance et du Directoire	0	0
Provisions pour créances douteuses	0	0
Dettes liées à l'activité (hors intégration fiscale)		
Entités non consolidées du Groupe Compagnie du Cambodge	2 942	2 913
Entités consolidées par intégration globale ⁽¹⁾	24	25
Entités sous contrôle conjoint ⁽²⁾	0	0
Entités mises en équivalence ⁽²⁾	32	0
Membres du Conseil de surveillance et du Directoire	0	0
Comptes courants et conventions de trésorerie-actif		
Entités non consolidées du Groupe Compagnie du Cambodge	235 958	399 266
Entités consolidées par intégration globale ⁽¹⁾	4 405	6 182
Entités sous contrôle conjoint ⁽²⁾	0	0
Entités mises en équivalence ⁽²⁾	0	0
Membres du Conseil de surveillance et du Directoire	0	0
Comptes courants et conventions de trésorerie-passif		
Entités non consolidées du Groupe Compagnie du Cambodge	287 183	466 121
Entités consolidées par intégration globale ⁽¹⁾	4 405	6 182
Entités sous contrôle conjoint ⁽²⁾	0	0
Entités mises en équivalence ⁽²⁾	0	0
Membres du Conseil de surveillance et du Directoire	0	0

(1) Montants sociaux.

(2) Montant à 100 % avant application des taux d'intégration.

(3) Il s'agit principalement des dividendes et des provisions sur titres.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTE 29 – ENGAGEMENTS DONNÉS

Au 31 décembre 2009 (en milliers d'euros)		Total	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Cautions sur douanes		0	0	0	0
Autres cautions accordées par les banques (contentieux fiscaux, cautions/marchés...)		762	0	762	0
Avals, cautions et garanties		1 425	1 425	0	0
Sûretés réelles accordées en garantie des emprunts ^(*)		0	0	0	0
Nantissements et hypothèques ^(*)		174 080	0	174 080	0

(*) DÉTAIL DES NANTISSEMENTS, SÛRETÉS RÉELLES ET HYPOTHÈQUES

(en milliers d'euros)	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Montant d'actif nanti	Total du poste de bilan	% correspondant
Titres Aegis et Havas ⁽¹⁾	04/07/2008	04/01/2012	174 080	890 908	19,5
Titres Havas ⁽²⁾	23/12/2004	23/12/2009	–	–	–

Au 31 décembre 2008 (en milliers d'euros)		Total	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Cautions sur douanes		1 438	1 438	0	0
Sûretés réelles accordées en garantie des emprunts ^(*)		0	0	0	0
Nantissements et hypothèques ^(*)		396 302	222 222	174 080	0

(*) DÉTAIL DES NANTISSEMENTS, SÛRETÉS RÉELLES ET HYPOTHÈQUES

(en milliers d'euros)	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Montant d'actif nanti	Total du poste de bilan	% correspondant
Titres Aegis et Havas ⁽¹⁾	04/07/2008	04/01/2012	174 080	821 454	21,2
Titres Havas ⁽²⁾	23/12/2004	23/12/2009	222 222	821 454	27,1

(1) Nantissement des titres Havas et Aegis

En 2008, le Groupe a mis en place, auprès d'un établissement financier français de premier plan, une opération structurée qui lui a permis de recevoir 174 millions d'euros en nantissant 42,9 millions d'actions Havas et 94,7 millions d'actions Aegis. L'opération a été mise en place pour une durée de 3,5 ans (échéance janvier 2012) mais peut être dénouée à tout moment à la seule initiative du Groupe, qui conserve durant toute l'opération la propriété des actions et droits de vote associés ainsi que l'exposition économique sur l'évolution des cours.

(2) Nantissement des titres Havas

En décembre 2004, le Groupe a mis en place, auprès d'un établissement financier français de premier plan, une opération structurée qui lui a permis de recevoir 200 millions d'euros en nantissant 55,1 millions d'actions Havas. Cette opération a été dénouée à l'échéance, au dernier trimestre 2009. Le nantissement des titres a été abandonné.

NOTE 30 – ENGAGEMENTS REÇUS

Au 31 décembre 2009 (en milliers d'euros)		Total	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Avals, cautions et garanties reçues		0	0	0	0
Autres engagements reçus		4 000	0	4 000	0

Au 31 décembre 2008 (en milliers d'euros)		Total	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Avals, cautions et garanties reçues ⁽¹⁾		205 000	0	205 000	0
Autres engagements reçus		0	0	0	0

(1) Il s'agit d'une contre-garantie accordée par la société Bolloré à Financière de Sainte-Marine (ex-Bolloré Médias Investissements).

NOTE 31 – INFORMATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS ET LA GESTION DES RISQUES

Cette présente note est à lire en complément des informations qui sont fournies dans le rapport du Président sur le contrôle interne inclus dans le présent document.

SUIVI ET GESTION DE LA DETTE ET DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les Directions de la trésorerie et du contrôle de gestion du Groupe Bolloré organisent et supervisent la remontée des informations et des indicateurs financiers mensuels des divisions, en particulier le compte de résultat et le suivi de l'endettement net.

Toute contrepartie bancaire intervenant dans le cadre d'opérations de couverture de change, de gestion de taux d'intérêt ou de placement de trésorerie doit avoir obtenu l'aval de la Direction financière. Le Groupe travaille uniquement avec des établissements bancaires de premier ordre.

Risque de marché concernant les actions cotées

Compte tenu de ses activités financières, le Groupe Compagnie du Cambodge est exposé à la variation du cours des titres cotés.

Les titres de participation détenus par le Groupe dans des sociétés non consolidées sont évalués en juste valeur à la clôture, conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers » et sont classés en actifs financiers disponibles à la vente (voir note 1.B – Principes comptables).

Pour les titres cotés, cette juste valeur est la valeur boursière à la clôture.

Au 31 décembre 2009, les réévaluations temporaires des titres disponibles à la vente du bilan consolidé déterminées sur la base des cours de Bourse s'élèvent à 466,2 millions d'euros avant impôts, dans les capitaux propres consolidés⁽¹⁾. Au 31 décembre 2009, une variation de 1 % des cours de Bourse entraînerait un impact de + 6,1 millions d'euros sur les actifs disponibles à la vente, de + 1,7 million d'euros sur les titres mis en équivalence et de + 7,8 millions d'euros sur les capitaux propres consolidés⁽¹⁾.

(1) Incluant des réévaluations par transparence basées notamment sur des valeurs boursières (voir note 9 – Autres actifs financiers –).

Risque de liquidité

Le Groupe dispose de comptes courants avec le Groupe Bolloré, qui peut, le cas échéant, couvrir ses besoins de liquidité. Les risques financiers relatifs au Groupe Bolloré sont présentés dans le document de référence du 31 décembre 2009.

Risque de taux

La Direction générale décide de la mise en place de couvertures de taux. Des couvertures de type ferme (*swap* de taux, *FRA*) sont éventuellement utilisées pour gérer le risque de taux de la dette du Groupe.

Au 31 décembre 2009, après couverture, la part de l'endettement financier net à taux fixe s'élevait à 3 % de l'endettement total.

Sensibilité : si les taux variaient uniformément de + 1 %, l'impact annuel sur les frais financiers serait de -0,9 million d'euros après couverture sur la dette portant intérêt.

Les excédents de trésorerie sont placés dans des produits monétaires sans risque.

Risque crédit client

La Direction de la trésorerie du Groupe Bolloré centralise mensuellement l'évolution du besoin en fonds de roulement. La plupart des divisions ont recours à l'assurance-crédit, et les plus grandes ont un *credit manager*.

Les analyses des créances clients sont réalisées au cas par cas, et les dépréciations sont constatées sur une base individuelle en tenant compte de la situation du client, de l'existence ou non d'une assurance-crédit et des retards de paiement. Aucune dépréciation n'est constatée sur une base globale.

La balance âgée des créances échues non provisionnées à la clôture, l'analyse de la variation des provisions sur créances clients ainsi que les charges et produits sur ces créances sont présentés dans la note 11 – Clients et autres débiteurs.

Risque de devise

La répartition du chiffre d'affaires (99,7 % en zone CFA, 0,3 % en zone euro) limite de fait l'exposition du Groupe au risque de change opérationnel.

Le Groupe réduit encore son exposition au risque de change en couvrant ses principales opérations en devises autres que l'euro et le CFA.

La gestion du risque de change est centralisée au niveau du Groupe en France et en Europe : chaque filiale ayant des flux annuels en devises vis-à-vis de tiers externes, tant en export/vente qu'en import/achat, supérieurs à 150 milliers d'euros ouvre un compte par devise. Afin de supprimer le risque de variation du cours de change, chaque fin de mois, elle demande une couverture auprès de la cellule de gestion sur le solde prévisionnel de ses ventes/achats du mois suivant, payable selon le cas à trente ou soixante jours fin de mois.

La trésorerie devises calcule le net des positions commerciales et se couvre auprès des banques par une opération de type ferme (achat ou vente à terme). En plus de ces opérations glissantes à trois mois (procédure fin de mois), d'autres couvertures peuvent être prises ponctuellement pour un marché ou d'avance pour protéger le cours budget.

Les flux intragroupe font l'objet d'un *netting* mensuel qui permet de limiter les flux échangés et de couvrir les risques de change résiduels.

Les pertes et gains de change nets annuels totaux liés aux flux opérationnels en devises se sont élevés en 2009 pour le Groupe à + 7 milliers d'euros, soit 0,1 % du résultat opérationnel de l'année (contre + 11 milliers d'euros en 2008, soit - 0,2 % du résultat opérationnel de l'année).

Risque matières premières

Les métiers du Groupe ci-dessous sont sensibles aux évolutions des cours des matières premières suivantes :

- Plantations : huile de palme et caoutchouc.

Compte tenu de la dispersion de ses activités, les effets de l'évolution du cours de ces matières premières sur les résultats du Groupe dans son ensemble restent toutefois limités.

NOTE 32 – LISTE DES SOCIÉTÉS DONT LA DATE DE CLÔTURE EST DIFFÉRENTE DU 31 DÉCEMBRE

Néant.

NOTE 33 – ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTE 34 – HONORAIRES DES CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RÉSEAUX

Article 221-1-2 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers

MONTANT DES HONORAIRES PAR RÉSEAU

		Constantin					AEG – Harmand				
Au 31 décembre 2009		Montant (HT)		%			Montant (HT)		%		
(en milliers d'euros)	Total 2009	Total 2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2008
Audit											
– Commissariat aux comptes											
Compagnie du Cambodge	44	42	22	21	33	17	22	21	100	100	
Filiales	45	101	45	101	67	83	0	0	0	0	0
– Autres missions légales et accessoires											
Compagnie du Cambodge	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Filiales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-total	89	143	67	122	100	100	22	21	100	100	
Autres prestations											
Juridique, fiscal, social	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total honoraires	89	143	67	122	100	100	22	21	100	100	

		Constantin					AEG – Harmand				
Au 31 décembre 2008		Montant (HT)		%			Montant (HT)		%		
(en milliers d'euros)	Total 2008	Total 2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2007
Audit											
– Commissariat aux comptes											
Compagnie du Cambodge	42	50	21	25	17	31	21	25	100	100	
Filiales	101	56	101	56	83	69	0	0	0	0	0
– Autres missions légales et accessoires											
Compagnie du Cambodge	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Filiales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-total	143	106	122	81	100	100	21	25	100	100	
Autres prestations											
Juridique, fiscal, social	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total honoraires	143	106	122	81	100	100	21	25	100	100	

NOTE 35 – LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Libellé	Siège	% d'intérêt 2009	% d'intérêt 2008	Siren/ Territoire/Pays
I – Par intégration globale				
Compagnie de Pleuven	Puteaux	58,67	58,64	487 529 828
Compagnie du Cambodge	Puteaux	100,00	100,00	552 073 785
Financière du Loch	Puteaux	58,63	58,60	417 537 628
Financière de Sainte-Marine	Puteaux	58,67	58,64	442 134 177
Forestière Équatoriale	Abidjan	64,22	60,68	Côte d'Ivoire
Imperial Mediterranean	Puteaux	58,63	58,60	414 818 906
Rivaud Loisirs Communication	Puteaux	86,94	86,89	428 773 980
Sitarail	Abidjan	28,39	26,82	Côte d'Ivoire
Société Centrale de Représentation	Puteaux	90,70	90,57	582 142 857
Socshipard (ex-Société du 30)	Paris	79,25	79,25	552 111 270
Sofib	Abidjan	42,37	40,04	Côte d'Ivoire
II – Par mise en équivalence				
Aegis Group	Londres	16,10	16,12	Royaume-Uni
Automatic Control Systems Inc.	New York	61,36	60,85	États-Unis
Automatic Systems America Inc.	Montréal	61,36	60,85	Canada
Automatic Systems Belgium SA	Wavre	61,36	60,85	Belgique
Automatic Systems Equipment Ltd	Birmingham	61,36	60,85	Royaume-Uni
Automatic Systems Española SA	Barcelone	61,36	60,85	Espagne
Automatic Systems France SA	Paris	61,36	60,85	304 395 973
Barrière Contrôle d'Accès Sarl	Paris	61,36	60,85	420 248 031
Compagnie des Tramways de Rouen	Puteaux	54,68	53,42	570 504 472
Financière Moncey	Puteaux	45,08	45,08	562 050 724
Havas	Suresnes	16,53	16,52	335 480 265
IER GmbH	Uetze	61,36	60,85	Allemagne
IER Graphic (ex-Tupos Graphic)	Avelin	61,36	60,85	330 345 158
IER Impresoras Especializadas	Madrid	61,36	60,85	Espagne
IER Inc.	Carrollton	61,36	60,85	États-Unis
IER Ltd	Southall	61,36	60,85	Royaume-Uni
IER Pte Ltd	Singapour	61,36	60,85	Singapour
IER SA	Suresnes	61,36	60,85	622 050 318
Rivaud Innovation	Puteaux	45,79	45,72	390 054 815
SAFA Cameroun	Dizangué	44,47	44,05	Cameroun
SAFA France	Puteaux	49,78	48,90	409 140 530
Socarfi	Puteaux	28,29	28,02	612 039 099
Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard	Puteaux	31,50	31,50	612 039 045
Société Industrielle et Financière de l'Artois	Puteaux	26,28	26,00	562 078 261

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Compagnie du Cambodge tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les évolutions des règles et méthodes comptables exprimées dans le paragraphe 1 « Nouvelles normes applicables à compter de 2009 » de la note 1 – B.3 « Évolutions normatives » de l'annexe aux états financiers.

II – JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme il est indiqué dans le paragraphe 1 « Recours à des estimations » de la note 1 – B.7 « Règles et méthodes d'évaluation » de l'annexe, la Direction de votre société est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les comptes consolidés. Ce paragraphe précise en outre que les montants qui figureront dans les futurs comptes consolidés de votre société pourraient être différents en cas de

révision de ces estimations et hypothèses. Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés au 31 décembre 2009, nous avons considéré que les titres mis en équivalence ainsi que les titres disponibles à la vente sont sujets à des estimations comptables significatives.

- Votre société présente à l'actif de son bilan des titres mis en équivalence nets de 891 millions d'euros, tels que décrits dans la note 8 « Titres mis en équivalence » de l'annexe. Votre société procède à la comparaison de la valeur nette comptable des titres mis en équivalence avec leur valeur recouvrable, déterminée selon la méthodologie décrite aux paragraphes 12 « Titres des sociétés mises en équivalence » et 11 « Dépréciations d'actifs non financiers » de la note 1 – B.7 « Règles et méthodes d'évaluation » de l'annexe.
- Votre société présente dans la rubrique « Autres actifs financiers », des actifs disponibles à la vente pour un montant net de 640 millions d'euros, tels que décrits dans la note 9 « Autres actifs financiers » de l'annexe. Votre société valorise ces actifs à leur juste valeur, conformément à la méthodologie décrite au paragraphe 13.1 « Actifs disponibles à la vente » de la note 1 – B.7 « Règles et méthodes d'évaluation » de l'annexe.

Conformément à la norme d'exercice professionnel relative à l'appréciation des estimations comptables et sur la base des éléments disponibles à ce jour, nous nous sommes assurés du caractère approprié des procédures et des méthodes utilisées pour les estimations et avons procédé à l'appréciation des données prévisionnelles et des hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Levallois-Perret, le 26 avril 2010

Les Commissaires aux comptes

AEG Finances
Philippe Bailly

Constantin Associés
Thierry Quéron

COMPTES ANNUELS

- 70** Bilan
- 72** Compte de résultat
- 73** Annexe aux comptes annuels
- 73** Notes sur le bilan – [notes 1 à 7](#)
- 77** Notes sur le compte de résultat – [notes 8 à 12](#)
- 78** Informations diverses – [notes 13 à 19](#)
- 79** Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices
- 80** Filiales et participations au 31 décembre 2009
- 82** Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels
- 83** Rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

COMPTES ANNUELS

BILAN

ACTIF

	Notes	31/12/2009			31/12/2008
		Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net	Montant net
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Immobilisations incorporelles	1-2				
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial		337		337	337
Immobilisations corporelles	1-2				
Autres immobilisations corporelles		1	1		
Immobilisations financières	1-7				
Titres de participations		420 345	92 077	328 268	319 315
Autres titres immobilisés		129 600	4	129 596	129 596
Prêts		1		1	2
Autres immobilisations financières		1 251	1 251		
Sous-total		551 535	93 333	458 202	449 250
Créances	3-4				
Autres créances		225 891		225 891	213 667
Divers					
Disponibilités				0	0
Comptes de régularisation					
Charges constatées d'avance		2		2	1
Sous-total		225 893	0	225 893	213 668
Total actif		777 428	93 333	684 095	662 918

PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2009	31/12/2008
Capitaux propres	6		
Capital social		23 509	23 509
Primes d'émission, de fusion, d'apport		282 575	282 575
Réserve légale		3 469	3 470
Autres réserves		52 345	52 345
Report à nouveau		205 799	279 406
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		116 286	(73 607)
Sous-total		683 983	567 698
Provisions pour risques et charges	7		
Provisions pour risques			
Provisions pour charges		11	12
Sous-total		11	12
Dettes	3-5		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			2
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		83	77
Dettes fiscales et sociales			
Autres dettes		18	95 129
Sous-total		101	95 208
Total passif		684 095	662 918

COMPTES ANNUELS

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)	Notes	2009	2008
Chiffre d'affaires net		0	0
Autres produits	9	17	19
Total des produits d'exploitation		17	19
Autres achats et charges externes	8	1 430	1 367
Impôts, taxes et versements assimilés		22	35
Autres charges	9	188	188
Total des charges d'exploitation		1 640	1 590
Résultat d'exploitation		(1 623)	(1 571)
Opérations en commun			
Bénéfice attribué ou perte transférée			
Perte supportée ou bénéfice transféré			
Produits financiers			
Produits financiers de participations		120 538	18 109
Autres intérêts et produits assimilés		1 412	10 897
Reprises sur provisions et transferts de charges		34	140
Différences positives de change			1
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement			
Total des produits financiers		121 984	29 147
Dotations financières aux amortissements et provisions		4 063	1 373
Intérêts et charges assimilés		9	99 879
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total des charges financières		4 072	101 252
Résultat financier	10	117 912	(72 105)
Résultat courant avant impôts		116 289	(73 676)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			17
Produits exceptionnels sur opérations en capital		39	259
Reprises sur provisions et transferts de charges		1	1
Total des produits exceptionnels		40	277
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		4	8
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		39	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			
Total des charges exceptionnelles		43	8
Résultat exceptionnel	11	(3)	269
Impôts sur les bénéfices	12		200
Total des produits		122 041	29 443
Total des charges		5 755	103 050
Bénéfice ou perte		116 286	(73 607)

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

MÉTHODES ET PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis suivant les principes, normes et méthodes comptables découlant du plan comptable général de 1999 conformément au règlement 99-03 du Comité de la réglementation comptable, ainsi qu'aux avis et recommandations ultérieurs du Conseil national de la comptabilité et du Comité de la réglementation comptable.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition.

2. TITRES DE PARTICIPATION

Les titres de participation sont inscrits pour leur coût d'acquisition ou leur valeur d'apport.

À la fin de l'exercice, une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'entrée dans le patrimoine. La valeur d'inventaire est déterminée en fonction de l'actif net comptable réévalué, de la rentabilité, des perspectives d'avenir ainsi que de la valeur d'utilité de la participation.

3. CRÉANCES ET COMPTES RATTACHÉS

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

NOTES SUR LE BILAN

NOTE 1 – ACTIF IMMOBILISÉ

VALEURS BRUTES

(en milliers d'euros)	Montant au 01/01/2009	Augmentations	Diminutions	Montant au 31/12/2009	Dont entreprises liées
Immobilisations incorporelles					
Concessions, brevets et droits similaires					
Mali technique de fusion	337			337	
Total	337			337	
Immobilisations corporelles					
Autres immobilisations	1			1	
Total	1			1	
Immobilisations financières					
Participations	407 363	13 021	39	420 345	419 363
Autres titres immobilisés	129 600			129 600	129 596
Prêts	2		1	1	1
Autres immobilisations financières	1 251			1 251	
Total	538 216	13 021	40	551 197	548 960
Total actif immobilisé	538 554	13 021	40	551 535	548 960

COMPTES ANNUELS

VARIATION DES TITRES DE PARTICIPATION

Les principales augmentations des titres de participation concernent :

(en milliers d'euros)

Société Industrielle et Financière de l'Artois	1 498
La Forestière Équatoriale	1 250
I.E.R. souscription augmentation de capital	9 993
Compagnie des Tramways de Rouen	179
Banque Jean-Philippe Hottinguer & Cie	62

VARIATION DES TITRES IMMOBILISÉS

Néant.

NOTE 2 – AMORTISSEMENTS

(en milliers d'euros)

	Montant au 01/01/2009	Augmentations	Diminutions	Montant au 31/12/2009
Immobilisations corporelles				
Mobilier, matériel de bureau	1			1
Total	1			1

NOTE 3 – ÉTAT DES ÉCHÉANCES, DES CRÉANCES ET DES DETTES

ÉTAT DES CRÉANCES

(en milliers d'euros)

	Montant brut	À moins de 1 an	À plus de 1 an	Dont entreprises liées
Créances de l'actif immobilisé				
Prêts	1	1		
Autres immobilisations financières	1 251		1 251	
Créances de l'actif circulant				
Autres créances	200	200		
Groupe et associés	225 691	225 691		225 683
Charges constatées d'avance	2	2		
Total	227 145	225 894	1 251	225 683

ÉTAT DES DETTES

(en milliers d'euros)	Montant brut	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans	Dont entreprises liées
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit					
Dettes fournisseurs	83	83			
Dettes fiscales et sociales					
Groupe et associés					
Autres dettes	18	18			
Total	101	101			

NOTE 4 – PRODUITS À RECEVOIR

(en milliers d'euros)	
Jetons de présence	8
Bénéfice société de personnes (société Financière du Loch)	27 011

NOTE 5 – CHARGES À PAYER

(en milliers d'euros)	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	74

NOTE 6 – CAPITAUX PROPRES

Le capital social au 31 décembre 2009 est de 23 509 milliers d'euros, divisé en 559 735 actions de 42 euros chacune, dont aucune ne bénéficie d'un droit de vote double.

(en milliers d'euros)	Capitaux propres au 01/01/2009	Affectation du résultat N – 1	Résultat de l'exercice	Capitaux propres au 31/12/2009
Capital social	23 509			23 509
Prime d'émission	4 346			4 346
Prime de fusion	278 229			278 229
Réserve légale	3 469			3 469
Autres réserves	52 345			52 345
Report à nouveau	279 406	(73 607)		205 799
Résultat de l'exercice	(73 607)	73 607	116 286	116 286
Total	567 697	–	116 286	683 983

COMPTES ANNUELS

NOTE 7 – ÉTAT DES PROVISIONS

(en milliers d'euros)	Montant au 01/01/2009	Dotations	Reprises avec utilisation	Reprises sans utilisation	Montant au 31/12/2009
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour retraite	12		1		11
Dépréciations des immobilisations financières					
Participations	88 048	4 063		34	92 077
Titres immobilisés	4				4
Autres immobilisations financières	1 251				1 251
Total	89 315	4 063	1	34	93 343
<i>dont provisions exceptionnelles</i>	<i>12</i>		<i>1</i>		<i>11</i>
<i>dont provisions financières</i>	<i>89 303</i>	<i>4 063</i>		<i>34</i>	<i>93 332</i>

Les principales dotations pour dépréciation des titres de participation concernent :

(en milliers d'euros)	
Sochipard	4 054
Rivaud Loisirs Communications	2
Financière Arnil	7

Les reprises de dépréciation des titres de participation correspondent à la société :

(en milliers d'euros)	
Compagnie de Fort Cigogne	32
Sofimap	2

NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

NOTE 8 – ACHATS ET CHARGES EXTERNES

(en milliers d'euros)	2009	2008
Honoraires	1 340	1 178
Autres	90	189
Total	1 430	1 367

NOTE 9 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

(en milliers d'euros)	2009	2008
Jetons de présence versés	(188)	(188)
Jetons de présence reçus	17	19
Total	(171)	(169)

NOTE 10 – RÉSULTAT FINANCIER ⁽¹⁾

(en milliers d'euros)	2009	2008
Revenus des titres de participation (dividendes)	93 527	18 109
Revenus des titres de participation (société civile Financière du Loch)	27 011	–
Produits et charges d'intérêts (dont perte société Financière du Loch)	1 403	(88 982)
Autres produits financiers	–	–
Dotations et reprises de provisions	(4 029)	(1 233)
Différences positives de change	–	1
Total	117 912	(72 105)
<i>dont entreprises liées</i>	<i>116 769</i>	<i>(72 296)</i>

(1) Conformément aux statuts de la société civile Financière du Loch qui prévoit l'affectation systématique du résultat aux associés, la quote-part de bénéfice ou de perte est appréhendée, dès l'année de réalisation, dans le résultat financier de la société.

COMPTES ANNUELS

NOTE 11 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

(en milliers d'euros)

	2009	2008
Charges et produits exceptionnels sur opérations de gestion	(4)	9
Plus-values ou moins-values nettes sur cession de titres	–	259
Reprises et dotations sur provisions	1	1
Total	(3)	269

NOTE 12 – VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS ENTRE LE RÉSULTAT COURANT ET LE RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

(en milliers d'euros)

	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat après impôt
Résultat courant	116 289	–	116 289
Résultat exceptionnel	(3)	–	(3)
Total	116 286	–	116 286

INFORMATIONS DIVERSES

NOTE 13 – ENGAGEMENTS FINANCIERS

Néant.

NOTE 14 – RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS

(en milliers d'euros)

	2009	2008
Organes de surveillance	188	188

NOTE 15 – AVANCES ET CRÉDITS ALLOUÉS AUX DIRIGEANTS

Néant.

NOTE 16 – TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Voir pages 80 et 81.

NOTE 17 – INDICATION DES ACCROISSEMENTS ET DES ALLÈGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔT

(en milliers d'euros)

	Base	Impôt
Accroissement de la dette future d'impôt	–	–
Allègement de la dette future d'impôt	11	4

NOTE 18 – IDENTITÉ DE LA SOCIÉTÉ MÈRE CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIÉTÉ

Les comptes de la Compagnie du Cambodge sont intégrés globalement dans la consolidation de la société Bolloré (ex-Bolloré Investissement) :

Odet

29500 Ergué-Gabéric

Les informations financières relatives au Groupe Bolloré sont disponibles sur le site www.bolloré.com.

NOTE 19 – EFFECTIFS

Néant.

RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Nature des indications	2005	2006	2007	2008	2009
I. Capital en fin d'exercice					
Capital social ⁽¹⁾	23 509	23 509	23 509	23 509	23 509
Nombre des actions ordinaires existantes	559 735	559 735	559 735	559 735	559 735
Nombre des actions à dividendes prioritaire (sans droit de vote) existantes	–	–	–	–	–
Nombre maximal d'actions futures à créer par exercice de droits de souscription	–	–	–	–	–
II. Opérations et résultats de l'exercice ⁽¹⁾					
Chiffre d'affaires hors taxes	–	–	–	–	–
Résultat avant impôts et dotations aux amortissements et provisions	30 696	211 040	258 063	(73 174)	120 313
Impôts sur les bénéfices	53	16 678	4 894	200	0
Résultat après impôts et dotations aux amortissements et provisions	31 181	198 996	243 013	(73 607)	116 286
Résultats distribués	26 867	55 973	155 606	0	55 973
III. Résultat par action ⁽²⁾					
Résultat après impôts mais avant amortissements et provisions	54,75	347,24	452,30	(129,30)	214,95
Résultat après impôts, amortissements et provisions	55,71	355,52	434,16	(131,50)	207,75
Dividende net attribué à chaque action	48	100	278	0	100
IV. Personnel					
Nombre de salariés	–	–	–	–	–
Montant de la masse salariale ⁽¹⁾	–	–	–	–	–
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales) ⁽¹⁾	–	–	–	–	–

(1) En milliers d'euros.

(2) En euros.

COMPTES ANNUELS

FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2009

(en milliers d'euros)	Capital social	Capitaux propres autres que le capital	% du capital détenu	Valeur brute	Valeur nette
A – Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur brute excède 1 % du capital de la société					
1. Filiales (50 % au moins du capital détenu par la société)					
Compagnie de Pleuven	136 201	76 901	55,52	75 621	75 621
Société Financière du Loch	236 940	48 749	55,50	131 533	131 533
La Forestière Équatoriale	353 333 ⁽¹⁾	5 759 903 ⁽¹⁾	64,22	8 535	8 535
Rivaud Loisirs Communication	7 400	(2 735)	82,29	8 229	3 896
Société Centrale de Représentation	325	959	83,08	430	430
Socshipard	26 575	(2 068)	77,06	90 433	18 885
2. Participations (de 10 % à 50 % du capital détenu par la société)					
Compagnie des Tramways de Rouen	284	7 743	28,56	1 837	1 837
Financière Moncey	4 206	132 130	36,69	21 095	21 095
Financière de l'Odet	105 376	149 546	14,94	54 338	54 338
Financière V	69 724	16 473	22,81	19 789	19 789
I.E.R.	4 105	2 130	47,59	13 530	13 530
Plantations des Terres Rouges	17 029	498 016	10,00	9 818	9 818
Rivaud Innovation	12 160	(6 971)	28,60	3 481	1 448
SAFA	4 040	6 691	46,37	2 615	2 615
SAFA-Cameroun	2 070 000 ⁽¹⁾	14 211 741 ⁽¹⁾	20,32	1 151	1 151
Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard	1 006	6 225	31,50	7 223	7 223
Banque Jean-Philippe Hottinguer & Cie (comptes 2008)	8 423	1 928	18,12	934	934
Socfinal	24 920	109 204	11,53	971	971
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations					
1. Filiales non reprises au paragraphe A				109	71
2. Participations non reprises au paragraphe A				98 272	84 144
Total				549 944	457 864

(1) En milliers de francs CFA.

Prêts et avances non remboursés	Cautions et avals	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice	Numéro SIRET/Pays
			26 690	83 230	487 529 828 00013
			48 673	27 011	417 537 628 00014
			1 116 486 ⁽¹⁾	1 677	République de Côte d'Ivoire
		132	(69)		428 773 980 00019
			729	636	582 142 857 00025
			(5 261)		552 111 270 00120
			17	94	570 504 472 00038
			382		562 050 724 00110
72 583			6 259	354	056 801 046 00048
			550	70	342 113 404 00020
		49 790	(19 425)		622 050 318 00063
			2 911	1 022	Siège social au Luxembourg
			132		390 054 815 00027
			1 315	214	409 140 530 00026
		9 063 285 ⁽¹⁾	2 751 125 ⁽¹⁾	523	Siège social au Cameroun
			14	594	612 039 545 00035
			1 297	72	381 241 900 00038
			25 802	1 478	Siège social au Luxembourg

COMPTES ANNUELS

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Compagnie du Cambodge, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre société procède à chaque clôture à un test d'évaluation et de dépréciation des titres de participation en fonction de la valeur d'inventaire des filiales concernées, selon les modalités décrites dans le paragraphe 2 « Titres de

participation » de la section « Méthodes et principes comptables » de l'annexe. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces valeurs d'inventaire.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Levallois-Perret, le 26 avril 2010

Les Commissaires aux comptes

AEG Finances
Philippe Bailly

Constantin Associés
Thierry Quéron

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions et engagements réglementés dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de tels conventions et engagements.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement soumis aux dispositions de l'article L. 225-86 du Code de commerce.

Paris et Levallois-Perret, le 26 avril 2010

Les Commissaires aux comptes

AEG Finances
Philippe Bailly

Constantin Associés
Thierry Quéron

RÉSOLUTIONS

86 Résolutions présentées à l'Assemblée générale ordinaire du 11 juin 2010

RÉSOLUTIONS

RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 11 JUIN 2010

PREMIÈRE RÉSOLUTION

(Approbation des comptes annuels de l'exercice 2009)

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Directoire, du rapport du Conseil de surveillance, du rapport du Président du Conseil de surveillance sur le contrôle interne, qu'elle approuve dans tous leurs termes, ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2009, qui font ressortir un bénéfice 116 285 734,68 euros, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle prend acte qu'aucune dépense ou charge non déductible des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés n'a été engagée au cours de l'exercice.

En conséquence, elle donne, pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, quitus de leur gestion à tous les membres du Directoire.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2009)

L'Assemblée générale approuve les comptes consolidés, après avoir pris acte de la présentation qui lui a été faite des comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2009 et du rapport des Commissaires aux comptes faisant apparaître un résultat net de 51,3 millions d'euros, dont 27,3 millions d'euros, part du Groupe, contre un résultat net de 33,9 millions d'euros pour l'exercice précédent.

TROISIÈME RÉSOLUTION

(Affectation du résultat)

L'Assemblée générale approuve la proposition du Conseil de surveillance et décide d'affecter le bénéfice distribuable de la façon suivante :

(en euros)

Résultat de l'exercice	116 285 734,68
Report à nouveau antérieur	205 798 618,99
Bénéfice distribuable	322 084 353,67
Dividendes	55 973 500,00
Au compte « Report à nouveau »	266 110 853,67

Le dividende à répartir au titre de l'exercice se trouve ainsi fixé à 100 euros par action au nominal de 42 euros.

En application des dispositions légales, il est précisé que l'intégralité des dividendes attribués aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158 du Code général des impôts ou, sur option, à un prélèvement forfaitaire libératoire en vertu et dans les conditions prévues à l'article 117 quater du Code général des impôts.

Ce dividende sera, selon la procédure applicable aux actions admises en Euroclear, mis en paiement le 22 juin 2010.

Conformément à la loi, le tableau suivant récapitule le montant des dividendes par action mis en distribution au titre des trois exercices précédents :

Exercice	2008	2007	2006
Nombre d'actions	559 735	559 735	559 735
Dividendes (en euros)	—	278,00 ⁽¹⁾	100,00 ⁽²⁾
Montant distribué (en millions d'euros)	—	155,61	55,97

(1) Le dividende à répartir au titre de l'exercice 2007 était éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-2° et 3° du Code général des impôts, sachant que cet abattement ne bénéficie qu'aux personnes physiques, ou, sur option, à un prélèvement forfaitaire libératoire en vertu et dans les conditions prévues à l'article 117 quater du Code général des impôts.

(2) Le dividende à répartir au titre de l'exercice 2006 était éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-2° et 3° du Code général des impôts, sachant que cet abattement ne bénéficie qu'aux personnes physiques.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

(Approbation des conventions et engagements réglementés)

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés à l'article L. 225-88 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte des déclarations qui y sont inscrites et en approuve les conclusions.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

(Pouvoirs pour les formalités)

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

AUTRES INFORMATIONS RÉGLEMENTÉES

- 88** Attestation du rapport financier annuel
- 88** Document d'information annuel

AUTRES INFORMATIONS RÉGLEMENTÉES

ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste que, à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant à la page 5 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Le 30 avril 2010
Thierry Marraud,
Président du Directoire

DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL

Informations périodiques et occasionnelles disponibles sur le site internet de la société (www.compagnie-du-cambodge.com)
Les communiqués ci-dessous ont été diffusés par Hugin.

COMMUNIQUÉS

08/04/2010	Résultats 2009
19/02/2010	Chiffre d'affaires 2009
13/11/2009	Chiffre d'affaires du troisième trimestre 2009
31/08/2009	Résultats du premier semestre 2009
18/06/2009	Résultats des votes des Assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 11 juin 2009
19/05/2009	Avis de convocation à l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire
19/05/2009	Modalités de mise à disposition ou de consultation des informations mentionnées à l'article R. 225-83 du Code de commerce
15/05/2009	Chiffre d'affaires du premier trimestre 2009
30/04/2009	Mise à disposition du rapport financier annuel 2008
09/04/2009	Résultats année 2008
20/02/2009	Chiffre d'affaires exercice 2008

DÉCLARATION D'OPÉRATIONS SUR TITRES DE LA COMPAGNIE DU CAMBODGE PAR LES DIRIGEANTS

07/01/2009	Déclarations d'opérations sur titres
13/01/2009	Déclarations d'opérations sur titres
26/01/2009	Déclarations d'opérations sur titres
27/01/2009	Déclarations d'opérations sur titres
29/01/2009	Déclarations d'opérations sur titres
19/02/2009	Déclarations d'opérations sur titres
20/02/2009	Déclarations d'opérations sur titres
23/02/2009	Déclarations d'opérations sur titres
24/02/2009	Déclarations d'opérations sur titres
25/02/2009	Déclarations d'opérations sur titres
26/02/2009	Déclarations d'opérations sur titres
04/03/2009	Déclarations d'opérations sur titres
05/10/2009	Déclarations d'opérations sur titres
11/12/2009	Déclarations d'opérations sur titres

PUBLICATIONS DISPONIBLES SUR LE SITE INTERNET : WWW.COMPAGNIE-DU-CAMBODGE.COM

31/08/2009	Rapport financier semestriel 2009
30/04/2009	Rapport annuel 2008

RAPPORT ANNUEL DISPONIBLE AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ

28/05/2010	Rapport annuel 2009
29/05/2009	Rapport annuel 2008

INFORMATIONS PUBLIÉES AU BULLETIN DES ANNONCES LÉGALES OBLIGATOIRES (BALO) DISPONIBLE SUR LE SITE INTERNET : WWW.JOURNAL-OFFICIEL.GOUV.FR

26/06/2009	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et les comptes annuels de l'exercice 2008
08/06/2009	Publication des comptes de l'exercice 2008
06/05/2009	Rectificatif à l'avis de convocation
17/04/2009	Avis de convocation pour l'assemblée mixte du 11 juin 2009

INFORMATIONS DÉPOSÉES AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE

30/06/2009	Dépôt des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 consécutif à l'Assemblée générale ordinaire du 11 juin 2009 (dépôt numéro 10382 du 30 juin 2009)
30/06/2009	Dépôt des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2008 consécutif à l'Assemblée générale ordinaire du 11 juin 2009 (dépôt numéro 10381 du 30 juin 2009)
17/07/2009	Changement de membre du Conseil de surveillance. Procès verbal du Conseil du 11 juin 2009 (dépôt numéro 20 383 du 17 juillet 2009)

INFORMATIONS MISES À LA DISPOSITION DES ACTIONNAIRES PRÉALABLEMENT À LA TENUE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA COMPAGNIE DU CAMBODGE

Préalablement à l'assemblée générale ordinaire du 11 juin 2009

- L'avis de réunion valant convocation paru dans le Balo n° 46 du 17 avril 2009
- L'avis de convocation paru dans le journal des annonces légales *Le Quotidien juridique* n° 100 du 20 mai 2009
- Les statuts
- L'inventaire des éléments actifs et passifs du patrimoine de la société
- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2008, ainsi que le tableau des affectations de résultat, l'inventaire des valeurs mobilières, les comptes consolidés et le rapport sur la gestion du Groupe
- Le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices
- Le rapport de gestion du Directoire
- Le rapport du Directoire à l'Assemblée générale extraordinaire
- Le rapport du Conseil de surveillance à l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire
- Le rapport du Président du Conseil de surveillance sur les procédures de contrôle interne
- Le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
- Le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels
- Le rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne
- Le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées
- Le rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ou de valeurs mobilières avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription (article L. 228-92 du Code de commerce)
- Le rapport des Commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions réservées aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise avec suppression du droit préférentiel de souscription (article L. 225-135 et suivants et L. 228-92 et suivants du Code de commerce)
- La liste des administrateurs avec l'indication de leurs fonctions dans d'autres sociétés
- La liste des conventions relevant des dispositions de l'article L. 225-39 du Code de commerce intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008
- Le tableau récapitulatif des délégations de pouvoir accordées par l'Assemblée générale au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital
- La liste des actionnaires arrêtée par la société trois jours ouvrés qui précède l'Assemblée générale

Le rapport annuel est imprimé sur les papiers : Imagine Silk et Offset Tauro, certifiés PEFC.

COMPAGNIE DU CAMBODGE

Tour Bolloré

31-32, quai de Dion-Bouton

92811 Puteaux Cedex – France

Tél. : +33 (0)1 46 96 44 33

Fax : +33 (0)1 46 96 44 22

www.compagnie-du-cambodge.com

